



Société anonyme au capital de 597 778 650 euros  
Siège social : 2, rue de la Mare-Neuve  
91000 Evry  
602 036 444 R.C.S Evry

NOTE D'OPERATION  
MISE A LA DISPOSITION DES SALARIES DU GROUPE ACCOR  
A L'OCCASION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE  
PORTANT SUR UN MAXIMUM DE 0,35 % DU CAPITAL SOCIAL  
RESERVES AUX SALARIES DU GROUPE ACCOR  
ADHERANT AU PLAN D'EPARGNE GROUPE



**Visa de l'Autorité des marchés financiers**

Par application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code Monétaire et Financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°04-118 en date du 23 février 2004 sur la présente note d'opération, conformément aux dispositions du règlement COB n° 98-01. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

La notice légale sera publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ultérieurement.

Un document de référence a été déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 25 mars 2003 sous le numéro D.03-307. Ce document de référence a fait l'objet d'un rectificatif en date du 16 octobre 2003 sous le numéro D.03-307-R 01.

Le document de référence, son rectificatif et la présente note d'opération constituent le prospectus relatif à l'émission d'actions réservées aux salariés du groupe Accor décrite dans la présente note d'opération.

Des exemplaires de la note d'opération, du document de référence et de son rectificatif sont disponibles sans frais auprès de la Direction Générale sis à Tour Maine-Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15, Tél. 01 45 38 86 00, sur le site internet de la société Accor ([www.accor.com](http://www.accor.com)) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## SOMMAIRE

### **Principales caractéristiques de l'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés du groupe Accor adhérant au plan d'épargne groupe**

- 1. Responsable de la note d'opération – Responsables du contrôle des comptes et attestations**
- 2. Emission et admission au Premier Marché d'actions nouvelles**
- 3. Renseignements de caractère général concernant Accor et son capital**
- 4. Renseignements concernant l'activité d'Accor**
- 5. Patrimoine – situation financière – résultats de la Société**
- 6. Gouvernement d'entreprise**
- 7. Évolution récente et perspectives d'avenir**

## PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE RESERVEE AUX SALARIES DU GROUPE ACCOR ADHERANT AU PLAN D'EPARGNE GROUPE

**Émetteur** Accor, société anonyme de droit français, intervenant dans le secteur d'activité de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme (ci-après la « Société ») :

Secteur d'activité FTSE :

- Groupe économique : 50 SERVICES CYCLIQUES
- Secteur : 53 LOISIRS ET HÔTELS
- Sous-secteur : 536 HÔTELLERIE

**Titres offerts** Un maximum de 0,35 % du capital social (soit un maximum de 697 408 actions nouvelles d'une valeur nominale de 3 euros au 31 décembre 2003 représentant un montant nominal maximum global de 2 092 224 euros).  
Les actions nouvelles porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le principe de l'émission d'un maximum de 0,35 % du capital social (soit un maximum de 697 408 actions d'actions nouvelles) et de l'allocation d'options de souscription d'actions correspondant au maximum à 0,10 % du capital social au 31 décembre 2003 (soit 200 000 options au maximum) a été soumis à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance le 7 janvier 2004.

Le Directoire envisage aussi de procéder à une attribution de ces options au profit des salariés résidents hors de France ne bénéficiant pas de l'abondement, qui auront participé à l'opération d'actionnariat salarié, lorsque la liste des participants aura été arrêtée. Dans l'hypothèse où le Directoire déciderait de mettre en œuvre cette décision de principe, les options seraient attribuées à raison d'une option pour une action nouvelle souscrite.

**Modalités de souscription**

Mode de détermination du prix de souscription

Le prix de souscription serait égal à :

- en ce qui concerne les titres dont la période d'indisponibilité sera de 5 ans, 80 % de la moyenne des premiers cours de l'action Accor à la bourse de Paris pendant les vingt jours de bourse précédant la décision du Directoire qui interviendra au plus tard le 20 mai 2004.
- En ce qui concerne les titres dont la période d'indisponibilité sera de 10 ans, 70% de cette moyenne.

Le prix d'exercice des options de souscription d'actions serait égal à la moyenne des premiers cours de bourse des 20 jours précédant la date du Directoire attribuant les options.

Le prix de souscription des actions et le prix d'exercice des options seront déterminés par le Directoire qui devrait se réunir au plus tard, le 20 mai 2004.

La date effective de la décision et le prix de souscription des actions seront précisés dans un communiqué de presse diffusé par la Société (aux agences de presse, sur son site Internet et sur le site Internet de l'AMF).

#### Souscription directe et/ou indirecte

Du fait des décotes de 20% et de 30% autorisées, il est nécessaire de créer deux Fonds Relais distincts en France et deux Fonds Relais distincts à l'étranger correspondant respectivement aux souscriptions avec décote de 20% ou de 30%. Une fois l'augmentation de capital réalisée, les fonds relais par l'intermédiaire desquels les salariés en France auront souscrit, seront fusionnés avec le fonds Accor en Actions et les fonds relais par l'intermédiaire desquels les salariés à l'étranger auront souscrit seront fusionnés avec le fonds Accor en Actions International.

Pour les pays Allemagne, Autriche, Brésil, Canada, Espagne pour lesquels la souscription par l'intermédiaire d'un fonds ne sera pas possible, les salariés souscriront directement les actions, qui revêtiront la forme nominative. La détention des actions souscrites se fera par l'intermédiaire de la Société Générale. Cependant, en fonction d'éventuels impératifs de la législation locale, il sera possible de recourir à une banque locale pour la détention des actions.

#### Mode de conservation des titres

FCPE (en France et dans certains pays étrangers) ou directe (dans certains pays étrangers).

#### Bénéficiaires de l'offre

Cette émission réservée aux salariés de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérent au Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe serait, dans la plupart des pays, y compris la France, souscrite par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise. Dans certains autres pays (notamment, Allemagne – Autriche – Brésil – Canada – Espagne – Etats-Unis - Suisse), les actions seraient souscrites directement par les salariés. Le nombre de pays envisagé faisant partie du périmètre de l'offre est de l'ordre de vingt pays, correspondant à un nombre estimé de 90 000 salariés éligibles au total.

Les salariés pouvant participer à l'offre devront justifier d'une ancienneté d'au moins trois mois au cours de la période de calcul et des douze mois qui la précèdent, conformément à l'article L. 444-4 du Code du travail (soit du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au jour de la souscription) au titre d'un contrat de travail avec une des sociétés du Groupe liée à Accor au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et adhérente au Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe mis en place par Accor. Pourront également participer à l'offre les retraités ou pré-retraités de ces sociétés qui n'auraient pas demandé la liquidation de leurs avoirs placés dans le Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe mis en place par Accor.

Le règlement du Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe est tenu à disposition des bénéficiaires auprès de la Société.

#### Plafond de souscription

En application de l'article L. 443-2 du Code du travail, les versements

annuels d'un salarié ou d'un ancien salarié aux plans d'épargne auxquels il participe ne pourront excéder, par salarié, un quart de sa rémunération annuelle ou des pensions reçues au titre de l'année (cette limite peut être plus faible en vertu de réglementations locales plus contraignantes).

#### Abondement

Les salariés français bénéficieront d'un abondement de 300 euros maximum par personne pour un versement de 300 euros par salarié, sans que le montant global de l'abondement autorisé ne puisse excéder 1,5 million d'euros. Les salariés étrangers, ne bénéficiant pas de l'abondement en raison de la fiscalité locale, se verront attribuer une option de souscription d'actions au sens des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce pour chaque action nouvelle souscrite, dans les conditions décrites dans la présente note.

### **Calendrier indicatif de l'opération**

#### Fixation du prix de souscription des actions et du prix d'exercice des options

Le Directoire qui devrait se réunir au plus tard, le 20 mai 2004, fixera le prix de souscription des actions et le prix d'exercice des options. Le délai entre la date de décision du Directoire et le début de la période de souscription ne devrait pas excéder un mois.

#### Période de souscription

La souscription sera ouverte, *a priori*, du 21 mai 2004 au 21 juin 2004 inclus.

#### Publication des comptes annuels

Prévue le 3 mars 2004.

#### Dépôt du Document de référence suivi de sa mise en ligne sur le site Internet de l'AMF et sur le site Internet de la Société

Prévu fin mars 2004.

#### Date de l'augmentation de capital

Prévue pour fin juillet 2004 au plus tard.

### **Cotation des actions nouvelles**

#### Place de cotation

Les actions Accor ne sont cotées que sur le Premier Marché d'Euronext Paris.

#### Cotation des actions nouvelles

La cotation des actions nouvelles au Premier Marché d'Euronext Paris sera demandée immédiatement après la date de réalisation de l'augmentation de capital, soit début août 2004 au plus tard.

#### Cours de bourse de l'action (Premier Marché d'Euronext Paris)

Cours extrêmes du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 16 février 2004 (inclus) :

37,43 euros et 25,01 euros.

### **Autres informations**

Les parts des fonds communs de placement d'entreprise et les actions détenues directement par les salariés devront être conservées par leur

titulaires pendant une durée d'indisponibilité de 5 ans en ce qui concerne les titres souscrits avec une décote de 20%, et de 10 ans en ce qui concerne les titres souscrits avec une décote de 30%, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé prévu à l'article R. 442-17 du Code du travail. Dans certains pays, en fonction de la législation locale, certains cas de déblocage anticipé ne seront pas ouverts aux salariés.

**Contact investisseurs**

Benjamin Cohen, Vice-Président du Directoire. Tél : 01 45 38 86 00.

Eliane Rouyer, Directeur de la Communication Financière.  
Tél : 01 45 38 86 26.

Adresse : Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15, Téléphone : 01 45 38 86 00.

**Mise à disposition du prospectus**

Des exemplaires de la note d'opération, du document de référence et de son rectificatif sont disponibles sans frais auprès de la Direction Générale sis à Tour Maine-Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15, Tél. 01 45 38 86 00, sur le site internet de la société Accor ([www.accor.fr](http://www.accor.fr)) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

# **1. RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION – RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES ET ATTESTATIONS**

## **1.1 RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION**

Monsieur Jean-Marc Espalioux

Président du Directoire

## **1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION**

*«A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société, ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».*

Monsieur Jean-Marc Espalioux

Président du Directoire

## **1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES**

### **1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires**

- Barbier Frinault & Autres, Ernst & Young – représenté par Monsieur Christian Chochon

Adresse : 41, rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 16 juin 1995

Renouvelé pour 6 exercices par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2001.

- Deloitte, Touche, Tohmatsu – Audit, représenté par Monsieur Alain Pons

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle B.P. 136 – 92200 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 16 juin 1995

Renouvelé pour 6 exercices par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2001.

### **1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants**

- Monsieur Christian Chiarasini

Adresse : 41, rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine

Date du premier mandat : 4 juin 1996

Renouvelé pour 6 exercices par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2001.

- BEAS

Adresse : 7 Villa Houssaye – 92200 Neuilly Sur Seine

Date du premier mandat : 29 mai 2001

Nommé pour 6 exercices par l'Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2001.

### 1.3.3. Réviseurs

- Deloitte Touche Tohmatsu

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle B.P. 136 – 92200 Neuilly-sur-Seine

### 1.4 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET REVISEURS

« En nos qualités de Commissaires aux Comptes et/ou de Réviseurs des comptes consolidés de la société ACCOR et en application du règlement COB n°98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans la présente note d'opération établie à l'occasion de l'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés du groupe ACCOR adhérant au plan d'épargne Groupe.

Cette note d'opération a été établie sous la responsabilité du Président du Directoire du Groupe. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'elle contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans la note d'opération, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leurs traductions chiffrées.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 2001 et 2002 arrêtés par le Directoire selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes semestriels consolidés pour les périodes closes au 30 juin 2002 et au 30 juin 2003, arrêtés par le Directoire selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un examen limité par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont donné lieu à l'émission d'un rapport d'examen limité sans réserve ni observation.

Cette note d'opération intègre le document de référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 25 mars 2003 sous le numéro D.03-307 ainsi que le rectificatif du document de référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 16 octobre 2003 sous le numéro D. 03-307-R01. Le document de référence et son rectificatif ont fait l'objet d'attestations de notre part.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans cette note d'opération établie à l'occasion de l'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés du groupe adhérant au plan d'épargne Groupe. »

Neuilly, le 23 février 2004

**Les Commissaires aux Comptes**

**Les Réviseurs**

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG

Deloitte Touche Tohmatsu – Audit

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

Christian CHOCHON  
Membres de la Compagnie de Versailles

Alain PONS

## **1.5 RESPONSABLES DE L'INFORMATION**

Benjamin Cohen, Vice-Président du Directoire. Tél : 01 45 38 86 00.

Eliane Rouyer, Directeur de la Communication Financière. Tél : 01 45 38 86 26.

Adresse : Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15, Téléphone : 01 45 38 86 00.

Les communiqués financiers peuvent également être consultés sur le site internet [www.accor.com](http://www.accor.com).

## **2. EMISSION ET ADMISSION AU PREMIER MARCHÉ D' ACTIONS NOUVELLES**

*Remarque préliminaire :*

*La réalisation de la présente offre est soumise à la condition qu'un complément de note d'opération soit soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers afin d'indiquer les caractéristiques définitives de l'offre et d'incorporer par référence le Document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2003.*

### **2.1 Renseignements relatifs à l'admission de valeurs mobilières au Premier Marché**

#### **2.1.1 Nature, catégorie, nombre, valeur nominale, forme, date de jouissance**

L'augmentation de capital sera réalisée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 IV du Code de commerce, de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2003 et de l'autorisation du Conseil de Surveillance en date du 7 janvier 2004, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la société Accor S.A. et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce au jour de l'ouverture de la souscription. La souscription pourra être réalisée soit directement par les salariés, soit par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fonds communs de placement d'entreprise.

La souscription des actions serait ouverte du 21 mai 2004 au 21 juin 2004 inclus (dates prévisionnelles).

L'offre porte sur un maximum de 0,35 % du capital social (soit un maximum de 697 408 actions nouvelles d'une valeur nominale de 3 Euros chacune au 31 décembre 2003 pour un montant nominal maximum de 2 092 224 Euros). Un avis financier sera publié par la Société pour indiquer le nombre de titres souscrits, correspondant au montant définitif de l'augmentation de capital.

Les actions émises sont de même catégorie et sont assimilables aux actions de la Société déjà inscrites à la cote du Premier Marché d'Euronext Paris (code ISIN : FR0000120404) et porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### **2.1.2 Pourcentage en capital que représentent les actions nouvelles**

Le montant maximal de l'augmentation de capital envisagé est de 0,35 % maximum du capital social (soit un maximum de 697 408 actions nouvelles de 3 Euros de valeur nominale chacune au 31 décembre 2003).

#### **2.1.3 Date prévue de cotation des actions nouvelles**

La cotation des actions nouvelles au Premier Marché d'Euronext Paris sera demandée immédiatement après la date de réalisation de l'augmentation de capital qui interviendra au plus tard le 31 juillet 2004.

#### **2.1.4 Libellé sous lequel les actions sont inscrites au Premier Marché**

Accor

Code APE : 551A

Code ISIN : FR0000120404

Code Mnémonique : AC

#### **2.1.5 Etablissement assurant le service titres d'Accor**

Société Générale

32, avenue de Champ de Tir

44312 Nantes Cedex 03

### **2.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION**

## **2.2.1 Cadre de l'émission**

### **2.2.1.1 Délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2003**

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2003 (quatorzième résolution), statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138 du Code de commerce, a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions et/ou de tous autres titres donnant accès au capital par la Société, ou par attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les limites prévues à l'article L. 443-5 alinéa 4 du Code du travail, réservées aux salariés de la Société et des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dès lors que ces salariés adhèrent à un Plan d'Epargne d'Entreprise ou à un Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire du Groupe Accor, dans la limite d'un montant maximum de 2% du capital social au jour de la décision du Directoire. Les actionnaires ont renoncé expressément à leur droit préférentiel de souscription au profit desdits bénéficiaires.

Le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur à cette moyenne, diminuée de la décote maximale prévue par la réglementation en vigueur.

Cette délégation est valable pendant une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2003.

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2003 a donné au Directoire tout pouvoir pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
- décider que les souscriptions pourront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement ; consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres ;
- fixer les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne d'entreprise ou au plan partenarial d'épargne salariale volontaire, en établir ou modifier le règlement ;
- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres ;
- arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre ;
- constater la réalisation des augmentations de capital ;
- accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et formalités ;
- modifier en conséquence les statuts de la Société et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Le Directoire pourra utiliser cette délégation avec l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément à l'article 15 de ses statuts.

### **2.2.1.2 Autorisation du Conseil de Surveillance du 7 janvier 2004**

Au cours de sa séance du 7 janvier 2004, le Conseil de Surveillance a préalablement autorisé le Directoire à procéder à l'émission d'actions réservée aux salariés adhérents du Plan d'Epargne Entreprise du Groupe Accor dans les conditions décrites au 2.2.1.1 ci-dessus.

### **2.2.1.3 Décision du Directoire**

Le Directoire devrait se réunir au plus tard le 20 mai 2004, afin de (i) décider le principe de l'émission conformément à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, (ii) fixer la période de souscription

et (iii) fixer le prix de souscription qui correspondrait, en ce qui concerne les titres indisponibles pendant une période de 5 ans à 80 % de la moyenne des premiers cours de l'action Accor à la bourse de Paris pendant les vingt jours de bourse précédant cette réunion du Directoire, et en ce qui concerne les titres indisponibles pendant une période de 10 ans à 70% de cette moyenne.

## 2.2.2 Présentation de l'offre réservée aux salariés

1. Cette émission réservée aux salariés de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérant au Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe serait, dans la plupart des pays, y compris la France, souscrite par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise. Dans certains autres pays (notamment, Allemagne – Autriche – Brésil – Canada – Espagne – Etats-Unis - Suisse), les actions seraient souscrites directement par les salariés. Le nombre de pays envisagé faisant partie du périmètre de l'offre est de l'ordre de vingt pays, correspondant à un nombre estimé de 90 000 salariés éligibles au total.

En application de l'article L. 225-138 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail, l'offre de souscription d'actions de la Société aux salariés est faite à des conditions préférentielles. Les salariés pouvant participer à l'offre devront justifier d'une ancienneté d'au moins trois mois au cours de la période de calcul et des douze mois qui la précèdent, conformément à l'article L. 444-4 du Code du travail (soit du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au jour de la souscription) au titre d'un contrat de travail avec une des sociétés du Groupe liée à Accor au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et adhérente au Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe mis en place par Accor. Pourront également participer à l'offre les retraités ou pré-retraités de ces sociétés qui n'auraient pas demandé la liquidation de leurs avoirs placés dans le Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe mis en place par Accor.

Le règlement du Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe est tenu à disposition des bénéficiaires auprès de la Société.

L'augmentation de capital serait réalisée à hauteur du nombre de titres effectivement souscrits. Dans l'hypothèse où la demande serait supérieure au nombre de titres offerts, il sera procédé à une réduction des titres alloués selon les modalités qui seront fixées par le Directoire lors de la réunion au cours de laquelle il fixera le prix de souscription.

2. La souscription s'effectue par l'intermédiaire de deux fonds commun de placement d'entreprise relais, en France correspondant respectivement aux souscriptions avec décote de 20% ou 30%, et à l'étranger, par l'intermédiaire de deux autres fonds relais correspondants aux souscriptions avec les mêmes décotes. Ces fonds sont soumis à l'agrément de l'AMF et seront gérés pour la France par la société de gestion SERVEPAR – 62 avenue de Saxe – 75015 Paris et pour l'international par la société de gestion SGAM – 2, place de la Coupole – 92078 Paris-La Défense Cedex. Les sociétés de gestion souscriront à l'augmentation de capital en remplissant un bulletin de souscription global pour chacun de ces Fonds. Une fois l'augmentation de capital réalisée, les fonds relais par l'intermédiaire desquels les salariés en France auront souscrit, seront fusionnés avec le fonds Accor en Actions, et les fonds relais par l'intermédiaire desquels les salariés à l'étranger auront souscrit seront fusionnés avec le fonds Accor en Actions International. Ces deux fonds sont respectivement gérés par les sociétés de gestion SERVEPAR et SGAM précitées qui informeront chaque salarié du nombre de parts du Fonds, qui lui aura été attribué, correspondant à sa souscription.
3. Pour les pays cités au 2.2.2-1° ci-dessus, pour lesquels la souscription par l'intermédiaire d'un fonds ne sera pas possible, les salariés souscriront directement les actions, qui revêtiront la forme nominative. La détention des actions souscrites se fera par l'intermédiaire de la Société Générale. Cependant, en fonction d'éventuels impératifs de la législation locale, il sera possible de recourir à une banque locale pour la détention des actions.
4. La société de gestion et les banques adresseront un relevé de compte individuellement et périodiquement aux participants à l'offre.

5. Les parts des fonds communs de placement d'entreprise et les actions détenues directement par les salariés devront être conservées par leur titulaires pendant une durée d'indisponibilité de 5 ans en ce qui concerne les titres souscrits avec une décote de 20%, et de 10 ans en ce qui concerne les titres souscrits avec une décote de 30% (voir paragraphe 2.2.3 ci-après), sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé prévu à l'article R. 442-17 du Code du travail. Dans certains pays, en fonction de la législation locale, certains cas de déblocage anticipé ne seront pas ouverts aux salariés.

Les cas de déblocage anticipé prévus à l'article R. 442-17 du Code du travail et par le Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe applicable sont, à ce jour, les suivants :

- Mariage de l'intéressé ou conclusion d'un pacte civil de solidarité par l'intéressé ;
- Naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à sa charge ;
- Divorce, séparation ou dissolution d'un pacte civil de solidarité lorsqu'ils sont assortis d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile de l'intéressé ;
- Invalidité du salarié, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un pacte civil de solidarité. Cette invalidité s'apprécie au sens des 2° et 3° de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ou doit être reconnue par décision de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel prévue à l'article L. 323-11 ou de la commission départementale de l'éducation spéciale à condition que le taux d'incapacité atteigne au moins 80% et que l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle ;
- Décès du salarié, de son conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un pacte civil de solidarité ;
- Cessation du contrat de travail ;
- Affectation des sommes épargnées à la création ou reprise, par le salarié, ses enfants, son conjoint ou la personne liée au bénéficiaire par un pacte civil de solidarité, d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, soit à titre individuel, soit sous la forme d'une société, à condition d'en exercer effectivement le contrôle au sens de l'article R. 351-43, à l'installation en vue de l'exercice d'une autre profession non salariée ou à l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative de production ;
- Affectation des sommes épargnées à l'acquisition ou agrandissement de la résidence principale emportant création de surface habitable nouvelle telle que définie à l'article R. 111-2 du Code de la construction et de l'habitation, sous réserve de l'existence d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux, ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par arrêté ministériel ;
- Situation de surendettement du salarié définie à l'article L. 331-2 du Code de la consommation, sur demande adressée à l'organisme gestionnaire des fonds ou à l'employeur, soit par le président de la commission de surendettement des particuliers, soit par le juge lorsque le déblocage des droits paraît nécessaire à l'apurement du passif de l'intéressé.

La demande du salarié doit être présentée dans un délai de six mois à compter de la survenance du fait générateur, sauf dans les cas de cessation du contrat de travail, décès du conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un Pacte Civil de Solidarité, invalidité et surendettement où elle peut intervenir à tout moment. La levée anticipée de l'indisponibilité intervient sous forme d'un versement unique qui porte, au choix du salarié, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être débloqués.

6. En application de l'article L. 443-2 du Code du travail, les versements annuels d'un salarié ou d'un ancien salarié aux plans d'épargne auxquels il participe ne pourront excéder, par salarié, un quart de sa rémunération annuelle ou des pensions reçues au titre de l'année (cette limite peut être plus faible en vertu de réglementations locales plus contraignantes).

### **2.2.3 Prix de souscription et nombre d'actions à émettre**

Par application des dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2003 citée au 2.2.1.1 ci-dessus, de l'autorisation du Conseil de Surveillance qui a été donnée lors de sa réunion du 7 janvier 2004 citée au 2.2.1.2 ci-dessus, une décote (a) en ce qui concerne les actions qui seront indisponibles pendant 5 ans, de 20% serait pratiquée sur le prix de référence égal à la moyenne des premiers cours de l'action Accor à la bourse de Paris pendant les vingt jours de bourse précédant la réunion du Directoire qui devrait se tenir au plus tard le 20 mai 2004 (date prévisionnelle) et (b) en ce qui concerne les actions qui seront indisponibles pendant 10 ans, de 30% sur ce même prix de référence.

Les salariés français souscrivant aux actions bénéficieront d'un abondement de 300 euros maximum par personne pour un versement de 300 euros par salarié, sans que le montant global de l'abondement autorisé puisse excéder 1.5 million d'euros. Les salariés étrangers, ne bénéficiant pas de l'abondement en raison de la fiscalité locale, se verront attribuer une option de souscription d'actions au sens des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce pour chaque action nouvelle souscrite, dans les conditions décrites dans la présente note.

Des actions d'une valeur nominale de 3 euros chacune seront offertes. Le nombre d'actions offertes devrait être décidé par le Directoire au plus tard le 20 mai 2004 (date prévisionnelle), dans la limite de 0,35 % du capital de la Société au 31 décembre 2003, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2003 et à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance du 7 janvier 2004.

Le délai entre la date de décision du Directoire et le début de la période de souscription ne devrait pas excéder un mois.

### **2.2.4 Modalités de l'émission**

L'offre d'actions peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de la présente note d'opération doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute personne en possession de la présente note d'opération ne doit la distribuer ou la faire parvenir dans de tels pays qu'en conformité avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission de la présente note d'opération, dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les dispositions du présent paragraphe.

### **2.2.5 Période de souscription**

La souscription sera ouverte, *a priori*, du 21 mai 2004 au 21 juin 2004 inclus.

### **2.2.6 Modalités de souscription par les salariés**

Les salariés souhaitant souscrire à l'offre devront utiliser les bulletins de souscription qui leur seront délivrés par leurs employeurs respectifs et qu'ils devront transmettre avec le moyen de paiement choisi, au service du personnel de leur établissement au plus tard le jour de la clôture de la période de souscription. Le paiement devra être effectué au comptant dans tous les pays. Les moyens de paiement seront déterminés par les employeurs locaux.

L'ordre de souscription devient irrévocable une fois que celui-ci a été transmis, accompagné du moyen de paiement choisi, au service du personnel de l'établissement du salarié.

## **2.2.7 Modalités de délivrance des actions nouvelles**

Pour les pays pour lesquels les salariés souscriront directement les actions et n'apporteront pas celles-ci immédiatement après la souscription à un fonds, les actions nouvelles revêtiront la forme nominative.

Elles feront l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France immédiatement après la réalisation de l'augmentation de capital.

## **2.3 ALLOCATION EVENTUELLE D'OPTIONS**

### **2.3.1 Cadre de l'allocation éventuelle**

#### **2.3.1.1 Délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2003**

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2003 (quinzième résolution) a autorisé le Directoire à consentir au bénéfice de certains membres du personnel et/ou de certains mandataires sociaux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles émises à titre d'augmentation de capital ou des options d'achat d'actions existantes de la Société, dans les conditions prévues aux articles L 225-177 à L 225-185 du Code de Commerce.

Le Directoire utilisera la présente délégation avec l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance conformément à l'article 15 des statuts.

Les options de souscription ou d'achat d'actions seront consenties aux conditions suivantes :

- La durée de l'autorisation accordée au Directoire est fixée à trente-huit mois à compter du 20 mai 2003 et le Directoire pourra utiliser cette autorisation en une ou plusieurs fois.
- Les plans d'options auront une durée maximale de dix ans à compter de la date d'attribution par le Directoire.
- Les options pourront être exercées au plus tôt à compter du début de la deuxième année suivant la date d'attribution et jusqu'à la date d'expiration du plan d'options.
- Le nombre total des options de souscription d'actions ouvertes et non encore levées ne pourra excéder 8 % du capital social au jour de l'attribution des options par le Directoire.
- Le prix de souscription ou d'achat de chacun des plans sera fixé par le Directoire sans pouvoir être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant la date de décision du Directoire. En outre, pour les options d'achat, le prix d'achat par les bénéficiaires ne pourra être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L.225-208 et L.225-209. En application des articles 174-8 et suivants du décret du 23 mars 1967, le prix pourra être modifié si la Société procède à des opérations financières nécessitant un ajustement du prix d'option, le nombre d'actions sous option étant également ajusté afin que le total du prix de souscription reste constant.
- Les membres du personnel et/ou les mandataires sociaux possédant une part du capital social égale ou supérieure à celle fixée par la loi ne pourront bénéficier d'options au titre de la présente autorisation.
- Les options pourront être consenties à certains membres du personnel et/ou mandataires sociaux de la Société et à ceux de sociétés liées dans les conditions fixées à l'article L 225-180 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale a conféré tous pouvoirs au Directoire pour déterminer les autres modalités des options, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, arrêter la liste des bénéficiaires, fixer l'époque et les périodes de levée des options et de vente des actions en résultant, prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions.

Le Directoire pourra également mettre en oeuvre toutes autres dispositions légales nouvelles qui interviendraient pendant la durée de la présente autorisation et dont l'application ne nécessiterait pas une décision expresse de l'Assemblée Générale.

### **2.3.1.2 Autorisation du Conseil de Surveillance du 7 janvier 2004**

Au cours de sa séance du 7 janvier 2004, et conformément à l'article 15 des statuts de la Société, le Conseil de Surveillance a préalablement autorisé le Directoire à procéder à l'allocation d'options dans les conditions décrites ci-après représentant au maximum 0,10 % du capital social au 31 décembre 2003 (soit 200 000 options au maximum). Le prix d'exercice des options devra être égal à la moyenne des premiers cours de bourse des 20 jours précédant la date du Directoire attribuant les options, laquelle ne pourra être postérieure au 31 août 2004. Les options ainsi allouées pourront être levées à compter de la 4<sup>e</sup> année suivant leur date d'attribution.

### **2.3.1.3 Présentation de l'allocation d'options**

Dans l'hypothèse où le Directoire déciderait de mettre en oeuvre les autorisations ci-dessus mentionnées, les options seraient attribuées à raison d'une option pour une action nouvelle souscrite par les salariés résidents hors de France. Aucune option ne pourra être exercée avant la 4<sup>e</sup> année suivant la date d'attribution. Dans cette hypothèse, le Directoire qui devrait se réunir au plus tard le 20 mai 2004, fixera également le prix d'exercice des options qui devrait être égal à la moyenne des premiers cours de bourse des 20 jours précédant la date du Directoire attribuant les options.

Le Directoire pourra, le cas échéant, modifier (i) le nombre d'options allouées, (ii) les clés de répartition et (iii), plus généralement, dans le respect du cadre arrêté par le Conseil de Surveillance, des règles applicables aux options.

## **2.4 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES ACTIONS NOUVELLES DONT L'ADMISSION EST DEMANDEE**

### **2.4.1 Droits attachés aux actions émises**

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société et porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ; elles donneront droit au titre de l'exercice 2004 et des exercices ultérieurs, à égalité de valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance.

Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions anciennes à compter de leur date de cotation.

Il est précisé, en particulier, que chaque action à égalité de valeur nominale, donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti ou libéré et non libéré, du montant nominal des actions et des droits attachés aux actions de catégories différentes.

Les actions sont par ailleurs soumises à toutes les dispositions statutaires, notamment en ce qui concerne la répartition des bénéfices et les Assemblées Générales.

Les dividendes non réclamés sont prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'État. Les dividendes non perçus sont soumis aux procédures prévues par la loi.

Chaque action donne droit à une voix, excepté dans les cas où le droit de vote est réglementé par la loi. Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire de celui conféré aux autres actions en égard à la qualité du capital social qu'elles représentent.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront un droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu au présent article. La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société.

#### **2.4.2 Négociabilité des actions**

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

Seules les règles relatives à la détention des actions dans le cadre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise limiteront la négociabilité desdites actions.

#### **2.4.3 Franchissements de seuils**

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital et/ou des droits de vote et d'effectuer toute déclaration d'intention en conséquence conformément aux dispositions légales, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, directement ou indirectement, seule ou de concert, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1% du capital ou des droits de vote de la Société doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de 5 jours de bourse à compter de la date de négociation ou de la conclusion de tout accord entraînant le franchissement de ce seuil et ce indépendamment de la date d'inscription en compte éventuelle, informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital ainsi que du nombre de droits de vote qu'il détient, directement ou indirectement, seul ou de concert.

A partir de ce seuil de 1%, doit être déclarée dans les conditions et selon les modalités prévues à l'alinéa précédent, toute modification du nombre total d'actions et de titres donnant accès à terme au capital ou des droits de vote, par fraction de 0,50% du capital en cas de franchissement de seuil à la hausse et par fraction de 1% du capital en cas de franchissement de seuil à la baisse.

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 3% des droits de vote, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant, à toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

#### **2.4.4 Nature et forme des actions**

A l'issue du délai d'indisponibilité légal applicable aux parts et aux actions détenues dans le cadre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe, et sous réserve de la survenance d'un cas de déblocage anticipé, les actions pourront revêtir, au choix, la forme au porteur ou nominative.

Les actions, quelle que soit leur forme, seront obligatoirement inscrites en comptes tenus, selon le cas, par la Société ou par un intermédiaire habilité. Les droits des titulaires seront représentés par une inscription à leur nom :

- chez l'intermédiaire habilité de leur choix pour les actions au porteur ;
- chez la Société ou un mandataire de celle-ci et, s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire habilité de leur choix, pour les actions nominatives.

La Société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des porteurs d'actions.

Les statuts prévoient en outre que la Société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, demander communication à tout organisme habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires, aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme un droit de vote, leur identité et le nombre de titres qu'ils détiennent.

#### **2.4.5 Régime fiscal des actions**

La présente note d'opération concernant l'offre faite aux salariés dans plusieurs pays, les personnes désirant souscrire à l'offre se reporteront à la documentation fournie dans leurs pays respectifs et à leur conseiller fiscal.

Par ailleurs, et à titre de rappel, les salariés des sociétés françaises du Groupe résidant en France, souscrivent à l'offre par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement. Le régime fiscal qui leur est applicable est celui des plans d'épargne d'entreprise.

#### **2.4.6 Admission et cotation des actions nouvelles**

L'admission au Premier Marché d'Euronext Paris et aux opérations d'Euroclear France des actions nouvelles émises par la Société sera demandée sans délai aussitôt après leur émission, soit début août 2004 au plus tard.

Les actions nouvelles émises seront, dès leur admission au Premier Marché d'Euronext Paris, entièrement assimilées aux actions de la Société déjà admises sur ce marché.

Les actions Accor sont admises au Système de Règlement Différé (SRD).

#### **2.5 AUTRES PLACES DE COTATION**

Les actions Accor ne sont cotées qu'au Premier Marché d'Euronext Paris.

Les transactions sur *American Depositary Receipt (ADR)* Accor ont lieu sur le marché *Over The Counter (OTC)* aux Etats-Unis.

## 2.6 VOLUME DES TRANSACTIONS ET EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

(Source Euronext Paris)

	<i>Cours moyen en euros</i>	<i>Cours extrêmes en euros</i>		<i>Nombre de titres échangés</i>
		<i>+ haut</i>	<i>+ bas</i>	
<b>2002</b>				
Janvier	41,38	42,90	40,13	23 384 050
Février	40,18	42,82	38,03	19 780 290
Mars	45,66	47,71	42,14	22 656 466
Avril	46,54	49,00	44,06	24 516 050
Mai	44,83	47,48	42,39	31 889 959
Juin	41,08	43,66	37,47	29 558 055
Juillet	34,68	41,00	30,53	28 048 035
Août	34,49	38,34	30,90	20 583 213
Septembre	32,21	35,69	28,80	20 686 902
Octobre	30,92	35,85	26,75	27 798 671
Novembre	34,59	36,68	32,47	24 127 989
Décembre	31,79	36,69	28,20	19 698 756
<b>2003</b>				
Janvier	28,25	31,00	25,38	27 488 855
Février	28,89	30,88	27,39	23 952 472
Mars	27,69	31,00	25,01	24 186 434
Avril	27,70	29,90	25,10	27 423 147
Mai	31,19	33,04	28,73	32 877 011
Juin	32,46	33,84	30,10	33 483 755
Juillet	32,53	34,63	30,76	26 438 431
Août	34,42	36,64	32,51	19 834 482
Septembre	33,75	37,43	31,32	26 169 713
Octobre	33,00	34,75	31,40	30 091 278
Novembre	34,93	36,47	33,50	24 105 409
Décembre	35,77	36,95	34,81	18 199 649
<b>2004</b>				
Janvier	36,19	37,36	34,85	20 057 417
Février (jusqu'au 16 février inclus)	35,40	36,48	34,76	8 774 058

## 2.7 TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque celle-ci est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Nouveau Code de Procédure Civile. Les tribunaux compétents lorsque la Société est demanderesse seront ceux désignés par les dispositions du Nouveau Code de Procédure Civile.

### 3. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ACCOR ET SON CAPITAL

Les renseignements concernant le présent chapitre 3 sont fournis dans le Document de référence déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 25 mars 2003 sous le numéro D.03-307 et dans le rectificatif du Document de référence déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 16 octobre 2003 sous le numéro D. 03-307-R01 incorporés par référence à la présente note d'opération. Ces renseignements sont actualisés dans le tableau ci-dessous.

Le capital de la société Accor au 31 décembre 2003 est de 597 778 650 € divisé en 199 259 550 actions de 3 € nominal.

La répartition de capital et des droits de vote de la société Accor s'établit comme suit au 31 décembre 2003 :

	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Nombre de droit de vote</u>	<u>% du capital</u>	<u>% de droit de vote</u>
Caisse des Dépôts et Consignations	8 976 435	8 976 435	4,5%	4,2%
Fondateurs	7 346 368	14 191 220	3,7%	6,6%
Société Générale	4 158 416	4 158 916	2,1%	1,9%
BNP-Paribas	1 227 580	2 455 160	0,6%	1,2%
Worms & Cie (IFIL)	1 270 500	2 479 808	0,6%	1,2%
Autres actionnaires (1)	<u>176 280 251</u>	<u>181 329 689</u>	<u>88,5%</u>	<u>84,9%</u>
<b>Total au 31 décembre 2003</b>	<b>199 259 550</b>	<b>213 591 228</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

"(1) dont 1 528 731 actions en autodétention. Ces actions ne disposent pas du droit de vote."

Source : Nominatif Accor et Euroclear France

#### **4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE D'ACCOR**

Les renseignements concernant le présent chapitre 4 sont fournis dans le Document de référence déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 25 mars 2003 sous le numéro D.03-307, et dans le rectificatif du Document de référence déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 16 octobre 2003 sous le numéro D. 03-307-R01 incorporés par référence à la présente note d'opération. Ces renseignements restent, à la date de la présente note d'opération, exacts.

## 5. PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS DE LA SOCIETE

Les renseignements concernant le présent chapitre 5 sont fournis dans le Document de référence déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 25 mars 2003 sous le numéro D.03-307 et dans le rectificatif du Document de référence déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 16 octobre 2003 sous le numéro D. 03-307-R01 incorporés par référence à la présente note d'opération.

### 5.1 COMPTES CONSOLIDES DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2003

Le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe Accor pour le premier semestre 2003 ont été communiqués le 10 septembre 2003 et publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1<sup>er</sup> octobre 2003 .

Ces comptes sont reproduits ci-après.

### COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES

En € millions au 30 juin 2003	Notes	2002	1er sem. 2002	1er sem. 2003
Chiffre d'affaires		7 071	3 548	3 278
Autres produits opérationnels		68	37	28
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES OPERATIONNEL</b>	3	<b>7 139</b>	<b>3 585</b>	<b>3 306</b>
Charges d'exploitation		(5 203)	(2 652)	(2 489)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	4	<b>1 936</b>	<b>933</b>	<b>817</b>
Loyers	5	(726)	(365)	(366)
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 210</b>	<b>568</b>	<b>451</b>
Amortissements et Provisions	6	(455)	(243)	(228)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	7	<b>755</b>	<b>325</b>	<b>223</b>
Résultat Financier	8	(66)	(26)	(33)
Quote-part dans le résultat des sociétés Mises En Equivalence	9	14	4	(10)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (RGO)</b>		<b>703</b>	<b>303</b>	<b>180</b>
Résultat sur gestion du Patrimoine Hôtelier	10	54	17	40
Résultat de la gestion des autres actifs	11	(30)	5	6
Amortissement des écarts d'acquisition	14	(109)	(50)	(49)
Impôts	12	(234)	(111)	(55)
Résultat Exceptionnel (Net d'impôt)	13	68	70	-
Intérêts minoritaires	23	(22)	(13)	(16)
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>430</b>	<b>221</b>	<b>106</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	22	197 573	197 365	197 730
<b>RESULTAT NET PAR ACTION (en €)</b>		<b>2,18</b>	<b>1,12</b>	<b>0,54</b>
Résultat net dilué par action (en €)	22	2,14	1,11	0,54
<b>DIVIDENDE PAR ACTION (en €)</b>		<b>1,05</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

## BILANS CONSOLIDES

ACTIF En € millions au 30 juin 2003	Notes	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
<b>ECARTS D'ACQUISITION</b>	14	1 711	1 679	1 791
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	15	475	479	425
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	16	4 728	4 521	4 375
Prêts long terme	17	406	429	442
Titres mis en équivalence	18	254	249	203
Autres immobilisations financières	19	430	487	379
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>1 090</b>	<b>1 165</b>	<b>1 024</b>
<b>TOTAL ACTIFS IMMOBILISES</b>	20	<b>8 004</b>	<b>7 844</b>	<b>7 615</b>
Stocks		88	90	169
Clients		1 320	1 139	1 257
Autres tiers et comptes de régularisation actif	21	993	957	1 037
Fonds réservés Titres de Services		327	345	341
Créances sur cessions d'actifs à court terme	28	138	20	106
Prêts à court terme	28	125	160	175
Titres de placement	28	473	541	469
Disponibilités	28	228	179	274
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>3 692</b>	<b>3 431</b>	<b>3 828</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>11 696</b>	<b>11 275</b>	<b>11 443</b>

## BILANS CONSOLIDES

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>1er sem. 2002</b>	<b>2002</b>	<b>1er sem. 2003</b>
<b>En € millions au 30 juin 2003</b>				
Capital		592	593	593
Primes		1 892	1 903	1 903
Réserves		1 100	1 102	1 267
Différence de conversion		(49)	(135)	(272)
Résultat de l'exercice		221	430	106
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	22	<b>3 756</b>	<b>3 893</b>	<b>3 597</b>
Intérêts minoritaires	23	98	91	106
<b>CAPITAUX PROPRES &amp; INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>3 854</b>	<b>3 984</b>	<b>3 703</b>
Provisions pour risques & charges	24	561	528	578
TSDI reconditionné	25 & 28	183	151	116
Obligations convertibles ou échangeables en actions Accor	26 & 28	570	570	570
Autres dettes à long terme	28	2 686	2 493	2 799
Endettement en crédit bail	28	178	158	143
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES A LONG TERME</b>	27	<b>3 617</b>	<b>3 372</b>	<b>3 628</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PERMANENTS</b>		<b>8 032</b>	<b>7 884</b>	<b>7 909</b>
Fournisseurs		721	655	728
Autres tiers et compte de régularisation passif	21	1 236	1 101	1 083
Titres de service à rembourser		1 266	1 304	1 284
Dettes financières à court terme	27 & 28	369	234	337
Banques	28	72	97	102
<b>TOTAL DETTES A COURT TERME</b>		<b>3 664</b>	<b>3 391</b>	<b>3 534</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 696</b>	<b>11 275</b>	<b>11 443</b>

## TABLEAUX DE FINANCEMENT CONSOLIDES

En € millions au 30 juin 2003	Notes	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Excédent brut d'exploitation		568	1 210	451
Finance (y compris provisions financières)		(26)	(66)	(33)
Impôt société (y compris provisions pour impôts)		(83)	(196)	(48)
Annulation des provisions pour impôts et financières		3	9	7
Dividendes perçus des sociétés mises en équivalence		3	4	2
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT D'EXPLOITATION COURANTE</b>	29	<b>465</b>	<b>961</b>	<b>379</b>
Investissements sur actifs existants (1)	30	(159)	(316)	(139)
<b>AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE</b>		<b>306</b>	<b>645</b>	<b>240</b>
Investissements de développement et de technologie (2)	31	(407)	(802)	(279)
Produits des cessions d'actifs (3)		392	660	198
Diminution/(Augmentation) du Besoin en Fonds de Roulement	(*)	(69)	(46)	(198)
Gains/(Pertes) non opérationnels		(28)	(39)	(34)
<b>RESSOURCES / (EMPLOIS) DE L'ACTIVITE</b>		<b>194</b>	<b>418</b>	<b>(73)</b>
Flux de dividendes (4)		(314)	(326)	(270)
Augmentation/(Réduction) de capital (5)		-	12	-
Différence de conversion (6)	(*)	77	144	90
Variations de périmètre sur intérêts minoritaires et provisions (7)		3	3	12
Reclassement des titres Compass en titres immobilisés		(205)	(204)	-
<b>DIMINUTION / (AUGMENTATION) DE L'ENDETTEMENT NET</b>	28	<b>(245)</b>	<b>47</b>	<b>(241)</b>
Endettement net début de période		(2 849)	(2 849)	(2 802)
Endettement net fin de période		(3 094)	(2 802)	(3 043)
<b>DIMINUTION / (AUGMENTATION) DE L'ENDETTEMENT NET</b>	28	<b>(245)</b>	<b>47</b>	<b>(241)</b>
<b>FLUX OPERATIONNEL</b>	(*)	<b>164</b>	<b>672</b>	<b>147</b>
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT (1)+(2)+(3)</b>		<b>(175)</b>	<b>(458)</b>	<b>(220)</b>
<b>FLUX FINANCIER (4)+(5)</b>		<b>(314)</b>	<b>(314)</b>	<b>(270)</b>
<b>DIVERS (6)+(7)</b>	(*)	<b>80</b>	<b>147</b>	<b>102</b>
<b>DIMINUTION / (AUGMENTATION) DE L'ENDETTEMENT NET (cf. note 28)</b>		<b>(245)</b>	<b>47</b>	<b>(241)</b>

(\*) Le poste de variation du besoin en fonds de roulement des exercices clos le 30 juin 2002 et le 31 décembre 2002 a été diminué des variations monétaires impactant le besoin en fonds de roulement. Ces variations « non cash » ont été reclassées au poste « Différence de conversion » pour respectivement € 98 millions et €119 millions.

## VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (avant intérêts minoritaires)

En € millions	Nombre d'actions	Capital	Primes	Diff. de conversion (1)	Réserves & Résultats	Capitaux propres
<b>31 décembre 2001</b>	<b>197 364 684</b>	<b>592</b>	<b>1 892</b>	<b>255</b>	<b>1 400</b>	<b>4 139</b>
Augmentation de capital						
- par conversion d'obligations	51 000	-	-			
- levée d'options						
- actions d'autocontrôle						
- par apport fusion						
- par souscription des salariés	314 135	1	11			12
Dividende distribué brut de précompte					(298)	(298)
Différence de conversion				(390)		(390)
Résultat de l'exercice					430	430
<b>31 décembre 2002</b>	<b>197 729 819</b>	<b>593</b>	<b>1 903</b>	<b>(135)</b>	<b>1 532</b>	<b>3 893</b>
Augmentation de capital						
- par conversion d'obligations						
- levée d'options						
- actions d'autocontrôle						
- par apport fusion						
- par souscription des salariés						
Dividende distribué brut de précompte					(265)	(265)
Différence de conversion				(137)		(137)
Résultat du semestre					106	106
<b>30 juin 2003</b>	<b>197 729 819</b>	<b>593</b>	<b>1 903</b>	<b>(272)</b>	<b>1 373</b>	<b>3 597</b>

(1) dont € -14 millions pour les pays de la zone Euro au 31 décembre 2001  
dont € -15 millions pour les pays de la zone Euro au 31 décembre 2002  
dont € -14 millions pour les pays de la zone Euro au 30 juin 2003

La variation de la différence de conversion de € -137 millions entre le 31 décembre 2002 et le 30 juin 2003 s'explique principalement par les variations monétaires de la période du dollar américain. L'appréciation de l'euro par rapport au dollar US, appliquée aux actifs nord américains du Groupe, constitués principalement de Motel 6 et de Red Roof Inns, génère sur le premier semestre 2003 une différence de conversion négative de € -99 millions.

Pour mémoire, les taux de clôture dollar contre euro utilisés sont :

- ✓ 0,8813 en décembre 2001
- ✓ 1,0487 en décembre 2002
- ✓ 1,1427 en juin 2003

## PRINCIPAUX RATIOS DE GESTION

	Note	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Gearing	a	80%	70%	82%
Marge Brute d'Autofinancement d'exploitation courante / Dette nette retraitée	b	16,1%	16,5%	15,2%
Résultat Brut d'Exploitation / Charges financières retraitées	c	5,3	5,6	5,4
Retour sur Capitaux Employés	d	10,8%	10,7%	9,9%
Création de Valeur Economique (en € millions)	e	268	278	231

**Note (a) :** Le Gearing est le rapport de la dette nette sur les capitaux propres (y compris intérêts minoritaires).

**Note (b) :** Marge brute d'autofinancement / dette nette ou « Funds from Operation » (FFO) / Net debt.

En application des ratios utilisés par les principales agences de notation, le ratio de marge brute d'autofinancement / dette nette est calculé comme suit :

- la marge brute d'autofinancement d'exploitation courante (cf. Tableaux de financement consolidés), est ajustée de 2/3 des loyers de l'exercice ;
- la dette nette est retraitée en tenant compte des opérations d'investissement ou de désinvestissement au prorata temporis de leur impact au compte de résultat. Ainsi, par exemple, la trésorerie dégagée par une cession intervenue le 31 décembre de l'année N sera intégralement retraitée dans le poste de dette nette. La dette nette retraitée est, par ailleurs, ajustée de 8 fois les loyers de l'exercice en cours selon les méthodes recommandées par les trois principales agences de notation.

**Note (c) :** Résultat Brut d'Exploitation / Charges financières retraitées ou Financial Charge Cover ratio.

Ce ratio est déterminé comme le rapport entre le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) et le résultat financier d'intérêts (hors gain de change, provisions financières et dividendes reçus) ajustés de 1/3 des loyers de l'exercice.

**Note (d) :** Le ratio de retour sur capitaux employés (Return On Capital Engaged ou ROCE) est défini ci-après.

**Note (e) :** Création de la valeur économique ou Economic Value Added (EVA).

La détermination de la Création de Valeur Economique a été établie pour l'exercice 2002 et les premiers semestres 2002 et 2003 sur la base des données suivantes :

		<b>1er sem. 2002</b>	<b>2002</b>	<b>1er sem. 2003</b>
Coût des fonds propres	(1)	9,03%	8,74%	9,17%
Coût de la dette après impôt		2,51%	2,62%	2,26%
Pondération Fonds propres / Dettes				
	Fonds propres	55,48%	58,13%	54,86%
	Dettes	44,52%	41,87%	45,14%
<b>Coût moyen pondéré du capital</b>	(2)	<b>6,13%</b>	<b>6,18%</b>	<b>6,05%</b>
<b>ROCE après impôt</b>	(3)	<b>8,40%</b>	<b>8,56%</b>	<b>8,07%</b>
<b>Capitaux employés (cf ROCE ci-après) (en € millions)</b>		<b>11 920</b>	<b>11 846</b>	<b>11 602</b>
<b>Création de valeur économique (en € millions)</b>	(4)	<b>268</b>	<b>278</b>	<b>231</b>

(1) Le Beta retenu pour le calcul du coût des fonds propres pour les années 2002 et 2003 est 1.

(2) Le coût moyen pondéré du capital se détermine comme suit :

$$\text{Coût des fonds propres} \times \frac{\text{fonds propres}}{(\text{fonds propres} + \text{dettes})} + \text{coût de la dette} \times \frac{\text{dettes}}{(\text{fonds propres} + \text{dettes})}$$

(3) Le ROCE après impôt se détermine comme suit :

$$\frac{\text{EBITDA} - [(\text{EBITDA} - \text{amortissements opérationnels}) \times \text{taux d'impôt}]}{\text{capitaux engagés}}$$

A titre d'exemple, au 30 juin 2003, les données de la formule sont les suivantes :

EBITDA	: 1 144 M€	(cf. ROCE ci-après)
Amortissements et provisions	: 455 M€	
Taux d'impôt normatif	: 30,6 %	
Capitaux employés	: 11 602 M€	(cf. ROCE ci-après)

(4) La création de valeur économique se détermine comme suit :  
(ROCE après impôt – coût moyen pondéré du capital) x capitaux employés

L'impact d'une variation de +/- 0,1 du beta pour les années 2002 et 2003 est respectivement de 28 M€ et 32 M€

## RETOUR SUR CAPITAUX EMPLOYES PAR METIER (ROCE)

Le retour sur capitaux employés (ROCE) est l'instrument utilisé par le Groupe dans sa gestion interne pour mesurer la performance des différents métiers qu'il contrôle.

C'est aussi un indicateur de la rentabilité des actifs non consolidés ou mis en équivalence.

Il est déterminé sur la base des agrégats suivants établis à partir des comptes consolidés :

- excédent d'exploitation des activités (EBITDA) : pour chaque métier, cet agrégat comprend l'excédent brut d'exploitation et des produits sur immobilisations financières (dividendes et produits financiers des sociétés externes et mises en équivalence) ;
- capitaux employés : pour chaque métier, total des actifs immobilisés calculé à partir de la moyenne de leur valeur brute, sur chaque exercice et du besoin en fonds de roulement.

Le ROCE est calculé comme le rapport de l'excédent d'exploitation des activités (EBITDA) et des capitaux employés moyens, au cours de la période de référence. Ainsi, au 30 juin 2003, le ROCE s'établit à 9,9% contre 10,7% au 31 décembre 2002. Il est précisé qu'en excluant les hôtels en cours de construction (capitaux engagés sans excédent d'exploitation des activités), le ROCE aurait été de 11,0% et 10,1% respectivement au 31 décembre 2002 et au 30 juin 2003.

En € millions	1er sem. 2002 (12 mois)	2002	1er sem. 2003 (12 mois)
Capitaux employés	12 020	11 601	11 601
Retraitements <i>pro rata temporis</i> des capitaux employés (1)	18	203	9
Effet de change sur les capitaux employés (2)	(118)	42	(8)
<b>Capitaux employés moyen</b>	<b>11 920</b>	<b>11 846</b>	<b>11 602</b>
Excédent Brut d'Exploitation	1 225	1 210	1 087
Intérêts financiers sur prêts et dividendes externes	38	40	56
Quote-part dans le résultat des mises en équivalence	20	14	1
Autres retraitements	-	-	-
<b>Excédent d'exploitation des activités (EBITDA)</b>	<b>1 283</b>	<b>1 264</b>	<b>1 144</b>
<b>ROCE (EBITDA / capitaux employés)</b>	<b>10,8%</b>	<b>10,7%</b>	<b>9,9%</b>

- (1) Dans le cadre du calcul du ROCE, les capitaux employés sont pris en compte au prorata temporis du nombre de mois d'excédent d'exploitation des activités dégagées au cours de la période. Ainsi, aucun des capitaux employés ne sera retenu pour une acquisition réalisée le 31 décembre et pour laquelle aucun excédent d'exploitation des activités n'a été pris en compte dans le compte de résultat.
- (2) Les capitaux employés de la période sont ramenés au taux de conversion moyen pour être comparable au taux de traduction de l'excédent d'exploitation des activités.

Le retour sur capitaux employés (rapport de ces deux facteurs) s'analyse ainsi :

Métiers	1er sem. 2002 (12 mois)	2002	1er sem. 2003 (12 mois)
<b>HÔTELLERIE</b>	<b>10,3%</b>	<b>10,2%</b>	<b>9,3%</b>
Haut et Milieu de gamme *	9,1%	9,2%	8,1%
Économique **	14,7%	14,8%	14,7%
Économique États-Unis	9,3%	8,8%	7,8%
<b>SERVICES</b>	<b>26,8%</b>	<b>26,7%</b>	<b>25,1%</b>
<b>Autres activités</b>			
Agences de voyages	5,5%	9,0%	8,0%
Casinos	15,4%	14,5%	14,7%
Restauration	10,3%	11,0%	10,0%
Services à bord des trains	9,6%	8,9%	9,0%
Autres activités	1,1%	2,5%	2,0%
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>10,8%</b>	<b>10,7%</b>	<b>9,9%</b>

(\*) 9,9% et 8,5% hors hôtels en cours de construction au 31 décembre 2002 et au 30 juin 2003 respectivement.

(\*\*) 15,5% et 15,3% hors hôtels en cours de construction au 31 décembre 2002 et au 30 juin 2003 respectivement.

## NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, en accord avec la nouvelle méthodologie sur les comptes consolidés (CRC 99-02).

A compter du 1er janvier 2002, le Groupe a appliqué le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Ce changement de méthode n'a eu aucune incidence ni sur les capitaux propres d'ouverture, ni sur le résultat de l'exercice 2002.

Par ailleurs, en raison du caractère international de ses activités, le Groupe Accor retient parmi les options existantes dans la nouvelle réglementation française, celles lui permettant de se rapprocher des pratiques internationales (capitalisation des contrats qualifiés de location-financement, constatation en bilan de l'intégralité des engagements sociaux).

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'être en harmonie avec les principes comptables du Groupe.

### A. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Accor exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés exploitées en commun par un nombre limité de partenaires avec lesquels Accor exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les titres des sociétés dans lesquelles Accor exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote.

### B. Ecarts d'évaluation et d'acquisition

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai n'excédant généralement pas un an, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis. Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une période fonction de la durée de vie estimée, des conditions de marché et du secteur d'activité auxquels ils se rapportent, n'excédant en aucun cas 40 ans et selon un plan reflétant les hypothèses opérationnelles retenues et les perspectives envisagées ayant prévalu lors de l'acquisition.

En cas d'évolution défavorable de ces facteurs, le plan d'amortissement peut être revu ou un amortissement exceptionnel peut être constaté.

L'écart résiduel éventuel est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».

. Hôtels	40 ans
. Services à bord des trains	40 ans
. Services	40 ans
. Agences de voyages	40 ans
. Restauration	20 ans
. Casinos	20 ans

### C. Conversion des comptes exprimés en devises

Les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les comptes de résultat exprimés en devises sont convertis au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant figurent dans les capitaux propres.

Pour la conversion des comptes des filiales situées dans les pays à haute inflation, les actifs et passifs non monétaires sont traduits au cours de change en vigueur le jour de la transaction (cours historique), et les actifs et passifs monétaires sont traduits au cours de clôture.

Au compte de résultat, les charges et produits se rapportant aux actifs et passifs non monétaires sont traduits au cours historique, les autres postes sont traduits au cours moyen du mois de leur enregistrement. Les différences de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont portées au compte de résultat en résultat financier.

## **D. Immobilisations**

### **D. 1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les frais d'établissement sont amortis sur une durée maximale de cinq ans.

Les droits au bail font en général l'objet d'amortissements sur la durée du bail sous-jacent.

A dater du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les fonds de commerce sont intégrés aux écarts d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée propre à chaque métier, dans les limites maximales décrites en B. Ecarts d'évaluation et d'acquisition. La valeur des immobilisations incorporelles identifiables comptabilisées à l'occasion d'une première consolidation repose notamment sur des travaux d'experts indépendants, fondés sur des critères propres à chaque secteur d'activité, permettant leur suivi ultérieur.

- Les marques identifiables sont valorisées selon une approche multicritères tenant compte à la fois de leur notoriété et de la rentabilité qu'elles génèrent.
- Les parts de marché dégagées sur les activités de services et de services à bord des trains représentatives d'investissements réalisés pour renforcer une position économique font l'objet d'une évaluation fondée sur des perspectives de chiffres d'affaires et de rentabilité prévisionnels.
- Les marques et parts de marchés ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'une appréciation régulière lors de survenance d'évènements susceptibles de remettre en cause leur valeur. Lorsque leur juste valeur fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

### **D. 2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, y compris les frais financiers intercalaires relatifs aux emprunts nécessaires au financement des constructions.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur une durée appropriée au métier :

Hôtels Formule 1/ Motel 6	40 ans
Autres marques hôtelières	60 ans
Matériel roulant des Services à Bord des Trains	20 ans
Autres constructions	10 à 30 ans
Agencements, mobilier	5 à 10 ans

### **D. 3. Crédit-bail (location-financement), cession-bail et location de longue durée**

Le Groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française lui permettant de capitaliser les contrats de crédit-bail et assimilés qualifiés de location-financement. Dans ce cadre, afin de définir la notion de contrat de location de financement, le Groupe privilégie systématiquement l'analyse économique du partage des risques et avantages inhérents à la propriété entre le preneur et le bailleur.

Les contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur sont retraités, et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles appliquées par le Groupe. La dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée du bilan.

Par ailleurs, pour les opérations de cession-bail ayant les caractéristiques d'un contrat de location-financement le résultat de cession est différé et amorti sur la durée du bail, sauf constat de perte de valeur définitive du bien concerné.

Par opposition aux contrats de location-financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers. Les charges futures de loyers sur les locations opérationnelles sont détaillées en note 5. Par ailleurs, pour les opérations de cession bail ayant les caractéristiques d'une location simple et pour lesquelles la valeur de cession et le niveau des loyers sont fixés à une valeur de marché confirmée le plus souvent par une évaluation d'experts indépendants, le résultat de cession est immédiatement constaté.

#### **D. 4. Autres immobilisations financières**

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées, de même que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), sont inscrits à leur coût d'acquisition.

#### **D.5. Valeur d'inventaire des immobilisations**

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée pour les ramener à leur valeur d'utilité. Cette dernière est estimée notamment en fonction de l'utilité que la possession de l'immobilisation présente pour la réalisation de la stratégie de l'entreprise.

Plus spécifiquement, en matière d'immobilisation d'unités hôtelières (murs et fonds de commerce), la valeur d'utilité est approchée selon une méthode de cash flow futurs actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale fondée sur un multiple d'Excédent Brut d'Exploitation. Les dépréciations éventuelles sont constatées dans le poste « Résultat sur la gestion du patrimoine hôtelier » (cf. Note 1. P. 5 et Note 10).

Par ailleurs, en matière de titres de participation non consolidés, la valeur d'utilité est évaluée notamment à partir de la quote-part d'actif net réestimé et des perspectives de rentabilité.

S'agissant des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), la valeur d'inventaire correspondant à la valeur d'utilité tient compte des perspectives d'évolution générale de l'entreprise dont les titres sont détenus et ne repose donc pas systématiquement sur la valeur instantanée du cours de bourse pour les titres cotés.

Pour les actifs destinés à être cédés, une provision pour dépréciation est constatée pour les ramener à leur valeur de marché. En matière d'immobilisation d'unités hôtelières, la valeur de marché est déterminée à partir d'un multiple de l'Excédent Brut d'Exploitation moyen sur la durée d'un cycle hôtelier.

#### **E. Stocks**

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré. Ils sont dépréciés, s'il y a lieu, à leur valeur probable de réalisation. Ils comprennent également des actifs destinés à être cédés.

#### **F. Fonds réservés**

Ils sont représentatifs de dépôts non disponibles et bloqués auprès d'établissements financiers en vertu de contraintes propres à l'activité Ticket Restaurant réglementée en France.

#### **G. Titres de placement**

Les titres de placement sont enregistrés à leur coût d'acquisition et font l'objet de dépréciation lorsque ce dernier est supérieur à leur valeur de marché.

## **H. Charges à répartir**

Les charges à répartir comprennent :

- les frais de pré ouverture des nouveaux établissements hôteliers, amortis sur 3 ans dans l'hôtellerie et 1 an dans la restauration ;
- les frais d'acquisition d'immobilisations, amortis sur 5 ans maximum ;
- les frais liés à l'émission d'emprunts, amortis sur la durée de l'emprunt ;
- les frais liés au développement de systèmes informatiques, amortis sur la durée d'utilité des systèmes.

Ce poste figure dans les « Autres tiers et comptes de régularisation actif ».

## **I. Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges payées au cours d'un exercice afférentes aux exercices suivants. Elles comprennent également l'effet de linéarisation des loyers tel que décrit en note 5. Ce poste figure dans les « Autres tiers et comptes de régularisation actif ».

## **J. Charges de personnel**

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des montants versés par l'entreprise à ses salariés, y compris la participation des salariés.

## **K. Provisions pour pensions et indemnités de départ à la retraite**

Jusqu'au 31 décembre 1999, le Groupe provisionnait partiellement des engagements de retraite en accord avec les règles comptables applicables à chaque pays dans lequel il est implanté. Dans le cadre de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2000 du règlement du Comité de la Réglementation Comptable CRC 99-02, le Groupe applique la méthode préférentielle et provisionne l'ensemble de ses engagements de retraite.

L'impact de ce changement de méthode comptable a été imputé sur les réserves consolidées au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Pour les régimes à prestations définies, l'engagement a été calculé selon la norme IAS 19, en particulier, le Groupe a estimé ses engagements selon la méthode rétrospective en tenant compte d'hypothèses actuarielles, d'augmentation des salaires, d'âge de départ, de mortalité, de rotation ainsi que de taux d'actualisation. Ces hypothèses prennent en considération les conditions particulières notamment macro-économiques des différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Afin de déterminer le passif au titre des engagements de retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2000, il est également tenu compte des actifs détenus en couverture qui sont évalués à leur valeur de marché.

Les écarts actuariels pré-existants au 1<sup>er</sup> janvier 2000 ont été maintenus et n'ont donc pas été imputés sur les réserves.

L'écart entre le passif au 1<sup>er</sup> janvier 2000 ainsi calculé et la provision existante dans les comptes à cette même date et après prise en compte de l'impôt différé correspondant constitue l'impact du changement de méthode.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 les modifications d'hypothèses actuarielles donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés en charges de l'exercice lors de leur survenance.

## **L. Conversion des opérations libellées en devises**

Pour chaque société du Groupe, les transactions réalisées dans une devise autre que la monnaie locale sont converties au cours de change en vigueur à la date de chacune des transactions.

Les créances et les dettes correspondantes, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change, sont converties en euros sur la base du cours de change en vigueur à la date d'arrêté du bilan (cours de clôture). Les gains ou pertes de change latents qui en résultent sont comptabilisés en résultat financier.

### **M. Impôt différé**

Le Groupe a retenu la méthode bilantielle avec application du report variable selon laquelle les créances ou dettes d'impôt futures sont évaluées au dernier taux d'imposition connu, sans actualisation. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables et amortissements réputés différés que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est quasi certaine.

Les impôts différés passifs sont classés en provisions pour risques et charges.

### **N1. Stock-options**

Certaines filiales du Groupe, notamment aux Etats-Unis et en France, pratiquent une politique d'attribution d'options de souscription d'actions envers leurs employés. Ces filiales n'étant pas cotées, le Groupe s'est engagé à racheter les titres émis suite à l'exercice des options à un prix basé sur des valeurs de marché (en général multiple de l'Excédent Brut d'Exploitation minoré de la dette nette).

Ainsi à chaque clôture, le Groupe procède à l'évaluation de l'impact qu'aurait l'exercice de ces options sur la quote-part détenue par le Groupe dans l'actif net consolidé de ces filiales. L'effet de dilution potentielle constaté est pris en charge en « Résultat de la gestion des autres actifs » par la constitution d'une provision au titre des engagements sociaux.

Les options de souscription d'actions attribuées par la société-mère du Groupe n'affectent pas le compte de résultat consolidé. A la date d'exercice des options, le Groupe enregistre les actions émises en augmentation de capital à hauteur des paiements reçus des employés.

### **N2. Titres Accor auto-détenus**

Les actions de la société Accor détenues par la mère et/ou les sociétés du Groupe sont inscrites :

- à l'actif du bilan consolidé, en titres de placement, lorsque ces titres auto-détenus sont explicitement affectés, dès l'acquisition, soit à l'attribution aux salariés soit à la régularisation de cours,
- en diminution des capitaux propres consolidés dans les autres cas.

Les actions inscrites en titres de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsque ce dernier est supérieur au cours de bourse. La dotation aux provisions pour dépréciation ainsi que le résultat de la cession éventuelle sont enregistrés dans le compte de résultat.

Dans les autres cas, le résultat de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle (ainsi que les effets d'impôts correspondants) est directement imputé dans les capitaux propres consolidés n'affectant pas le résultat net de l'exercice. Ces titres ne font l'objet d'aucune dépréciation.

### **O. Instruments financiers**

Les opérations sur les instruments financiers à terme figurent dans les engagements hors-bilan et concernent principalement des couvertures de risque de change ou de taux.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

## **P. Présentation du compte de résultat et du tableau de financement**

Afin de mieux refléter les résultats de la gestion de ses activités, Accor présente des soldes intermédiaires du compte de résultat consolidé et du tableau de financement identiques à ceux utilisés pour la gestion interne du Groupe.

### **P. 1. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités courantes des sociétés consolidées par intégration globale et par intégration proportionnelle. Il s'agit notamment :

- pour les activités de services, des commissions perçues auprès des entreprises clientes, de la participation des restaurateurs, des redevances de marques et assistance technique ;
- pour les agences de voyages, des commissions perçues sur la distribution de produits de transport, locations de voitures et hôtellerie, des honoraires relatifs à des contrats de prestation de services ainsi que la marge dégagée sur la vente des voyages à forfait sans risque ;
- pour les services à bord des trains, des prestations d'hôtellerie et de restauration facturées aux réseaux de chemin de fer ainsi que des subventions reçues ;
- pour les casinos, du produit brut des jeux (machines à sous et jeux traditionnels).

### **P. 2. Autres produits opérationnels**

Ils comprennent les produits financiers sur les fonds structurellement mis à la disposition du métier des services.

Ils représentent des produits d'exploitation de ce métier et, cumulés avec le chiffre d'affaires comptable, forment le chiffre d'affaires opérationnel du Groupe.

### **P. 3. Résultat brut d'exploitation**

Le résultat brut d'exploitation comprend les revenus et charges d'exploitation. Ceci constitue donc un agrégat de gestion avant loyers, amortissements et provisions, résultat financier et impôts.

### **P. 4. Résultat Courant avant impôts (RGO)**

Ce solde retrace les résultats des opérations et du financement des différents métiers du Groupe. Il intègre le résultat opérationnel, le résultat financier et la quote-part des résultats des activités mises en équivalence.

### **P. 5. Résultat sur la gestion du patrimoine hôtelier**

Le résultat sur la gestion du patrimoine hôtelier est constitué des plus ou moins-values de cession d'hôtels et des provisions sur actifs hôteliers conservés. Ces éléments récurrents dans la gestion de l'immobilier hôtelier ne sont pas directement liés à la gestion des opérations.

### **P. 6. Résultat de la gestion des autres actifs**

Le résultat de la gestion des autres actifs est constitué des plus ou moins-values de cession des autres actifs immobilisés hors patrimoine hôtelier, des provisions, et des pertes et gains non opérationnels. Ces éléments ne sont pas directement liés à la gestion courante.

### **P. 7. Résultat exceptionnel net d'impôt et de minoritaires**

Le résultat exceptionnel est significatif du caractère extraordinaire de certaines opérations dont la nature est inhabituelle et la fréquence faible. Il s'agit notamment de changements significatifs dans le portefeuille d'activités.

## **P. 8. Tableau de financement**

Il est présenté selon la même structure que celle utilisée pour la gestion interne du Groupe et isole, d'une part, les ressources ou emplois de l'activité, et d'autre part les opérations de financement.

Les ressources ou emplois de l'activité incluent :

- la marge brute d'autofinancement d'exploitation courante après variation des impôts différés et plus-value de cession d'actifs ;
- les investissements sur actifs existants (IAE) dont l'objet est le maintien ou le renouvellement d'actifs existants au 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice et nécessaires à une exploitation normale ;
- les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés des filiales nouvellement consolidées par intégration globale ainsi que la constitution de nouveaux actifs ;
- les produits des cessions d'actifs ;
- la variation du besoin en fonds de roulement.

## **Q. Calcul du résultat par action**

Les règles et méthodes comptables employées pour le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action, sont conformes à la norme IAS 33 ainsi qu'à l'avis n°27 de l'Ordre des Experts Comptables Français.

## **NOTE 2. FAITS MARQUANTS ET CHANGEMENTS DE PERIMETRE**

### **A. Cessions**

#### **A.1 Cessions de murs d'hôtels suivies de contrats de location**

En 2002, le Groupe a procédé aux cessions suivantes :

- 2 unités du pôle Haut et Milieu de gamme en Europe de l'Est (à Budapest et à Varsovie) pour une valeur de €47 millions.
- 21 unités du pôle Economique (Ibis, Etap et Formule 1) en France, en Pologne et aux Pays-Bas pour une valeur de €146 millions.
- 7 unités du pôle Haut et Milieu de gamme (6 Novotel et 1 Mercure) pour un montant de €75 millions.
- 2 unités Suitehotel en France pour un montant de €23 millions.

Au cours du premier semestre 2003, le Groupe a procédé aux cessions suivantes :

- 2 unités du pôle Haut et Milieu de gamme en France pour une valeur de €9 millions.
- 5 unités en Hongrie pour €88 millions.
- 1 unité du pôle économique au Royaume-Uni pour €8 millions.

#### **A.2 Cessions d'hôtels**

Par ailleurs, Accor a été amené à se désengager de murs et de fonds de commerce d'hôtels pour respectivement €94 millions en 2001, €121 millions en 2002 et €13 millions au cours du premier semestre 2003. Il s'agit essentiellement :

En 2002, le Groupe a procédé aux principales cessions suivantes :

- 2 unités du pôle Haut et Milieu de gamme à Londres pour un montant de €83 millions.
- 1 unité du pôle économique à Montréal pour €5 millions.

Au cours du premier semestre 2003, le Groupe a procédé aux cessions suivantes :

- 1 unité du pôle Haut et Milieu de gamme au Portugal pour €3 millions.
- 1 unité du pôle économique en France pour €3 millions.
- 1 unité du pôle économique aux Etats-Unis pour €3 millions.

#### **A.3 Partenariat Accor – Colony Capital dans Accor Casinos**

Accor et le fonds d'investissement américain Colony Capital ont signé un accord visant à créer un groupe de casinos leader sur le marché européen. Cet accord s'est concrétisé par la prise de participation à 50% de Colony Capital dans Accor Casinos, dont 6% en 2001 et 44% en 2002, Accor demeurant l'opérateur industriel de la société.

La transaction a été réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de €450 millions et a dégagé une plus-value nette après impôt de €68 millions (cf. Note 13).

Il est par ailleurs précisé que dans le cadre de cette transaction, Accor a consenti à Colony Capital un prêt de €80 millions (cf. note 17).

### **B. Décision d'investissement**

#### **B.1 Acquisition de 20% de Orbis en août 2000, 5% en 2001, 2,17% en 2002 et 2,17% en 2003**

Dans le cadre du programme de privatisation de l'Etat polonais, Accor a pris, en août 2000, une participation de 20% dans le capital du groupe hôtelier et touristique polonais Orbis pour un montant de €81 millions.

Le groupe hôtelier Orbis, également présent dans les activités de voyages et de casinos, est leader sur le marché polonais avec 55 hôtels (10 439 chambres) situés dans les 25 plus grandes villes du pays. A partir de 2001, et suite à un programme de rénovation, ces hôtels sont exploités sous les marques du Groupe Accor.

En 2001, le Groupe a procédé à l'acquisition de 5% complémentaires, portant ainsi sa participation à 25%, pour un montant de €12 millions.

En 2002, le Groupe a procédé à un rachat de minoritaires de 2,17% portant sa participation à 27,17%. Le montant de la transaction s'est élevé à €4,7 millions.

De même, au cours du premier semestre 2003, le Groupe a procédé à un rachat de minoritaires de 2,17% (un million d'actions) portant sa participation à 29,34%, pour un montant de €4,4 millions.

## **B.2 Prise de participation de 70% dans Go Voyages**

En 2000, Accor a acquis une première participation de 38,5% dans Go Voyages pour un prix de €11,9 millions.

En 2002, Accor a réalisé un achat complémentaire de 21,5% du capital pour €12,3 millions, portant ainsi sa participation à 60%.

Au premier semestre 2003, Accor a acquis une participation complémentaire de 10% du capital de Go Voyages pour un montant de €7,2 millions, portant sa participation à 70%.

Go Voyages, grâce à la mise en place d'outils informatiques innovants est l'un des intervenants les plus actifs et les plus performants de la distribution de voyage et de tourisme d'affaires et de loisirs, en particulier sur Internet.

## **B.3 Prise de participation de Accor dans Dorint AG à hauteur de 40,19%**

Au cours du second semestre 2002, Accor a signé des accords avec le groupe hôtelier allemand Dorint AG et son principal actionnaire le Docteur Herbert Ebertz. Au terme de ces accords et après l'approbation des Autorités de la Concurrence de Bruxelles donnée fin décembre 2002, Accor est devenu actionnaire à hauteur de 30% de Dorint AG pour un montant de €49,7 millions. De plus, entre 2008 et 2010, Accor aura la possibilité d'accroître sa participation de 25%, par l'exercice à sa convenance d'une option d'achat auprès du Docteur Herbert Ebertz. Enfin, il est précisé que dans le cadre de cette acquisition, Accor a été amené à consentir un prêt de €30 millions au Docteur Herbert Ebertz et une garantie bancaire de €25 millions à Dorint AG, pari passu avec le Docteur Herbert Ebertz. Le groupe Dorint exploite aujourd'hui 88 hôtels pour un total de 15 400 chambres.

Par ailleurs, le Directoire et le Conseil de Surveillance de Dorint AG ont approuvé la mise en place d'un partenariat stratégique avec le Groupe Accor basé sur des contrats de franchise et de commercialisation. Tous les hôtels Dorint seront cobrandés Dorint Sofitel, Dorint Novotel et Dorint Mercure. Les forces de vente et les équipes marketing de Dorint ont été intégrées au réseau Accor au 1<sup>er</sup> février 2003.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2003, Accor a consolidé par mise en équivalence le Groupe Dorint à hauteur de son pourcentage de détention sur la période, soit 30,29%. La quote-part de mise en équivalence des cinq mois d'activité de Dorint s'est élevée à €-4,3 millions.

Fin juin 2003, dans le cadre d'une augmentation de capital souscrite par Accor SA et le Docteur Herbert Ebertz, Accor a acquis 10,19% supplémentaire pour €13,2 millions, portant sa participation à 40,19%.

#### B.4 Autres investissements (croissance externe et interne)

En prenant en compte les opérations de croissance externe et organique, le Groupe a procédé, au cours du premier semestre 2003, à l'ouverture ou à l'acquisition de 77 hôtels, pour un total de 9 575 chambres. Par ailleurs, 44 hôtels ont été fermés sur la période, soit 3 915 chambres.

##### B.4.a Parc hôtelier par marque et mode de management au 30 juin 2003

Au 30 juin 2003, le parc hôtelier par marque et type de management se décompose comme suit :

En nombre d'hôtels	Propriété	Location	Management	Franchise	Total
Sofitel	30	42	77	10	159
Novotel	68	154	96	41	359
Mercure	60	197	199	230	686
Ibis	134	251	55	195	635
Etap Hotel	77	91	8	101	277
Formule 1	219	135	1	15	370
Red Roof	100	156	-	94	350
Motel 6 / Studio 6	235	489	1	142	867
Autres	6	14	47	92	159
<b>Total</b>	<b>929</b>	<b>1 529</b>	<b>484</b>	<b>920</b>	<b>3 862</b>
<i>Total en %</i>	<i>24,1%</i>	<i>39,6%</i>	<i>12,5%</i>	<i>23,8%</i>	<i>100,0%</i>

Au 30 juin 2003, le nombre de chambres par marque et type de management est le suivant :

En nombre de chambres	Propriété	Location	Management	Franchise	Total
Sofitel	5 168	9 566	15 564	2 247	32 545
Novotel	9 993	23 673	20 243	6 864	60 773
Mercure	6 909	26 583	24 520	21 693	79 705
Ibis	14 138	31 570	7 579	13 915	67 202
Etap Hotel	5 785	7 663	699	7 587	21 734
Formule 1	15 891	10 556	103	1 004	27 554
Red Roof	12 004	17 770	-	8 421	38 195
Motel 6 / Studio 6	25 805	55 577	59	9 793	91 234
Autres	927	2 027	8 454	16 117	27 525
<b>Total</b>	<b>96 620</b>	<b>184 985</b>	<b>77 221</b>	<b>87 641</b>	<b>446 467</b>
<i>Total en %</i>	<i>21,6%</i>	<i>41,4%</i>	<i>17,4%</i>	<i>19,6%</i>	<i>100,0%</i>

##### B.4.b Parc hôtelier par zone géographique et mode de management au 30 juin 2003

Au 30 juin 2003, le parc hôtelier par zone et type de management est le suivant :

En nombre d'hôtels	Propriété	Location	Management	Franchise	Total
France	397	355	88	444	1 284
Europe hors France	136	432	53	213	834
Amérique du Nord	340	652	6	236	1 234
Amérique Latine & Caraïbes	23	17	95	11	146
Autres pays	33	73	242	16	364
<b>Total</b>	<b>929</b>	<b>1 529</b>	<b>484</b>	<b>920</b>	<b>3 862</b>
<i>Total en %</i>	<i>24,1%</i>	<i>39,6%</i>	<i>12,5%</i>	<i>23,8%</i>	<i>100,0%</i>

Au 30 juin 2003, le nombre de chambres par zone et type de management est le suivant :

En nombre de chambres	Propriété	Location	Management	Franchise	Total
France	33 795	41 557	8 393	32 945	<b>116 690</b>
Europe hors France	15 744	55 379	7 996	32 526	<b>111 645</b>
Amérique du Nord	39 526	75 679	1 387	18 214	<b>134 806</b>
Amérique Latine & Caraïbes	3 497	2 909	12 676	1 249	<b>20 331</b>
Autres pays	4 058	9 461	46 769	2 707	<b>62 995</b>
<b>Total</b>	<b>96 620</b>	<b>184 985</b>	<b>77 221</b>	<b>87 641</b>	<b>446 467</b>
<i>Total en %</i>	<i>21,6%</i>	<i>41,4%</i>	<i>17,4%</i>	<i>19,6%</i>	<i>100,0%</i>

#### B.4.c Parc hôtelier par zone géographique et marque au 30 juin 2003

Au 30 juin 2003, le parc hôtelier par marque et zone est le suivant :

En nombre d'hôtels	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Amérique Latine & Caraïbes	Autres pays	Total
Sofitel	38	31	11	18	61	<b>159</b>
Novotel	119	129	6	20	85	<b>359</b>
Mercure	287	227	-	79	93	<b>686</b>
Ibis	336	238	-	26	35	<b>635</b>
Etap Hotel	203	73	-	-	1	<b>277</b>
Formule 1	285	44	-	1	40	<b>370</b>
Red Roof	-	-	350	-	-	<b>350</b>
Motel 6 / Studio 6	-	-	867	-	-	<b>867</b>
Autres	16	92	-	2	49	<b>159</b>
<b>Total</b>	<b>1 284</b>	<b>834</b>	<b>1 234</b>	<b>146</b>	<b>364</b>	<b>3 862</b>
<i>Total en %</i>	<i>33,2%</i>	<i>21,6%</i>	<i>32,0%</i>	<i>3,8%</i>	<i>9,4%</i>	<i>100,0%</i>

Au 30 juin 2003, le nombre de chambres par marque et zone est le suivant :

En nombre de chambres	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Amérique Latine & Caraïbes	Autres pays	Total
Sofitel	6 730	5 761	3 542	2 687	13 825	<b>32 545</b>
Novotel	15 094	22 243	1 835	3 369	18 232	<b>60 773</b>
Mercure	26 574	29 864	-	9 751	13 516	<b>79 705</b>
Ibis	29 627	28 613	-	3 762	5 200	<b>67 202</b>
Etap Hotel	15 509	6 106	-	-	119	<b>21 734</b>
Formule 1	21 111	3 179	-	300	2 964	<b>27 554</b>
Red Roof	-	-	38 195	-	-	<b>38 195</b>
Motel 6 / Studio 6	-	-	91 234	-	-	<b>91 234</b>
Autres	2 045	15 879	-	462	9 139	<b>27 525</b>
<b>Total</b>	<b>116 690</b>	<b>111 645</b>	<b>134 806</b>	<b>20 331</b>	<b>62 995</b>	<b>446 467</b>
<i>Total en %</i>	<i>26,1%</i>	<i>25,0%</i>	<i>30,2%</i>	<i>4,6%</i>	<i>14,1%</i>	<i>100,0%</i>

#### B.4.d Projet hôtelier en cours au 30 juin 2003

La perspective d'évolution du parc, en nombre de chambres, est la suivante :

<b>En nombre de chambres</b>	<b>Propriété</b>	<b>Location</b>	<b>Management</b>	<b>Franchise</b>	<b>Total</b>
2nd semestre 2003	910	2 487	2 637	2 786	<b>8 820</b>
2004	4 020	4 474	3 770	2 660	<b>14 924</b>
2005	2 676	5 222	995	160	<b>9 053</b>
2006	771	946	-	-	<b>1 717</b>
<b>Total</b>	<b>8 377</b>	<b>13 129</b>	<b>7 402</b>	<b>5 606</b>	<b>34 514</b>

### NOTE 3 . ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES OPERATIONNEL PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET PAR METIER

Au 30 juin 2003, le chiffre d'affaires opérationnel des entités dont les revenus (redevances) ne sont pas spécifiques à une zone géographique, a été présenté sous la rubrique « Structures mondiales ».

En € millions	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Amérique Latine & Caraïbes	Autres pays	Structures mondiales	30 juin 2003	30 juin 2002 Proforma (*)	31 déc. 2002 Proforma (*)
<b>HÔTELLERIE</b>	<b>797</b>	<b>722</b>	<b>571</b>	<b>55</b>	<b>168</b>	<b>41</b>	<b>2 354</b>	<b>2 479</b>	<b>5 033</b>
Haut et milieu de gamme	511	481	83	48	160	41	1 324	1 327	2 720
Économique	286	241	-	7	8	-	542	530	1 100
Économique États-Unis	-	-	487	-	-	-	487	622	1 213
<b>SERVICES</b>	<b>46</b>	<b>90</b>	<b>6</b>	<b>82</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>231</b>	<b>254</b>	<b>482</b>
<b>Autres activités</b>									
Agences de voyages	31	85	55	10	7	5	193	237	453
Casinos	92	-	-	-	2	-	94	148	242
Restauration	40	119	-	41	4	-	205	233	424
Services à bord des trains	77	56	-	-	-	1	134	138	284
Holdings et Autres	55	32	-	5	-	3	96	96	221
<b>Total 30 juin 2003</b>	<b>1 139</b>	<b>1 104</b>	<b>632</b>	<b>194</b>	<b>187</b>	<b>51</b>	<b>3 306</b>		
<b>Total 30 juin 2002 (*)</b>	<b>1 187</b>	<b>1 098</b>	<b>793</b>	<b>273</b>	<b>183</b>	<b>51</b>		<b>3 585</b>	
<b>Total 31 décembre 2002 (*)</b>	<b>2 405</b>	<b>2 238</b>	<b>1 550</b>	<b>458</b>	<b>383</b>	<b>105</b>			<b>7 139</b>

(\*) Pour être comparable au chiffre d'affaires présenté en 2003, le chiffre d'affaires 2002 a été retraité. Les retraitements concernent principalement des réallocations de zones géographiques.

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2003 s'établit à €3 306 millions contre €3 585 millions au 30 juin 2002, soit une diminution de €279 millions (-7,8%).

La diminution de -7,8% en données publiées se décompose de la façon suivante :

✓ activité (à périmètre et change constants)	-0,4%
✓ développement	+3,9%
✓ impact de change	-7,6%
✓ cession d'actifs	-3,7%

**Evolution du chiffre d'affaires premier semestre 2003** **-7,8%**

Evolution du chiffre d'affaires par métier :

	Publié	A périmètre et change constants	
		En € millions	%
<b>HOTELLERIE</b>	<b>-5,0%</b>	<b>-42</b>	<b>-1,7%</b>
- Haut et Milieu de gamme	-0,2%	-23	-1,7%
- Economique	+2,4%	+6	+1,1%
- Economique Etats-Unis	-2,6%	-25	-4,0%
<b>SERVICES</b>	<b>-9,2%</b>	<b>+23</b>	<b>+8,9%</b>
<b>Autres Activités</b>	<b>-15,3%</b>	<b>+4</b>	<b>+0,5%</b>
- Agences de voyage	-18,7%	-20	-8,2%
- Casinos	-36,4%	+2	+1,4%
- Restauration	-12,2%	+19	+8,4%
- Services à bord des trains	-2,4%	-2	-1,9%
- Holding et Autres	-0,4%	+5	+5,4%
<b>Total Groupe</b>	<b>-7,8%</b>	<b>-15</b>	<b>-0,4%</b>

**Evolution du chiffre d'affaires par zone géographique :**

	Publié	A périmètre et change constants	
		En €millions	%
- France	-4,1%	+7	+0,6%
- Europe (hors France)	+0,5%	-19	-1,8%
- Amérique du Nord	-20,3%	-36	-4,5%
- Amérique Latine et Caraïbes	-29,0%	+34	+12,4%
- Autres pays	+2,2%	-4	-2,1%
- Structures Mondiales	+0,4%	+3	+5,4%
<b>Total Groupe</b>	<b>-7,8%</b>	<b>-15</b>	<b>-0,4%</b>

#### NOTE 4. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION PAR METIER ET ZONE GEOGRAPHIQUE

En € millions	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Amérique Latine & Caraïbes	Autres pays	Structures mondiales (1)	30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002
<b>HÔTELLERIE</b>	<b>214</b>	<b>217</b>	<b>180</b>	<b>6</b>	<b>35</b>	<b>7</b>	<b>659</b>	<b>745</b>	<b>1 583</b>
Haut et milieu de gamme	133	129	11	4	32	(4)	305	330	719
Économique	81	88	-	2	3	11	185	184	400
Économique États-Unis	-	-	169	-	-	-	169	231	464
<b>SERVICES</b>	<b>13</b>	<b>47</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>88</b>	<b>105</b>	<b>202</b>
<b>Autres activités</b>									
Agences de voyages	1	11	9	(1)	1	4	25	33	59
Casinos	13	-	-	-	1	-	14	24	41
Restauration	3	10	-	1	-	-	14	15	31
Services à bord des trains	3	3	-	-	-	-	6	4	15
Holdings et Autres	(5)	15	-	(1)	-	2	11	7	5
<b>Total 30 juin 2003</b>	<b>242</b>	<b>303</b>	<b>189</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>9</b>	<b>817</b>		
<b>Total 30 juin 2002</b>	<b>258</b>	<b>318</b>	<b>256</b>	<b>57</b>	<b>41</b>	<b>3</b>		<b>933</b>	
<b>Total 31 décembre 2002</b>	<b>567</b>	<b>648</b>	<b>511</b>	<b>96</b>	<b>90</b>	<b>24</b>			<b>1 936</b>

(1) le résultat brut d'exploitation des entités dont les coûts et les revenus (redevances) ne sont pas spécifiques à une zone géographique a été présenté sous la rubrique « Structures mondiales ».

Le résultat brut d'exploitation consolidé 30 juin 2003 s'établit à €817 millions, contre €933 millions au 30 juin 2002, soit une diminution de 12,5% (€116 millions).

Cette diminution s'analyse comme suit :

✓ activité (à périmètre et change constants)	-51	-5,5%
✓ développement	+26	+2,8%
✓ impact de change	-76	-8,2%
✓ cession d'actifs	-15	-1,6%
<b>Evolution du résultat brut d'exploitation premier semestre 2003</b>	<b>-116</b>	<b>-12,5%</b>

**Evolution du résultat brut d'exploitation par métier :**

<b>En €millions</b>	<b>Publié</b>	<b>A périmètre et change constants</b>
<b>HOTELLERIE</b>	<b>-86</b>	<b>-53</b>
– Haut et Milieu de gamme	-25	-30
– Economique	+1	+1
– Economique Etats-Unis	-62	-24
<b>SERVICES</b>	<b>-17</b>	<b>+5</b>
<b>Autres Activités</b>	<b>-13</b>	<b>-3</b>
– Agences de voyage	-8	-6
– Casinos	-10	-1
– Restauration	-1	-
– Services à bord des trains	+2	+1
– Holding et Autres	+4	+3
<b>Total Groupe</b>	<b>-116</b>	<b>-51</b>

**Evolution du résultat brut d'exploitation par zone géographique :**

<b>En €millions</b>	<b>Publié</b>	<b>A périmètre et change constants</b>
– France	-16	-5
– Europe (hors France)	-15	-21
– Amérique du Nord	-67	-26
– Amérique Latine & Caraïbes	-20	+1
– Autres pays	-4	-8
– Structures Mondiales	+6	+8
<b>Total Groupe</b>	<b>-116</b>	<b>-51</b>

## NOTE 5. LOYERS OPERATIONNELS

Les loyers sont respectivement de €365 millions au 30 juin 2002 et de € 366 millions au 30 juin 2003.

Conformément aux principes détaillés en Note 1.D.3, ces charges de loyers sont uniquement relatives à des contrats de location opérationnelle (operating lease), les autres locations étant capitalisées au bilan et figurant au passif pour un montant de €162 millions (cf. Note 27).

Quel que soit le profil de décaissement des loyers opérationnels, la charge totale qui en résulte est linéarisée et indexée sur la base d'indices du type indice construction INSEE en France, de manière à constater une charge économiquement constante. La plupart de ces contrats ont été conclus pour des durées excédant la pratique commerciale française de neuf ans avec notamment l'objectif de protéger Accor contre l'absence de propriété commerciale reconnue dans certains pays.

Il est précisé qu'il n'existe aucune clause dans les contrats de location permettant au propriétaire d'exiger un paiement par anticipation des loyers (relatif à la dégradation de la notation de Accor – rating – ou pour d'autres causes) ; par ailleurs, il n'existe aucune clause de « défaillance croisée » (cross default) avec les financements consentis au groupe Accor.

Les charges annualisées **loyers non actualisés** s'analysent de comme suit:

En € millions	2002	2003
Haut et milieu de gamme	(357)	(375)
Économique	(131)	(150)
Économique Etats Unis	(189)	(166)
Autres métiers	(49)	(41)
<b>Total</b>	<b>(726)</b>	<b>(732)</b>

L'échéancier détaillant les engagements minimums de **loyers non actualisés** à partir de janvier 2004 est le suivant :

Années	En € millions	Années	En € millions
2004	(738)	2015	(675)
2005	(739)	2016	(671)
2006	(741)	2017	(668)
2007	(745)	2018	(666)
2008	(734)	2019	(549)
2009	(722)	2020	(458)
2010	(711)	2021	(386)
2011	(702)	2022	(328)
2012	(694)	2023	(281)
2013	(687)	> 2023	(1 116)
2014	(681)	<b>Total</b>	<b>(13 692)</b>

## NOTE 6. DETAIL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En € millions	2002	1er sem. 2002	1er sem. 2003
Amortissements	(449)	(227)	(218)
Provisions	(6)	(16)	(10)
<b>Total</b>	<b>(455)</b>	<b>(243)</b>	<b>(228)</b>

## NOTE 7. RESULTAT OPERATIONNEL PAR METIER ET ZONE GEOGRAPHIQUE

En € millions	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Amérique Latine & Caraïbes	Autres pays	Structures mondiales (1)	30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002
<b>HÔTELLERIE</b>	<b>77</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>128</b>	<b>213</b>	<b>518</b>
Haut et milieu de gamme	42	9	(14)	(2)	-	(12)	23	62	172
Économique	35	20	-	1	1	12	69	78	184
Économique États-Unis	-	-	36	-	-	-	36	73	162
<b>SERVICES</b>	<b>11</b>	<b>43</b>	<b>-</b>	<b>28</b>	<b>(1)</b>	<b>(6)</b>	<b>75</b>	<b>90</b>	<b>177</b>
<b>Autres activités</b>									
Agences de voyages	(1)	5	1	(1)	-	4	8	11	20
Casinos	8	-	-	-	1	-	9	17	30
Restauration	1	7	-	-	-	-	8	8	15
Services à bord des trains	(1)	2	-	-	-	-	1	1	7
Holdings et Autres	(5)	1	-	(3)	-	1	(6)	(15)	(12)
<b>Total 30 juin 2003</b>	<b>90</b>	<b>87</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>223</b>		
<b>Total 30 juin 2002</b>	<b>106</b>	<b>119</b>	<b>63</b>	<b>40</b>	<b>4</b>	<b>(7)</b>		<b>325</b>	
<b>Total 31 décembre 2002</b>	<b>262</b>	<b>261</b>	<b>139</b>	<b>66</b>	<b>17</b>	<b>10</b>			<b>755</b>

(1) le résultat opérationnel des entités dont les coûts et les revenus (redevances) ne sont pas spécifiques à une zone géographique a été présenté sous la rubrique « Structures mondiales ».

Le résultat opérationnel consolidé au 30 juin 2003 s'établit à €223 millions contre €325 millions au 30 juin 2002, soit une diminution de 31,3%, soit €102 millions. Cette évolution s'analyse comme suit :

✓ activité (à périmètre et change constants)	-57
✓ développement	-5
✓ impact de change	-25
✓ cession d'actifs	-15

**Evolution du résultat opérationnel premier semestre 2003** **-102**

**Evolution du résultat opérationnel par métier :**

<b>En €millions</b>	<b>Publié</b>	<b>A périmètre et change constants</b>
<b>HOTELLERIE</b>	<b>-85</b>	<b>-63</b>
– Haut et Milieu de gamme	-39	-32
– Economique	-9	-2
– Economique Etats-Unis	-37	-29
<b>SERVICES</b>	<b>-15</b>	<b>+6</b>
<b>Autres Activités</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>
– Agences de voyage	-3	-3
– Casinos	-8	-2
– Restauration	-	-
– Services à bord des trains	-	+1
– Holding et Autres	+9	+4
<b>Total Groupe</b>	<b>-102</b>	<b>-57</b>

**Evolution du résultat opérationnel par zone géographique :**

<b>En €millions</b>	<b>Publié</b>	<b>A périmètre et change constants</b>
– France	-16	-5
– Europe (hors France)	-32	-21
– Amérique du Nord	-40	-32
– Amérique Latine & Caraïbes	-17	-
– Autres pays	-3	-6
– Structures Mondiales	+6	+7
<b>Total Groupe</b>	<b>-102</b>	<b>-57</b>

## NOTE 8. RESULTAT FINANCIER

En € millions	2002	1er sem. 2002	1er sem. 2003
Intérêts financiers	(106)	(60)	(36)
Autres revenus et charges financières	40	34	3
<b>Résultat financier</b>	<b>(66)</b>	<b>(26)</b>	<b>(33)</b>

Le détail des "Autres revenus et charges financières" se décompose comme suit :

En € millions	2002	1er sem. 2002	1er sem. 2003
- Dividendes perçus des sociétés non consolidées et sur Valeurs Mobilières de Placement	9	8	13
- Gains et pertes de change (*)	44	29	(2)
- Autres (dotations) / reprises de provisions financières (**)	(13)	(3)	(8)
<b>Total "Autres revenus et charges financières"</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>3</b>

(\*) En 2002, le gain de change a été réalisé essentiellement sur des opérations en capital aux Etats-Unis pour un montant de €27 millions. Les autres gains de change ont pour principale origine l'Amérique Latine.

(\*\*) En 2003, ce poste comprend la dotation sur prime de remboursement sur l'obligation OCEANE pour un montant de €-6,3 millions.

## NOTE 9. QUOTE-PART DES MISES EN EQUIVALENCE

Les principales contributions s'analysent comme suit :

En € millions	2002	1er sem. 2002	1er sem. 2003
Orbis (Hôtellerie Pologne) (Note 2.B.1)	5	2	3
Hôtels ABC (hôtel Demeure / Libertel)	(2)	(1)	(2)
Société Hôtelière des Casinos de Deauville	8	1	0
Fonds d'investissement Tunisie & Maroc (STI et RISMA)	(4)	(3)	(3)
Dorint (Hôtellerie Allemagne) (Note 2.B.3)	-	-	(4)
Autres	7	5	(4)
<b>Quote-part du résultat avant impôt</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>(10)</b>

## NOTE 10. RESULTAT DE LA GESTION DU PATRIMOINE HOTELIER

En € millions	2002	1er sem. 2002	1er sem. 2003
Plus ou moins-value de cession	84	20	44
Provisions sur actifs hôteliers (Cf. Note 1. D. 5.)	(30)	(3)	(4)
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>17</b>	<b>40</b>

Au 31 décembre 2002, le résultat de la gestion du patrimoine hôtelier comprend :

- ✓ Des plus-values sur la cession de murs d'hôtels, principalement en Europe de l'Est pour €28 millions, en France pour €29 millions et aux Pays-Bas pour €29 millions.
- ✓ Des provisions pour €30 millions sur des actifs dont la valeur d'utilité ou la valeur de marché (en cas de cession probable de l'actif) a été jugée inférieure à la valeur nette comptable. Les principaux actifs ayant fait l'objet de ces dépréciations sont localisés aux Etats-Unis, aux Antilles françaises et en Jordanie.

Au 30 juin 2003, le résultat de la gestion du patrimoine hôtelier comprend :

- ✓ Une plus-value de €41 millions sur la cession de cinq hôtels en Hongrie.
- ✓ Des provisions pour €4 millions sur des actifs dont la valeur d'utilité ou la valeur de marché (en cas de cession probable de l'actif) a été jugée inférieure à la valeur nette comptable. Le principal actif ayant fait l'objet de ces dépréciations est localisé aux Etats-Unis.

## NOTE 11. RESULTAT DE LA GESTION DES AUTRES ACTIFS

En € millions	2002	1er sem. 2002	1er sem. 2003
Plus ou moins-value de cession	(3)	16	53
Provisions	12	16	(13)
Gains/ (pertes) non opérationnels	(39)	(27)	(34)
<b>Total</b>	<b>(30)</b>	<b>5</b>	<b>6</b>

Au 31 décembre 2002, les plus-values de cession comprennent principalement un gain sur la vente de trois sociétés de Tour Operator en Europe (€12 millions), ainsi qu'une provision de €-18 millions sur les titres Granada.

Le montant de €12 millions du poste « Provisions » comprend d'une part des reprises de provisions sur différents risques et litiges à hauteur de €29 millions faisant l'objet au 31 décembre 2002 d'une constatation de « pertes non opérationnelles » pour un montant équivalent, et d'autre part des dotations aux provisions, nettes de reprises, pour différents litiges ou risques pour €-17 millions.

Au 31 décembre 2002, le montant de €-39 millions du poste « pertes non opérationnelles » comprend, outre le montant de €-29 millions sus-visé, une perte de €-6 millions sur l'arrêt de l'activité « Cesta Ticket » au Brésil.

Au 30 juin 2003, les plus-values de cession sont essentiellement composées d'une plus-value sur vente de titres Accor pour un montant de €50 millions.

Le poste « provisions » comprend notamment des provisions pour restructuration de l'activité « Tour Operator » d'Accor pour €9 millions et une provision pour risque de €6 millions pour un litige en Italie.

Le poste « Gains et pertes non opérationnels » comprend notamment des coûts de restructuration pour €8 millions.

## NOTE 12. IMPOTS SUR LES BENEFICES

### Note 12.1. Charge d'impôt de l'exercice (hors exceptionnel)

En € millions	2002	1er sem. 2002	1er sem. 2003
Impôts courants et provisions impôts sociétés	(196)	(83)	(48)
Impôts différés	(30)	(25)	(4)
Impôts des sociétés mises en équivalence	(8)	(3)	(3)
<b>Total</b>	<b>(234)</b>	<b>(111)</b>	<b>(55)</b>

Résultat courant avant impôt et sur gestion du patrimoine hôtelier	757	320	220
Charge d'impôt du Groupe	(234)	(111)	(55)
<b>Taux facial d'impôt du Groupe rapporté au résultat courant</b>	<b>31,0%</b>	<b>34,7%</b>	<b>25,0%</b>

## Note 12.2. Taux effectif d'impôt

En € millions	2002	1er sem. 2002	1er sem. 2003
Résultat courant avant impôt	703	303	180
Résultat de la gestion du patrimoine hôtelier	54	17	40
Résultat de la gestion des autres actifs	(30)	5	6
Amortissement des écarts d'acquisition	(109)	(50)	(49)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>618</b>	<b>275</b>	<b>177</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	109	50	49
Elimination de plus-values internes	13	-	-
Dépréciation d'actifs non déductibles	5	-	-
Autres	11	13	68
<b>Total des différences permanentes (charges non déductibles)</b>	<b>138</b>	<b>63</b>	<b>117</b>
<b>Résultat non taxé ou taxé à taux réduit (1)</b>	<b>(138)</b>	<b>(103)</b>	<b>(129)</b>
<b>Résultat taxable au taux courant</b>	<b>618</b>	<b>235</b>	<b>165</b>
Taux courant d'impôt en France	35,43%	35,43%	35,43%
<b>Impôt (théorique) au taux courant français</b>	<b>(219)</b>	<b>(83)</b>	<b>(58)</b>
Effets sur l'impôt théorique :			
. du différentiel de taux courant des pays étrangers	8	4	5
. des pertes fiscales de l'exercice non utilisées	(42)	(15)	(38)
. de l'utilisation des pertes fiscales des exercices antérieurs	5	4	4
. des actifs d'impôt sur différences temporaires non constatés antérieurement	-	-	(1)
. autres	31	(16)	37
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>(23)</b>	<b>7</b>
<b>Impôt au taux courant</b>	<b>(217)</b>	<b>(106)</b>	<b>(52)</b>
<b>Impôt au taux réduit</b>	<b>(17)</b>	<b>(5)</b>	<b>(3)</b>
<b>Charge d'impôt du Groupe</b>	<b>(234)</b>	<b>(111)</b>	<b>(55)</b>
Résultat courant avant impôt et sur gestion du patrimoine hôtelier	757	320	220
Charge d'impôt du Groupe	(234)	(111)	(55)
<b>Taux facial d'impôt du Groupe rapporté au résultat courant</b>	<b>31,0%</b>	<b>34,7%</b>	<b>25,0%</b>

(1) Essentiellement des plus-values de cession d'actifs (dont €50 millions sur cessions de titres Accor).

### Note 12.3. Détail des impôts différés actifs et passifs au bilan

En € millions	2002	1er sem. 2002	1er sem. 2003
Impôts différés actifs	60	69	83
Impôts différés passifs	(264)	(275)	(296)
<b>Impôts différés nets (1)</b>	<b>(204)</b>	<b>(206)</b>	<b>(213)</b>

(1) La ventilation des impôts différés est détaillée comme suit :

En € millions	2002	1er sem. 2002	1er sem. 2003
Impôts différés provenant de la différence temporaire entre le résultat fiscal et le résultat social	(40)	(25)	(46)
Impôts différés provenant de la différence temporaire entre le résultat consolidé et le résultat social	(197)	(193)	(185)
Impôts différés sur déficits	33	12	18
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(204)</b>	<b>(206)</b>	<b>(213)</b>

### Note 12.4. Impôts différés actifs non comptabilisés

Au 30 juin 2003, le montant des impôts différés actifs non comptabilisés s'élève à € 143 millions. Pour mémoire, au 30 juin 2002, le montant des impôts différés actifs non comptabilisés s'élevait à €118 millions, et à €125 millions au 31 décembre 2002.

### NOTE 13. RESULTAT EXCEPTIONNEL (NET D'IMPOT ET DE MINORITAIRES)

En € millions	2002	1er sem. 2002	1er sem. 2003
Résultat exceptionnel	68	70	-

En 2002, le résultat exceptionnel prend en compte une plus-value après impôt de €68 millions relative à la cession à Colony Capital de 44% d'Accor Casinos (cf. note 2.A.3).

## NOTE 14. ECARTS D'ACQUISITION

En € millions	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Valeurs brutes	2 227	2 241	2 384
Amortissements cumulés et provisions	(516)	(562)	(593)
<b>Total en valeur nette</b>	<b>1 711</b>	<b>1 679</b>	<b>1 791</b>

En € millions		1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Motel 6	(40 ans)	302	285	261
Hôtellerie Haut et milieu de gamme France	(40 ans)	204	209	216
Agences de voyages	(20 ans)	206	198	188
Hôtellerie Australie / Pacifique	(40 ans)	177	181	182
Red Roof Inns	(40 ans)	207	194	176
Hôtellerie Économique (hors Motel 6 et Red Roof Inns)	(40 ans)	118	109	106
Casinos (Accor Casinos et filiales)	(20 ans)	96	108	104
Hôtellerie Allemagne (Dorint)	(20 ans)	-	-	91
Hôtellerie Asie	(20 ans)	82	78	73
Hôtellerie Pologne (Orbis)	(40 ans)	17	37	34
Hôtellerie Hongrie (Pannonia)	(40 ans)	31	31	31
Société des Hôtels et Casinos de Deauville	(40 ans)	28	27	27
Go Voyages	(20 ans)	21	20	27
Services Mexique (Dicasa)	(40 ans)	-	-	24
Hôtellerie Egypte (Gezirah)	(28 ans)	-	-	19
Lenôtre	(20 ans)	16	15	14
Contrat Ferroviaire France	(7 ans)	10	9	8
Ticket Restaurant Brésil (Apetik)	(40 ans)	6	5	5
Autres (inférieurs à M€6)		190	173	205
<b>Total en valeur nette</b>		<b>1 711</b>	<b>1 679</b>	<b>1 791</b>

La variation des écarts d'acquisition nets sur la période considérée s'analyse comme suit :

En € millions	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
<b>Valeur nette au 1er janvier</b>	<b>1 879</b>	<b>1 879</b>	<b>1 679</b>
<b>Augmentation de la valeur brute et impact des entrées de périmètre</b>	<b>45</b>	<b>126</b>	<b>102</b>
. Hôtels Allemagne (Dorint)	-	-	43
. Services Mexique (Dicasa)	-	-	26
. Hôtels Haut et Milieu de Gamme France (Bellaplane)	-	-	3
. Go Voyages (cf. note 2.B.3)	12	11	6
. Accor Services Roumanie	-	-	4
. Hôtels Pologne (Hekon et Orbis - Cf. Note 2.B.1)	4	25	-
. Casino le Touquet	-	14	-
. Hôtels Asie	14	12	-
. Hôtels France Haut et milieu de gamme (Fonds de commerce 4* à Paris)	-	12	-
. Accor Services	-	9	-
. Hôtels Israël	4	5	-
. Hôtels économique France	2	4	-
. Autres	9	34	20
<b>Cessions de l'exercice</b>	<b>(96)</b>	<b>(28)</b>	<b>(2)</b>
. Accor Casinos (cf. note 2.A.3)	(93)	(23)	-
. Agences de voyages	-	-	(2)
. Autres	(3)	(5)	-
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(50)</b>	<b>(111)</b>	<b>(49)</b>
<b>Différence de traduction</b>	<b>(83)</b>	<b>(116)</b>	<b>(34)</b>
<b>Reclassements et autres variations</b>	<b>16</b>	<b>(71)</b>	<b>95</b>
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>1 711</b>	<b>1 679</b>	<b>1 791</b>

## NOTE 15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En € millions		1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Marque Motel 6	(1)	201	191	176
Marque Red Roof Inns	(1)	120	114	105
Frais d'établissement		15	17	16
Autres marques et réseaux		11	12	12
Parts de marché services à bord des trains		75	75	75
Autres immobilisations incorporelles		233	259	248
<b>Total valeurs brutes</b>		<b>655</b>	<b>668</b>	<b>632</b>
Amortissements et provisions cumulés	(2)	(180)	(189)	(207)
<b>Valeurs nettes</b>		<b>475</b>	<b>479</b>	<b>425</b>

- (1) Les variations des marques Motel 6 et Red Roof Inns s'expliquent par l'évolution des taux de clôture USD contre EURO (31 décembre 2002 : 1,0487– 30 juin 2003 : 1,1427).
- (2) Les actifs incorporels destinés à être cédés font l'objet de provisions pour risques lorsque leur valeur de marché estimée est inférieure à leur valeur comptable.

En € millions	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Terrains	563	550	537
Constructions	3 292	3 157	3 089
Agencements	1 170	1 217	1 291
Matériels et mobiliers	1 665	1 674	1 656
Immobilisations en cours	431	332	296
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>7 121</b>	<b>6 930</b>	<b>6 869</b>
Amortissements, dépréciations et provisions cumulés	(2 393)	(2 409)	(2 494)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>4 728</b>	<b>4 521</b>	<b>4 375</b>

## NOTE 16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La variation des immobilisations nettes sur la période considérée s'analyse comme suit :

En € millions	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
<b>Valeurs nettes au 1er janvier</b>	<b>5 026</b>	<b>5 026</b>	<b>4 521</b>
Entrées de périmètre	4	4	59
Cessions	(197)	(403)	(79)
Investissements de la période	435	746	252
Dotations aux amortissements	(201)	(398)	(190)
Différence de conversion	(322)	(433)	(169)
Reclassements	(17)	(21)	(19)
<b>Valeurs nettes à fin de période</b>	<b>4 728</b>	<b>4 521</b>	<b>4 375</b>

Au 30 juin 2003, les immobilisations en crédit-bail retraitées dans le bilan s'élèvent à €471 millions en valeurs nettes, contre €489 millions au 31 décembre 2002, et se répartissent comme suit :

En € millions	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Terrains et constructions	662	605	581
Agencements, matériels et mobiliers	6	70	65
<b>Valeurs brutes</b>	<b>668</b>	<b>675</b>	<b>646</b>
Amortissements et provisions	(196)	(186)	(175)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>472</b>	<b>489</b>	<b>471</b>

## NOTE 17. PRETS LONG TERME

En € millions	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Colony Capital (1)	80	80	86
Hôtellerie Asie-Pacifique (2)	79	60	76
Société ABC (hôtels Demeure / Libertel) (3)	57	58	70
Hôtellerie Royaume-Uni	32	41	27
Hôtellerie Allemagne (4)	-	30	30
Hôtellerie Etats-Unis / Canada	31	29	28
Hôtellerie Pays-Bas	28	28	28
Front de Seine Participations (Novotel Tour Eiffel)	21	22	23
Financière Courtepaille	20	20	21
Autres	58	61	53
<b>Total</b>	<b>406</b>	<b>429</b>	<b>442</b>

(1) Dans le cadre de la cession de 50% d'Accor Casinos, Accor a consenti un prêt de €80 millions à Colony Capital. Les intérêts sur ce prêt ont été capitalisés et seront payés à échéance du prêt.

(2) Le montant des prêts accordés à Tahl au 30 juin 2003 s'élève à €59 millions.

(3) En partenariat avec deux fonds d'investissements américains, Accor a acquis en décembre 1999 le pôle hôtelier de la CGIS, filiale de Vivendi. Le parc hôtelier ainsi repris comprend 41 hôtels Libertel et 8 hôtels Sofitel Demeure (soit un total de 3 240 chambres).

Détenu à 30% par le Groupe, le véhicule d'acquisition de ces hôtels (ABC hôtels) a concomitamment conclu des contrats de management avec Accor. Par ailleurs, Accor a prêté une somme de €55 millions à la société ABC.

(4) Description de l'opération en Note 2.B.3.

## NOTE 18. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

En € millions		1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Orbis (Hôtellerie Pologne) (Note 2.B.1.)	(1)	85	79	75
Société Hôtelière des Casinos de Deauville	(2)	34	38	37
Fonds d'investissement Maroc (RISMA)	(3)	20	21	17
Filiales Accor Asie - Pacifique		34	36	34
Hôtels ABC (hôtel Demeure / Libertel)	(4)	12	10	5
Sofitel Paris Le Faubourg		9	9	9
Fonds d'investissement hôtellerie Israël		-	6	6
Fonds d'investissement Tunisie (STI)	(5)	6	6	3
Société Hôtelière Paris Les Halles (SHPH)	(6)	6	5	4
Sofitel Londres St James (Hôtellerie UK)		6	5	4
Novotel Paris Tour Eiffel	(7)	4	4	2
Dorint (Hôtellerie Allemagne)	(8)	-	-	(30)
Autres		38	29	37
<b>Total</b>		<b>254</b>	<b>249</b>	<b>203</b>

(1) Les comptes de Orbis sont les suivants :

Orbis (En € millions)	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Chiffre d'affaires	81	157	63
Résultat Net	2	13	7
Trésorerie / (Dettes) Nette	(18)	40	(6)
Montant des capitaux propres	289	292	256
Fraction de capital détenu	27,17%	27,17%	29,34%

(2) Les comptes de la Société Hôtelière des Casinos de Deauville se détaillent de la manière suivante :

SHCD (En € millions)	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Chiffre d'affaires	85	199	89
Résultat Net	2	14	1
Trésorerie / (Dettes) Nette	(43)	(36)	(50)
Montant des capitaux propres	96	108	107
Fraction de capital détenu	34,90%	34,90%	34,90%

(3) Les comptes du fonds d'investissement hôtelier au Maroc (Risma) se détaillent comme suit :

<b>Risma</b> <b>(En € millions)</b>	<b>1er sem.</b> <b>2002</b>	<b>2002</b>	<b>1er sem.</b> <b>2003</b>
Chiffre d'affaires	18	40	21
Résultat Net	(2)	(5)	(4)
Trésorerie / (Dettes) Nette	(30)	(37)	(40)
Montant des capitaux propres	41	47	37
Fraction de capital détenu	45,29%	45,29%	45,29%

(4) Les comptes de la société ABC détenant les hôtels Demeure (Sofitel) et Libertel détenus en partenariat entre Accor, Blackstone et Colony sont les suivants :

<b>Hôtel ABC (hôtel Demeure / Libertel)</b> <b>(En € millions)</b>	<b>1er sem.</b> <b>2002</b>	<b>2002</b>	<b>1er sem.</b> <b>2003</b>
Chiffre d'affaires	60	122	43
Résultat Net	(5)	(10)	(8)
Trésorerie / (Dettes) Nette	N/A	(368)	N/A
Montant des capitaux propres	39	34	16
Fraction de capital détenu	30,00%	30,00%	30,00%

(5) Les comptes du fonds d'investissement hôtelier en Tunisie (Tanit) se détaillent comme suit :

<b>TANIT</b> <b>(En € millions)</b>	<b>1er sem.</b> <b>2002</b>	<b>2002</b>	<b>1er sem.</b> <b>2003</b>
Chiffre d'affaires	7	20	6
Résultat Net	(5)	(5)	(5)
Trésorerie / (Dettes) Nette	(0)	(1)	(4)
Montant des capitaux propres	16	16	10
Fraction de capital détenu	31,19%	31,19%	31,19%

(6) Les comptes de la Société Hôtelière Paris les Halles se décomposent comme suit :

<b>SHPH</b> <b>(En € millions)</b>	<b>1er sem.</b> <b>2002</b>	<b>2002</b>	<b>1er sem.</b> <b>2003</b>
Chiffre d'affaires	29	46	25
Résultat Net	1	2	(2)
Trésorerie / (Dettes) Nette	N/A	(102)	(110)
Montant des capitaux propres	20	17	14
Fraction de capital détenu	31,19%	31,19%	31,19%

(7) Les principaux indicateurs financiers de la société Front de Seine Participation, détenant le Novotel Tour Eiffel, sont les suivants :

<b>Novotel Tour Eiffel (En € millions)</b>	<b>1er sem. 2002</b>	<b>2002</b>	<b>1er sem. 2003</b>
Chiffre d'affaires	16	33	12
Résultat Net	(3)	(3)	(5)
Trésorerie / (Dettes) Nette	(108)	(113)	(114)
Montant des capitaux propres	11	10	5
Fraction de capital détenu	40,00%	40,00%	40,00%

(8) Les principaux indicateurs financiers de Dorint AG depuis la première consolidation sont les suivants :

<b>DORINT (En € millions)</b>	<b>1er sem. 2002</b>	<b>2002</b>	<b>1er sem. 2003 (5 mois)</b>
Chiffre d'affaires	-	-	188
Résultat Net	-	-	(14)
Trésorerie / (Dettes) Nette	-	-	(37)
Fraction de capital détenu			40,19%

(voir Note 2.B.3)

## NOTE 19. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En € millions	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Titres de participation	352	412	307
Dépôts et cautionnements	114	112	110
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>466</b>	<b>524</b>	<b>417</b>
Provisions pour dépréciation	(36)	(37)	(38)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>430</b>	<b>487</b>	<b>379</b>

Les principaux titres et dépôts non consolidés sont les suivants :

En € millions	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Compass Group (1)	205	204	204
Hôtellerie Allemagne (2)	22	50	-
Hôtel El Gezirah Le Caire (3)	-	42	-
Autres participations et dépôts	203	191	175
<b>Valeurs nettes</b>	<b>430</b>	<b>487</b>	<b>379</b>

(1) En mars 1999, le Groupe a émis des obligations échangeables en actions Compass/Granada. Cette transaction formalisait l'intention du Groupe de céder la totalité de ces titres Compass à terme qui ont été reclassés en Valeurs Mobilières de Placement en 1999. En mars 2002, le Groupe a remboursé les obligations échangeables en actions Compass et Granada.

Après examen du caractère court terme ou long terme de la détention des 30 706 882 titres Compass et 30 706 882 titres Granada, le Groupe a reclassé les titres Compass pour leur prix de revient au 30 mars 2002 (€204 millions) en « Autres immobilisations financières » au titre d'une détention durable. Au 30 juin 2003, la valeur de marché des titres Compass s'établissait à €145 millions. Compte tenu de la décision du Groupe de conserver à long terme les titres Compass, le Groupe a maintenu ces titres pour leur valeur d'utilité au bilan.

(2) Voir note 2 B.3. Le Groupe Dorint est consolidé en mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> février 2003.

(3) En novembre 2002, Accor a acquis 65% du capital de la société qui exploite actuellement le Sheraton du Caire en vue de le transformer en Sofitel. Cette société est consolidée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 par intégration globale.

## NOTE 20. ANALYSE DES ACTIFS IMMOBILISES BRUTS

### Note 20.1. Actifs immobilisés bruts par métier

Au 30 juin 2003, les actifs immobilisés comprennent €3 045 millions de murs hôteliers à comparer à € 3 110 millions au 31 décembre 2002.

En € millions	HÔTELLERIE				Agences de Voyages	Casinos	Restau.	Services à Bord des Trains	Holdings et Autres	1er sem. 2003	2002	1er sem. 2002
	Haut et milieu de gamme	Économ.	Économ. États-Unis	Services								
Ecart d'acquisition	666	141	578	146	287	131	56	18	361	2 384	2 241	2 227
Immobilisations incorporelles	50	56	319	55	40	2	5	30	75	632	668	655
Immobilisations corporelles	2 943	1 639	1 683	87	85	101	104	83	144	6 869	6 930	7 121
	<b>3 659</b>	<b>1 836</b>	<b>2 580</b>	<b>288</b>	<b>412</b>	<b>234</b>	<b>165</b>	<b>131</b>	<b>580</b>	<b>9 885</b>	<b>9 839</b>	<b>10 003</b>
Prêts long terme	279	14	1	1	-	-	2	-	161	458	444	428
Titres mis en équivalence	143	16	-	-	3	-	1	-	40	203	249	254
Autres immo. financières	87	12	60	2	8	-	1	1	246	417	524	466
<b>Total 30 juin 2003</b>	<b>4 168</b>	<b>1 878</b>	<b>2 641</b>	<b>291</b>	<b>423</b>	<b>234</b>	<b>169</b>	<b>132</b>	<b>1 027</b>	<b>10 963</b>		
<b>Total 2002</b>	<b>4 202</b>	<b>1 837</b>	<b>2 854</b>	<b>232</b>	<b>433</b>	<b>225</b>	<b>160</b>	<b>206</b>	<b>907</b>		<b>11 056</b>	
<b>Total 30 juin 2002</b>	<b>4 068</b>	<b>1 919</b>	<b>2 999</b>	<b>223</b>	<b>447</b>	<b>199</b>	<b>159</b>	<b>131</b>	<b>1 006</b>			<b>11 151</b>

### Note 20.2. Actifs immobilisés bruts par zone géographique

En € millions	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Amérique Latine	Autres pays	Structures mondiales	1er sem. 2003	2002	1er sem. 2002
Immobilisations incorporelles	56	78	345	23	4	126	632	668	655
Immobilisations corporelles	2 198	1 774	2 093	249	355	200	6 869	6 930	7 121
<b>Sous-total</b>	<b>2 825</b>	<b>2 411</b>	<b>3 044</b>	<b>396</b>	<b>642</b>	<b>567</b>	<b>9 885</b>	<b>9 839</b>	<b>10 003</b>
Prêts long terme	98	87	28	11	78	156	458	444	428
Titres mis en équivalence	75	64	1	1	62	-	203	249	254
Autres immo. financières	30	28	86	2	27	244	417	524	466
<b>Total 30 juin 2003</b>	<b>3 028</b>	<b>2 590</b>	<b>3 159</b>	<b>410</b>	<b>809</b>	<b>967</b>	<b>10 963</b>		
<b>Total 2002</b>	<b>2 760</b>	<b>2 235</b>	<b>3 294</b>	<b>335</b>	<b>860</b>	<b>1 572</b>		<b>11 056</b>	
<b>Total 30 juin 2002</b>	<b>2 874</b>	<b>2 270</b>	<b>3 582</b>	<b>382</b>	<b>673</b>	<b>1 370</b>			<b>11 151</b>

## NOTE 21. AUTRES TIERS ACTIFS ET PASSIFS

En € millions	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
<b>Valeurs brutes des autres tiers actifs</b> (1)	<b>1 090</b>	<b>1 041</b>	<b>1 051</b>
Provisions	(97)	(84)	(14)
<b>Valeurs nettes des autres tiers actifs</b>	<b>993</b>	<b>957</b>	<b>1 037</b>
<b>Valeurs brutes des autres tiers passifs</b> (2)	<b>1 236</b>	<b>1 101</b>	<b>1 083</b>

(1) Au 30 juin 2003, ce solde comprend :

- de la TVA à récupérer pour €188 millions ;
- des créances d'impôts et taxes pour €19 millions ;
- des créances vis à vis d'organismes sociaux pour €12 millions ;
- des charges constatées d'avance pour €341 millions ;
- des charges à répartir pour €92 millions ;
- des autres créances pour €316 millions ;
- des impôts différés actifs pour €83 millions.

(2) Au 30 juin 2003, ce solde comprend :

- des dettes vis à vis du personnel et des organismes sociaux pour €350 millions ;
- des dettes d'impôts et taxes pour €118 millions ;
- de la TVA à payer pour €74 millions ;
- des dettes d'impôts sociétés pour €63 millions ;
- des comptes de régularisation passif pour €150 millions ;
- des autres créanciers pour €292 millions ;
- des autres dettes pour €36 millions.

## NOTE 22. NOTE SUR LE CAPITAL POTENTIEL

Au 30 juin 2003, le capital social est composé de 199 258 550 actions. Le nombre d'action moyen en circulation sur le premier semestre 2003 s'établit à 197 729 819.

Par ailleurs, 9 102 373 options de souscription, soit 4,60 % du capital, réservées au personnel sont en circulation au 30 juin 2003 :

- 85 000 options de souscription au prix de €15,46, échéance 7 janvier 1999 au 7 janvier 2005 ;
- 1 339 200 options de souscription au prix de €32,47, échéance 7 janvier 2003 au 7 janvier 2006 ;
- 757 322 options de souscription (bons d'épargne en actions) au prix de €43,40, échéance 22 décembre 2003 au 22 décembre 2007 ;
- 580 525 options de souscription au prix de €33,95, échéance 6 janvier 2004 au 6 janvier 2007 ;
- 690 125 options de souscription au prix de €37,00, échéance 30 mars 2005 au 30 mars 2008 ;
- 1 957 000 options de souscription au prix de €40,58, échéance 4 janvier 2004 au 4 janvier 2009 ;
- 3 438 840 options de souscription au prix de €37,77, échéance 8 janvier 2005 au 8 janvier 2010 ;
- 104 361 options de souscription (bons d'épargne en actions) au prix de €9,10, échéance 12 juillet 2005 au 12 juillet 2009 ;
- 148 900 options de souscription au prix de €1,80, échéance 3 janvier 2006 au 3 janvier 2011 ;

De plus, Accor a émis 3 415 424 obligations à options de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (Océanes) pouvant amener la création de 10 246 272 actions, selon les modalités décrites à la Note 26.

Sur cette base, le nombre moyen d'action dilué (en milliers) en circulation au 30 juin 2003 est de 207 859. Le résultat net dilué par action se calcule donc comme suit :

En € millions	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Résultat net part du Groupe (en millions)	221	430	106
Retraitement Océanes (1)	4	9	7
Retraitement du résultat net part du Groupe	225	439	113
Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers)	197 365	197 573	197 730
Nombre d'actions résultant de l'exercice d'option de souscription	1 233	375	0
Nombre d'actions résultant de la conversion des océanes	3 828	7 018	10 246
Nombre moyen d'action dilué (en milliers)	202 426	204 966	207 859
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>1,11</b>	<b>2,14</b>	<b>0,54</b>

(1) Le retraitement du résultat net part du groupe se détaille comme suit :

En € milliers	1er sem. 2003
Annulation des frais financiers relatifs à l'Océane nets d'impôt	2 138
Annulation de la prime de remboursement des obligations	4 688
<b>Total</b>	<b>6 826</b>

## NOTE 23. VARIATION DES INTERETS MINORITAIRES

En € millions	
<b>31 décembre 2001</b>	<b>140</b>
Résultat minoritaire de la période	22
Dividendes versés aux minoritaires	(27)
Différence de conversion	(22)
Autres variations	(22)
<b>31 décembre 2002</b>	<b>91</b>
Résultat minoritaire de la période	16
Dividendes versés aux minoritaires	(6)
Différence de conversion	1
Autres variations	4
<b>30 juin 2003</b>	<b>106</b>

## NOTE 24. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En € millions	
<b>31 décembre 2001</b>	<b>537</b>
Dotations aux provisions	86
Reprises et utilisation de provisions	(90)
Différence de conversion	(12)
Reclassements et effets de périmètre	7
<b>31 décembre 2002</b>	<b>528</b>
Dotations aux provisions	65
Reprises provisions sans utilisation	(7)
Reprises provisions avec utilisation	(36)
Différence de conversion	(1)
Reclassements et effets de périmètre	29
<b>30 juin 2003</b>	<b>578</b>

(1) La variation du poste des provisions pour risques et charges est constituée des éléments suivants :

En € millions	31 décembre 2002	Dotation de la période	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Différence de conversion	Reclass & périmètre	30 juin 2003
- Provision pour retraite	58	18	(1)	-	-	-	75
- Provision pour litiges et autres	166	37	(28)	(7)	(1)	-	167
- Provisions fiscales	19	1	(1)	-	-	4	23
- Provisions impôts différés passifs	263	-	-	-	-	33	296
- Provisions pour restructurations	22	9	(6)	-	-	(8)	17
<b>TOTAL</b>	<b>528</b>	<b>65</b>	<b>(36)</b>	<b>(7)</b>	<b>(1)</b>	<b>29</b>	<b>578</b>

## **NOTE 25. T.S.D.I. RECONDITIONNE**

En décembre 1990, Accor a émis des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée reconditionnés pour une valeur nominale de €762 millions.

Simultanément, Accor a reversé à une société tierce une indemnité de €170 millions avec un double effet :

- cette société s'est engagée à racheter à la fin de la quinzième année les titres du T.S.D.I. aux différents prêteurs, qui se sont engagés à les lui céder ;
- elle s'est également d'ores et déjà engagée envers Accor à renoncer dès ce moment à réclamer le principal et les intérêts sur ces titres.

La valeur nette encaissée de €592 millions représente le capital du T.S.D.I. reconditionné inscrit au passif du bilan à l'émission.

La subordination signifie la suspension du paiement des semestrialités prévues contractuellement en cas d'exceptionnelles difficultés financières de Accor, cette suspension donnant droit elle-même à capitalisation d'intérêts jusqu'à la reprise des versements.

Ces titres sont rémunérés sous forme d'intérêts pendant quinze ans (PIBOR + marge). Le swap d'immunisation, qui permet de fixer l'amortissement du principal et de rester en position de taux variable sur le flux d'intérêts net d'impôt, a fait l'objet d'un placement remboursé en février 2000.

L'effet d'impôt est réparti sur la durée de l'émission au prorata de la charge financière constatée.

Le traitement fiscal de cette émission a été reconfirmé à Accor par l'Administration début 1993.

## **NOTE 26. OBLIGATIONS ECHANGEABLES**

### **Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou anciennes Accor**

Le 24 avril 2002, Accor a émis 3 415 424 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) au prix de €166,89. Cet emprunt d'une valeur nominale de €570 millions porte un intérêt de 1%, payable à terme échu le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Les obligations seront amorties par remboursement d'un tiers de la valeur nominale initiale de chaque obligation :

- le 1<sup>er</sup> janvier 2005 à un prix de remboursement de €58,86 soit 105,81% de la fraction de la valeur nominale des obligations appelée à être amortie à cette date ;
- le 1<sup>er</sup> janvier 2006 à un prix de remboursement de €60,14 soit 108,11% de la fraction de la valeur nominale des obligations appelée à être amortie à cette date ;
- le 1<sup>er</sup> janvier 2007 à un prix de remboursement de €61,47 soit 110,50% de la fraction de la valeur nominale des obligations appelée à être amortie à cette date.

Chacun de ces prix de remboursement se décompose en un remboursement du tiers de la valeur nominale de l'obligation et d'une prime de remboursement assurant au souscripteur initial de l'obligation un taux de rendement actuariel annuel égal à 3,125%.

Les porteurs d'obligations pourront demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions, à compter du 3 mai 2002 selon les modalités suivantes :

- jusqu'au 7 janvier 2005, à raison de 3 actions Accor par obligation convertible éligible à la conversion ;
- du 8 janvier 2005 au 7 janvier 2006, à raison de 2 actions Accor par obligation convertible éligible à la conversion ;
- du 8 janvier 2006 au 7 janvier 2007, à raison de 1 action Accor par obligation convertible.

## NOTE 27. ANALYSE DES DETTES FINANCIERES PAR DEVISES ET ECHEANCES

### note 27.B dettes financières brutes

En € millions	1er sem. 2002	Taux effectif 1er sem. 2002 %	2002	Taux effectif 2002 %	1er sem. 2003	Taux effectif 1er sem. 2003 %
EURO	1 896	3,52	1 664	3,06	2 254	2,83
Dollar américain	1 509	3,74	1 382	3,89	1 137	3,64
Dollar australien	164	5,02	137	5,58	135	5,21
Autres devises (1)	130	3,10	109	-	127	-
<b>Dettes brutes</b>	<b>3 699</b>	<b>3,85</b>	<b>3 292</b>	<b>3,80</b>	<b>3 653</b>	<b>3,25</b>
Engagements crédit-baux (LT et CT)	205	-	185	-	162	-
Autres dettes financières CT et Banques	154	-	226	-	252	-
<b>Total dettes financières brutes</b>	<b>4 058</b>	<b>-</b>	<b>3 703</b>	<b>-</b>	<b>4 067</b>	<b>-</b>

(1) dont BRL € 36 millions, JPY € 30 millions, GBP € 14 millions et CAD € 13 millions au 30 juin 2003.

Dettes financières long terme	3 617	-	3 372	-	3 628	-
Dettes financières CT et Banques	441	-	331	-	439	-
<b>Total dettes financières brutes</b>	<b>4 058</b>	<b>-</b>	<b>3 703</b>	<b>-</b>	<b>4 067</b>	<b>-</b>

Au 30 juin 2003, la décomposition de la dette brute après opérations de couverture est la suivante :

### Note 27.B Echéancier des dettes financières brutes

Au 30 juin 2003, l'échéancier de la dette financière brute est le suivant :

En € millions	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Année N + 1	441	331	439
Année N + 2	172	141	344
Année N + 3	338	828	1 194
Année N + 4	1 534	1 870	1 783
Année N + 5	1 408	380	194
Année N + 6	55	31	23
Au-delà	110	122	90
<b>Total dettes financières brutes</b>	<b>4 058</b>	<b>3 703</b>	<b>4 067</b>

Au 30 juin 2003, Accor bénéficie de plusieurs lignes de crédit confirmées à plus d'un an, non utilisées, pour un montant de €1 655 millions ayant des échéances variant entre septembre 2004 et février 2008. Des crédits à court terme (papier commercial et crédit spot), que le Groupe a l'intention de renouveler, sont reclassés en dettes financières à long terme pour un montant de €950 millions. Après reclassement, le montant des lignes de crédit long-terme non utilisées est de €705 millions.

## Note 27.C Dette brute avant et après opérations de couverture

Au 30 juin 2003, la dette brute du Groupe hors opérations de couverture se décompose comme suit :

En € millions	Taux Fixe			Taux variable			Dette totale		
	Montant	Taux d'intérêt	% TF	Montant	Taux d'intérêt	% TV	Montant	Taux d'intérêt	Poids
EUR	2 198	4,13%	63%	1 305	2,70%	37%	3 503	3,60%	95%
USD	0	5,44%	0%	95	1,46%	100%	95	1,48%	3%
AUD	3	8,05%	30%	8	5,81%	70%	11	6,47%	0%
Autres devises	9	7,19%	16%	47	9,49%	84%	56	9,15%	2%
<b>Dette brute totale</b>	<b>2 210</b>	<b>4,15%</b>	<b>60%</b>	<b>1 455</b>	<b>2,86%</b>	<b>40%</b>	<b>3 665</b>	<b>3,64%</b>	<b>100%</b>

En couverture et pour satisfaire aux besoins de trésorerie des activités opérationnelles, le Groupe a été amené à effectuer des opérations de couverture de change pour un montant de €1 223 millions. Par ailleurs, le Groupe a effectué des opérations de couverture de taux pour un volume de €2 213 millions.

Compte tenu de ces opérations, la dette brute après swaps de change et de taux se répartit de la manière suivante :

En € millions	Taux Fixe			Taux variable			Dette totale		
	Montant	Taux d'intérêt	% TF	Montant	Taux d'intérêt	% TV	Montant	Taux d'intérêt	Poids
EUR	901	2,54%	40%	1 353	3,03%	60%	2 254	2,83%	62%
USD	394	6,68%	35%	743	2,02%	65%	1 137	3,64%	31%
AUD	3	8,05%	2%	132	5,14%	98%	135	5,21%	4%
Autres devises	9	7,19%	7%	118	4,91%	93%	127	5,06%	3%
<b>Dette brute totale</b>	<b>1 307</b>	<b>3,83%</b>	<b>36%</b>	<b>2 346</b>	<b>2,92%</b>	<b>64%</b>	<b>(*) 3 653</b>	<b>3,25%</b>	<b>100%</b>

(\*) L'écart entre le total de la dette brute avant et après swaps est principalement lié au différentiel de change sur swaps de change.

## Note 27. D Répartition taux fixe / taux variable de la dette brute (après opérations de couverture)

En € millions	Dette à Taux Fixe (*)			Dette à Taux Variable			Dette Totale	
	Montant	Taux	Part fixe	Montant	Taux	Part variable	Montant	Taux
<b>Juin 2002</b>	1 788	4,16%	48%	1 911	3,56%	52%	3 699	3,85%
<b>Décembre 2002</b>	1 327	3,88%	40%	1 965	3,74%	60%	3 292	3,80%
<b>Juin 2003</b>	1 307	3,83%	36%	2 346	2,92%	64%	3 653	3,25%

(\*) On entend par dette à taux fixe la dette dont le taux d'intérêt a été fixé à l'origine de l'opération pour une période supérieure à un an.

Il est précisé que sont regroupées dans cet ensemble les dettes émises à taux fixe et les dettes émises à taux variable faisant l'objet d'une couverture à taux fixe à plus d'un an.

Au 30 juin 2003, la dette à taux fixe est principalement libellée en EUR (69%) et en USD (30%), la dette à taux variable est principalement libellée en EUR (58%), en USD (32%) et en AUD (6%).

Il est précisé qu'il n'existe aucune clause de remboursement anticipée qui serait déclenchée suite à une détérioration de notation (« rating trigger »). Par ailleurs, aucune clause de défaut croisé (« cross default »), par laquelle le défaut sur une dette peut entraîner le défaut sur une autre dette, ne figure dans les contrats de

financement négociés par Accor. Seules des clauses d'exigibilité croisée (« cross acceleration ») existent pour des dettes d'une durée au moins égale à trois ans, étant entendu que cette clause ne peut être actionnée que si l'exigibilité croisée porte sur des dettes financières de même nature et sur un montant significatif.

## NOTE 28. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT NET

En € millions	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
TSDI reconditionné	183	151	116
Obligations convertibles échangeables	570	570	570
Autres dettes long terme	2 686	2 493	2 799
Endettement de crédit bail long terme	178	158	143
Dettes financières court terme	369	234	337
Banques	72	97	102
<b>Dettes Financières</b>	<b>4 058</b>	<b>3 703</b>	<b>4 067</b>
Prêts à court terme	(125)	(160)	(175)
Titres de placement (2)	(473)	(541)	(469)
Disponibilités	(228)	(179)	(274)
Créances sur cessions d'actifs à court terme	(138)	(20)	(106)
<b>Dettes nettes</b>	<b>3 094</b>	<b>2 802</b>	<b>3 043</b>

<b>Dettes nettes début de période</b>	<b>2 849</b>	<b>2 849</b>	<b>2 802</b>
Variation des dettes long terme	122	166	386
Variation des comptes financiers à court terme	104	(59)	70
Variation de périmètre et différence de conversion (1)	55	(235)	(129)
Variation des créances sur cessions d'actifs	(36)	81	(86)
<b>Variation de période</b>	<b>245</b>	<b>(47)</b>	<b>241</b>
<b>Dettes nettes fin de période</b>	<b>3 094</b>	<b>2 802</b>	<b>3 043</b>

(1) Sur dettes long terme.

(2) Au 30 juin 2003, le poste « Titres de placement » comprend 146 965 actions ACCOR valorisées à un prix de revient historique de €20 par titre. La valeur boursière de ces titres au 30 juin 2003 était de €31,5. Ce poste comprend également 30 706 882 actions Granada, valorisées au cours de bourse de GBP 0,91 par titre, soit un montant total de €40 millions au 30 juin 2003.

## NOTE 29. RECONCILIATION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

En € millions	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
Résultat net consolidé, part du Groupe	221	430	106
Part des minoritaires	13	22	16
Amortissements et variation des provisions d'exploitation	293	564	274
Résultats des Mises En Equivalence nets des dividendes reçus	2	(2)	14
Impôts différés	48	53	5
Variation des provisions financières et sur gestion du patrimoine	(10)	28	27
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>567</b>	<b>1 095</b>	<b>442</b>
(Plus-values)/Moins-values nettes des cessions d'actifs	(130)	(173)	(97)
(Gains)/Pertes non opérationnels	28	39	34
<b>MBA D'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>465</b>	<b>961</b>	<b>379</b>

## NOTE 30. INVESTISSEMENTS SUR ACTIF EXISTANT

Les investissements figurant au poste « Investissements sur actif existant » sont les dépenses immobilisables relatives au maintien ou à l'amélioration de la qualité des actifs détenus par le Groupe au 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice et nécessaires à l'exploitation normale. Ce poste exclut donc les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés des filiales nouvellement consolidées ainsi que la constitution ou construction de nouveaux actifs.

Ce poste se décompose comme suit :

En € millions	1er sem. 2002	2002	1er sem. 2003
<b>HÔTELLERIE</b>			
- Haut et milieu de gamme	52	114	44
- Economique	37	60	27
- Economique Etats-Unis	33	68	34
<b>SERVICES</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>9</b>
<b>Autres activités</b>			
Agences de voyage	5	10	5
Casinos	6	8	5
Restauration	3	5	7
Services à bords des trains	2	8	4
Holding et autres	11	21	4
<b>INVESTISSEMENTS SUR ACTIF EXISTANT</b>	<b>159</b>	<b>316</b>	<b>139</b>

## NOTE 31. INVESTISSEMENTS DE DEVELOPPEMENT

Les investissements de développement recouvrent les actifs immobilisés des filiales nouvellement consolidées ainsi que la constitution de nouveaux actifs. Ce poste se décompose comme suit :

En € millions	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Amérique Latine & Caraïbes	Autres pays	Structures mondiales (*)	30 juin 2003	30 juin 2002	31 déc. 2002
<b>HÔTELLERIE</b>	<b>30</b>	<b>121</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>2</b>	<b>190</b>	<b>359</b>	<b>693</b>
Haut et milieu de gamme	20	76	1	6	24	1	128	252	516
Économique	10	45	-	-	1	1	57	89	145
Économique États-Unis	-	-	5	-	-	-	5	18	32
<b>SERVICES</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>48</b>	<b>4</b>	<b>18</b>
<b>Autres activités</b>									
Agences de voyages	-	3	-	-	-	-	3	1	1
Casinos	2	5	-	-	-	-	7	14	41
Restauration	3	2	-	1	-	-	6	3	5
Services à bord des trains	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Holdings et Autres	8	1	-	-	1	15	25	26	44
<b>Total 30 juin 2003</b>	<b>47</b>	<b>138</b>	<b>6</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>279</b>		
<b>Total 30 juin 2002</b>	<b>90</b>	<b>141</b>	<b>102</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>6</b>		<b>407</b>	
<b>Total 31 décembre 2002</b>	<b>146</b>	<b>364</b>	<b>109</b>	<b>62</b>	<b>100</b>	<b>21</b>			<b>802</b>

(\*) les investissements de développement qui ne sont pas spécifiques à une zone géographique ont été présentés sous la rubrique « Structures mondiales ».

## NOTE 32. FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel se sont élevés à €1 315 millions au 30 juin 2002 et à € 1 265 millions au 30 juin 2003.

## NOTE 33. JETONS DE PRESENCE

Le montant des jetons de présence versé aux membres du Conseil de Surveillance par diverses sociétés du Groupe s'est élevé à €0,540 million dont €0,276 million versé par Accor SA.

## NOTE 34. LITIGES

Postérieurement à la résolution transactionnelle intervenue en 2002, concernant les litiges opposant les filiales du Groupe aux associés des sociétés gérantes-mandataires d'hôtels Formule 1 et Etap Hôtels en France, un nombre limité de nouvelles assignations a été reçu par les filiales de Accor au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003. Elles ne sont pas de nature à remettre en cause la réorganisation opérée au sein des réseaux Formule 1 et Etap Hôtels, qui a permis aux associés des sociétés gérantes-mandataires d'opter soit pour la poursuite des relations contractuelles avec le Groupe Accor dans le cadre d'un contrat de gérance-mandat, soit pour un contrat de travail.

Dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont la société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence sensible sur sa situation financière, son activité, son résultat.

## NOTE 35. ENGAGEMENTS HORS-BILAN AU 30 JUIN 2003

L'échéancier des engagements hors-bilan au 30 juin 2003 est le suivant :

En € millions		< 1an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total 30 juin 2003	Total 31 déc. 2002
<b>Emprunts, lignes de crédit et découverts bancaires</b>	(1)	<b>40</b>	-	<b>16</b>	<b>56</b>	<b>42</b>
. Hôtellerie Australie	(2)	-	46	-	46	46
. Hôtellerie Italie (25%)	(3)	32	-	-	32	39
. Option d'achat 30% Go Voyages	(4)	-	22	-	22	29
. Novotel Tour Eiffel	(5)	-	9	-	9	9
. Hôtellerie Suisse		-	6	-	6	6
. Autres engagements irrévocables d'achat		5	-	-	5	5
<b>Obligations de rachat irrévocables</b>		<b>37</b>	<b>83</b>	-	<b>120</b>	<b>134</b>
<b>Autres engagements financiers et commerciaux</b>	(6)	-	<b>38</b>	<b>48</b>	<b>86</b>	<b>100</b>
<b>Total 30 juin 2003</b>		<b>77</b>	<b>121</b>	<b>64</b>	<b>262</b>	
<b>Total 31 décembre 2002</b>		<b>91</b>	<b>136</b>	<b>49</b>		<b>276</b>

(1) Le solde de € 56 millions de garanties données à des tiers dans le cadre d'opérations de financement comprend principalement un engagement de €25 millions accordé aux banques finançant le groupe Dorint (cf. note 2.B.3).

(2) Dans le cadre d'un contrat de gestion d'une durée de dix ans portant sur le Mercure Sydney Railway Square, hôtel ouvert au 4ème trimestre 1998, Accor s'est engagé auprès du propriétaire à racheter sur première demande les murs de l'hôtel pour une somme de €46 millions ; cette demande devra être formulée au plus tôt le 1er janvier 2004. Il est précisé que les coûts de construction engagés par le propriétaire se sont élevés à environ €63 millions.

(3) Accor et IFIL ont réaménagé les accords du 5 décembre 1991 concernant leur filiale commune Sifalberghi portant sur l'engagement du rachat à IFIL par Accor de 25% du capital de Sifalberghi.

IFIL bénéficie de l'engagement suivant :

- IFIL peut exercer une option entre le 1<sup>er</sup> juillet 1999 et le 31 décembre 2005. Le prix sera fixé sur la base d'une formule intégrant le patrimoine net comptable, la plus-value latente sur le patrimoine immobilier net d'impôt, et l'écart d'acquisition.
- Cet engagement a été valorisé à €32 millions au 30 juin 2003 contre €39 millions au 31 décembre 2002.

En août 2003, Ifil a cédé sa participation de 25% dans Sifalberghi à Accor pour €32 millions.

(4) En cas d'exercice de l'option de rachat Go Voyages la part fixe minimum s'élèverait à €7 millions. La part variable est, elle, estimée à €22 millions sur la base des comptes au 30 juin 2003.

(5) Dans le cadre des accords signés entre Colony et Accor lors de la reprise du Novotel Paris Tour Eiffel, le fonds d'investissement américain Colony a négocié une option de vente portant sur 60% des titres détenus dans la société Front de Seine Participations, entre la 5ème et la 7ème année. Le prix sera déterminé sur une base de 10 fois l'EBITDA moins les dettes.

(6) Les autres engagements donnés s'élèvent à €97 millions dont €86 millions d'engagements commerciaux et financiers.

## NOTE 36. EVENEMENTS POST-CLÔTURE

### Ventes d'actifs en Pologne

En juin 2003, Accor a signé un contrat prévoyant la cession de ses 11 hôtels polonais. Pour mémoire, Accor est actionnaire de référence de Orbis et détient 29,34% de son capital.

Cette transaction, d'un montant de €92 millions, approuvée à l'unanimité par le Conseil de Surveillance d'Orbis, sera finalisée au cours du quatrième trimestre 2003, après accord des autorités polonaises de la concurrence.

## NOTE 37. PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS CONSOLIDEES AU 30 JUIN 2003

### FRANCE

1	Sté Hôtel Bordeaux Aquitaine	100,00%	6	SFPTH SA	99,48%
1	SIHN	100,00%	6	DEVIMCO	99,97%
1	PIH	100,00%	6	Accor Réservation Service	100,00%
1	MIH	100,00%	6	S.H.C.D. (*)	34,90%
1	S.E.H.S.	97,70%	6	Académie Accor	100,00%
1	Sté Hôtelière Nice Centre (*)	45,00%	1-6	Frantour SA	100,00%
1	S.P.F.H.	100,00%	2	Go Voyages	70,00%
4	Financière Courtepaille (*)	20,00%	6	Restaupro	99,96%
4	Lenôtre	98,75%	6	French Line Diffusion (*)	43,87%
6	Accor CASINOS SA (**)	50,00%	3	Accor Services France	100,00%

### EUROPE

#### ALLEMAGNE

1	Accor Hôtellerie DTC	100,00%
3	Accor Services Deutschland	100,00%
1	Accor H. Mercure Mgt	50,97%
1	Dorint (*) (***)	40,19%

#### AUTRICHE

1	Accor GmbH	100,00%
3	Accor Services Austria	99,17%

#### BELGIQUE

1	Accor Hotels Belgium	98,90%
1	Accoordination	99,33%
3	Accor T.R.B.	100,00%
6	CIWLT	99,48%
2	WL Tourisme (**)	49,74%

#### DANEMARK

1	Accor Hotels Denmark	100,00%
2	World Tourist (**)	49,74%

#### ESPAGNE

1	Accor Hoteles Espagne	100,00%
---	-----------------------	---------

#### GRECE

1	SH Athènes Centre (*)	41,82%
---	-----------------------	--------

#### HONGRIE

1	Pannonia	74,20%
---	----------	--------

#### ITALIE

4-3	Gemeaz	94,64%
1	Sifalberghi	72,62%
6	Scapa Italia	97,00%
5	Treno	99,48%
1	Famosa Immobiliaria	72,62%
1	SGAI	99,48%

#### PAYS-BAS

1	Novotel Nederland	100,00%
1	Nhere BV	100,00%
1	MMH Mercure	100,00%
1	Postiljon	100,00%

#### PORTUGAL

3	ESA	97,50%
1	Portis Goldtur (**)	50,00%

#### POLOGNE

1	Orbis (*)	29,34%
---	-----------	--------

#### ROYAUME-UNI

1	Accor UK Business & Leisure	100,00%
2	WLT Travel UK (**)	49,74%
3	Luncheon vouchers	100,00%

#### SUEDE

3	Rikskuponger	99,90%
---	--------------	--------

#### SUISSE

1	Accor Suisse	100,00%
---	--------------	---------

AMERIQUE LATINE		AMERIQUE DU NORD	
<u>ARGENTINE</u>		<u>CANADA</u>	
3	Servicios Ticket	90,00%	
1	NSB	100,00%	
<u>BRESIL</u>		<u>ETATS-UNIS</u>	
1	H.A.B SA	71,31%	
4-3	T.S. do Brasil	49,99%	
6	DALKIA	49,99%	
<u>MEXIQUE</u>			
2	WLT Mexicana	99,48%	
3	Accor Servicios Empresariales	98,00%	
<u>CHILI</u>		<u>AFRIQUE</u>	
3	Accor Services Chili	74,35%	
<u>ASIE-PACIFIQUE</u>		<u>COTE D'IVOIRE</u>	
1	AAPC : Accor Asia Pacific Corp.	100,00%	
2	HQ Asia (**)	49,74%	
3	AS Australia	100,00%	
<u>AUTRES PAYS</u>		<u>MAROC</u>	
1	Saudi Hotels Management	60,00%	
			1 Risma (*)
			45,29%
			<u>SENEGAL</u>
			1 SPHU (Hôtel Union)
			96,72%

(\*) Société mise en équivalence

(\*\*) Société consolidée par intégration proportionnelle

(\*\*\*) Entrée de périmètre de l'année 2003

NB 1 : Tous les % indiqués sont des % d'intérêt.

NB 2 : La liste complète des filiales et participations consolidées par Accor au premier semestre 2003 se trouve à la disposition des actionnaires au siège social de la société, et leur sera adressée à leur demande.

<b>1 Hôtellerie</b>	<b>3 Services</b>	<b>5 Services à Bord des Trains</b>
<b>2 Agences de Voyages</b>	<b>4 Restauration</b>	<b>6 Autres Services</b>

## **6. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Les renseignements concernant le présent chapitre 6 sont fournis dans le Document de référence déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 25 mars 2003 sous le numéro D.03-307 et dans le rectificatif du Document de référence déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 16 octobre 2003 sous le numéro D. 03-307-R01 incorporés par référence à la présente note d'opération. Ces renseignements restent, à la date de la présente note d'opération, exacts.

## 7. ÉVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les renseignements concernant le présent chapitre 7 sont fournis dans le Document de référence déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 25 mars 2003 sous le numéro D.03-307 et dans le rectificatif du Document de référence déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 16 octobre 2003 sous le numéro D. 03-307-R01 incorporés par référence à la présente note d'opération. Ces renseignements restent, à la date de la présente note d'opération, exacts sous réserve des compléments d'informations suivants.

\*\*\*\*

**Le 13 juin 2003**, ACCOR a indiqué par communiqué de presse que, dans le cadre de la politique de renforcement de la situation financière du Groupe, la Compagnie Internationale des Wagons-Lits et du Tourisme, filiale du groupe Accor, avait cédé sur le marché 2,9 millions de titres Accor pour un montant de 95,4 millions €

\*\*\*\*

**Le 21 juillet 2003**, ACCOR a annoncé la signature d'un accord de partenariat privilégié entre Accor et TUI et a diffusé le communiqué de presse suivant :

“Jean-Marc Espalioux, Président du Directoire de Accor, et Michael Frenzel, Président du Directoire de TUI, ont signé aujourd'hui un accord global portant sur la programmation en Europe des hôtels Accor par les tour-opérateurs de TUI et sur la distribution en France de la nouvelle marque de tour operating TUI dans les agences de voyages Accor au sein de l'Alliance.

La signature de ce partenariat a eu lieu au Press Club de France en présence de Benjamin Cohen, Vice-Président du Directoire de Accor en charge du pôle Loisirs et Tourisme, et de Eric Debry, membre du Comité Exécutif de TUI et Président du Directoire de Nouvelles Frontières.

**Au niveau européen** : à partir de la saison été 2004, les tour-opérateurs du Groupe TUI programmeront dans 14 pays européens(\*) 180 hôtels Accor sous enseignes Sofitel, Novotel, Mercure, Suitehotel et Ibis situés dans des villes touristiques.

(\*) *Allemagne, Autriche, Belgique, France, Hongrie, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume Uni, Russie, Slovaquie, Slovénie, Suisse.*

### **Sur le marché français :**

TUI France commercialisera, dans le cadre d'un contrat de partenariat privilégié, 9 Coralia Clubs de Accor. TUI France a en effet décidé de faire des Coralia Clubs l'un de ses produits phare. Ainsi, dans sa nouvelle brochure Automne-Hiver 2003/2004, 7 Coralia Clubs auront une forte présence :

- au Maroc, le Coralia Club Palmariva de Marrakech, et le Coralia Club La Kasbah à Agadir ;
- en Tunisie, le Coralia Club Palm Beach Djerba et le Coralia Club Monastir ;
- au Sénégal, le Coralia Club Le Baobab ;
- à Cuba, le Coralia Club Playa del Oro ;
- en Egypte, le Coralia Club Dahab.

S'ajouteront pour la saison « Eté 2004 » :

- en Corse, le Coralia Club Porticcio ;
- en Turquie, le Coralia Club Tekirova.

Par ce contrat, les deux groupes marquent leur volonté de construire un partenariat sur le long terme, mettant en valeur les complémentarités entre le premier tour-opérateur mondial et le premier hôtelier européen. Un contrat de distribution privilégié a par ailleurs été signé pour la nouvelle marque française de tour

operating TUI avec l'ALLIANCE, société créée par Accor (Carlson Wagonlit Travel et Frantour) et Selectour, qui regroupe 1074 agences de voyages avec ses partenaires CIT, Lusitania, Verney et Wasteels. Ce contrat sera effectif dès le mois de septembre 2003. “

\*\*\*\*

**Le 31 juillet 2003**, à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires du premier semestre, la Société a communiqué l'évolution de son RevPar (revenu par chambre disponible) calculé en multipliant le taux d'occupation par le prix moyen) :

Hôtellerie haut et milieu de gamme	-5,2%
Hôtellerie économique européenne	- 2,6%
Hôtellerie économique US	-3,3%

Par ailleurs, lors de la présentation aux analystes, la Société a indiqué un objectif d'ouverture de 20.000 chambres d'ici fin 2003.

Dans le cadre de la stratégie de réduction des coûts, Accor a pour objectif de gagner un point de marge d'ici la fin 2004, notamment suite à la réorganisation de l'hôtellerie en Europe, de la rationalisation des services transversaux en Europe et de l'optimisation des achats.

La Société a également précisé qu'elle prévoit des investissements d'un montant total de 675 M€ en 2003 contre 802 M€ en 2002, 923 M€ en 2001 et 1251 M€ en 2000, confirmant ainsi la stratégie de décélération des investissements de développement.

Dans cette enveloppe de 675 M€ les investissements de développement dans l'hôtellerie économique et milieu de gamme en Europe restent relativement inchangés (336 M€ en 2003 contre 409 M€ en 2002). La réduction des investissements est plus sensible dans la catégorie Hôtellerie haut de gamme (30 M€ en 2003 contre 171 M€ en 2002) ainsi que sur les pays émergents (57 M€ en 2003 contre 109 M€ en 2002). Les investissements dans le pôle Services devraient, à l'inverse, progresser (74 M€ en 2003 contre 18 M€ en 2002). Les 675 M€ intègrent, en outre, une réserve de 100 M€ afin de saisir des opportunités d'acquisition de chaînes hôtelières de petite taille.

\*\*\*\*

**Le 5 août 2003**, ACCOR a annoncé une prise de participation de Accor dans Globalia et a diffusé le communiqué de presse suivant :

“Accor et Globalia ont formalisé le 1er août la prise de participation de Accor dans le capital de Globalia à hauteur de 2,5%. Cette prise de participation s'inscrit au sein de l'accord mis en place fin 2002 entre les deux entreprises et qui vise à accroître leurs synergies sur le marché du tourisme et des loisirs, en particulier en France, en Espagne et sur l'ensemble de la région Caraïbe et Amérique du Sud.

Dans le cadre de ce partenariat, Globalia a repris 100% de l'activité loisirs espagnole Viajes Ecuador auprès de Carlson Wagonlit Travel, filiale à 50% de Accor et à 50% de Carlson. Par ailleurs, Globalia a rejoint l'Alliance du Sud, renforçant la force de distribution de ce réseau d'agences partenaires qui compte aujourd'hui 2 500 points de vente répartis sur toute l'Europe. Les hôtels Accor situés dans les destinations desservies par Globalia bénéficient ainsi de sa capacité accrue de mobilisation des flux touristiques espagnols. “

\*\*\*\*

**Le 21 août 2003**, Accor a annoncé le règlement amiable de son différend judiciaire avec les exploitants de l'hôtel Ibis Bastia Centre et a diffusé le communiqué suivant :

“Accor et les exploitants de l'hôtel Ibis de Bastia Centre (C.P.H.) sont parvenus à un règlement amiable de leurs différends judiciaires. Dans le cadre de ce règlement, l'hôtel de C.P.H., ouvert depuis le 22 juillet 2003, portera la double enseigne « Ibis / Corsica hôtels » jusqu'au 25 février 2004, puis restera associé au réseau Ibis sous son enseigne propre « Corsica hôtels » jusqu'au 25 août 2004. A compter de cette date, C.P.H. poursuivra son exploitation sous sa propre enseigne indépendamment du réseau Ibis. “

\*\*\*\*

**Le 10 septembre 2003**, Accor a publié ses résultats semestriels pour l'année 2003. Au vu des résultats du premier semestre (présentés dans le chapitre V de la présente note d'opération) et des tendances d'activité de l'été, le Groupe a déclaré que son objectif est d'atteindre pour l'année 2003 un résultat courant avant impôt de l'ordre de 500 millions d'euros.

\*\*\*\*

**Le 17 septembre 2003**, Accor a présenté la stratégie de son pôle Tourisme et Loisirs au cours d'une conférence de presse.

« Cette stratégie vise à utiliser le savoir-faire et les marques hôtelières de Accor et son expertise des produits loisirs et bien-être (Accor Vacances, Accor Thalassa), et à renforcer le réseau de distribution (agences de voyages, Go Voyages, partenariat TUI) et les actions de promotion et de communication du Groupe (sites web Accor, cartes de fidélité). Dans ce cadre de cette stratégie, l'activité très complexe de Tour Operating du pôle Tourisme et Loisirs de Accor est abandonnée au profit de partenariats avec des tours opérateurs en France et en Europe.

Le volume d'affaires du pôle Tourisme et Loisirs, qui prend en compte tous les flux de commercialisation dont Accor a la responsabilité (chiffre d'affaires des hôtels en contrats de gestion, trafic des agences de voyages), devrait s'établir à 1,3 milliards d'euros pour l'année 2003 [dont hôtellerie (EUR 475 millions), Tour Operating (EUR 97 millions), Go Voyages (EUR 186 millions), agences de voyages (EUR 543 millions). »

\*\*\*\*

**Le 18 septembre 2003**, ACCOR a annoncé une forte progression des réservations de nuitées par Internet et a diffusé les informations suivantes par le biais d'un communiqué de presse :

« Sur les huit premiers mois de l'année, 4,2 millions de nuitées ont été réservées dans les hôtels Accor sur Internet, soit l'équivalent de 170 hôtels par jour.

#### **Une croissance soutenue en 2003**

A la fin du mois d'août, Accor enregistre une progression de 60% de ses réservations Internet (+65% pour les sites Accor en Europe). Les nuitées réservées sur les sites hôteliers de Accor (portail accorhotels.com, sofitel.com, novotel.com, mercure.com, suite-hotel.com, ibishotel.com, etaphotel.com, hotelformule1.com, motel6.com et redroof.com) représentent près de 85% du total des réservations Internet, contre 15% par les distributeurs Internet. La part du chiffre d'affaires généré par Internet chez Accor augmente régulièrement.

Pour la fin de l'année, Accor attend un volume d'affaires Internet de près de 300 millions d'euros, soit environ 5,6 % du volume d'affaires hébergement (3,6 % en 2002 avec 202 millions d'euros de chiffre d'affaires). L'hôtellerie économique représente 63 % de ce total. En Europe, la part d'Internet dans le chiffre d'affaires de Ibis, Etap et Formule 1 est de 6 % ; aux Etats-Unis, elle atteint 10 % dans le chiffre d'affaires de Red Roof et Motel 6.

#### **Une diffusion mondiale des sites Accor et la notoriété accrue de accorhotels.com**

Les visiteurs des sites du Groupe sont majoritairement des clients individuels qui choisissent un hôtel Accor, le plus souvent pour leurs loisirs. 42 % des visiteurs des sites hôteliers de Accor en Europe passent d'abord par le portail accorhotels.com, ce qui témoigne de sa notoriété croissante. 58 % accèdent directement au site de leur marque préférée.

Ces internautes sont de plus de 200 nationalités différentes. Trois internautes Accor sur quatre viennent d'un pays autre que la France. Leurs principales origines sont les suivantes :

- France : 25 %
- Allemagne : 18 %
- Royaume-Uni : 10 %
- Amérique du Nord : 10 %
- Bénélux : 9 %
- Scandinavie : 3 %
- Italie : 3 %
- Espagne : 2 %
- Suisse : 2 %

**Parmi les hôtels Accor les plus prisés** sur les sites Accor figurent : le Sofitel New-York, le Sofitel Chicago Water Tower, le Novotel New York, le Novotel Lisbonne, le Mercure de Rome, l'Ibis Londres Euston, l'Ibis de Barcelone, le Formule 1 de Saint Ouen, l'Etap de Nice Aéroport, le Motel 6 Las Vegas Tropicana, le Red Roof Manhattan...

**Au début de l'été, une nouvelle accélération des réservations** a été constatée avec près **d'une chambre réservée toutes les 4 secondes** sur les sites du Groupe.

Une campagne de communication importante (radio et Internet), lancée dès la fin juin en France et en Allemagne, assurant la promotion des **Prix Sourires des hôtels Accor**, a contribué à la fréquentation accrue du site accorhotels.com.

#### **Un site accorhotels.com encore plus attractif**

Au cours du premier semestre 2003, Accor a amélioré son offre et ses services en ligne avec, à titre d'exemples :

- **L'affichage direct du meilleur prix disponible et la mise en valeur des promotions**,
- Des réservations en ligne simples et rapides, avec un **nombre réduit d'écrans et un suivi par étape**,
- Des **promotions de "dernière minute"**,
- L'enrichissement de la **présentation des hôtels** (album photos, photographies grand format...),
- L'intégration de **cartes géographiques interactives**,
- La mise en ligne de **guides touristiques sur plus de 60 destinations** dans le monde,
- La mise en avant des avantages réservés aux Internautes de Accorhotels.com avec les **partenaires du Groupe** (Air France, SNCF, Europcar, Thalys...)

D'ici à la fin de l'année, accorhotels.com, accessible aujourd'hui en français, anglais et allemand, **sera également disponible en espagnol et portugais**.

\*\*\*\*

**Le 7 octobre 2003**, la note de la dette à court terme d'Accor a été abaissée de « Prime-3 » à « Not-Prime » par Moody's (avec perspective stable).

Les notations de la dette senior à long terme par Standard & Poor's et Fitch ont été maintenues à « BBB » (avec perspective négative) et « BBB+ » (avec perspective stable) respectivement.

\*\*\*\*

**Paris, le 17 octobre 2003**, Accor a annoncé la fixation définitive des modalités de son émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« Océane») et a diffusé le communiqué de presse suivant :

« Le montant de l'offre est de **560 millions d'euros** susceptible d'être porté à **616 millions d'euros** en cas d'exercice en totalité de l'option de sur-allocation. Accor tire ainsi avantage des opportunités de marché pour re-financer sa dette existante et accroître sa flexibilité financière. Les obligations ont une durée de 4 ans et 69 jours à compter de leur date de règlement soit une date de remboursement le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le taux d'intérêt annuel est de **1,75%**.

La valeur nominale de chaque Océane, qui sera également le prix d'émission, a été fixée à un montant de **40,25 euros**. Ce prix fait ressortir une prime d'émission de **21,21%**. Accor dispose d'une option d'amortissement anticipé à compter du 1<sup>er</sup> février 2005, dès lors que le cours de l'action excède 110% du prix d'émission, soit **44,27 euros** ce qui devrait conduire les porteurs d'obligations à demander la conversion de leurs titres et permettre ainsi à Accor de renforcer ses fonds propres.

Cette émission dirigée par BNP Paribas et SG Corporate & Investment Banking, Chefs de file Teneurs de livre Associés, a été très bien reçue par le marché avec une demande de plus de 6 fois le montant proposé. Les agences de notation Fitch et Standard & Poor's attribuent les notes BBB+ et BBB respectivement à cet emprunt, confirmant ainsi les notations précédentes attribuées en juin 2003. L'admission aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. a été demandée en vue d'une cotation prévue le 17 octobre 2003 ».

\*\*\*\*

**Paris, le 20 octobre 2003**. Accor a annoncé la poursuite de son développement dans l'hôtellerie économique en Asie et a diffusé les informations suivantes par le biais d'un communiqué de presse :

« Accor a ouvert la semaine dernière un premier hôtel Ibis en **République de Corée**. C'est le quatrième hôtel exploité par Accor, en partenariat avec le groupe coréen, Ambassador, après le Sofitel Ambassador, le Novotel Ambassador Gangnam et le Novotel Ambassador Doksan.

Situé à Daechi-dong au coeur du quartier d'affaires de **Séoul**, le nouvel établissement dispose de 317 chambres, 2 salles de réunion, un bar et un restaurant, mais aussi des équipements très complets tels que salle de remise en forme, sauna,...

L'offre hôtelière économique en Corée est encore embryonnaire. Cette situation est perçue comme un frein au développement international du marché des congrès et expositions. Avec des prix de 60% inférieurs à ceux des hôtels alentour, l'Ibis Séoul vise une clientèle d'affaires et de tourisme, essentiellement domestique et intra-régionale, à la recherche de standards de qualité à un prix abordable.

**En Chine**, Accor va ouvrir un premier hôtel Ibis à la fin de l'année, à **Tianjin**, quatrième ville du pays. Situé dans la zone d'activités High Tech, récemment construite à proximité du centre industriel, à 120 km au sud de Pékin, il comprendra 154 chambres. De nombreuses entreprises internationales se sont installées dans cette zone, promise à un développement rapide. Accor est le premier groupe hôtelier international à ouvrir un établissement de gamme économique dans cette région.

Le Groupe prévoit d'ores et déjà deux autres hôtels Ibis en Chine, à **Chengdu** (ouverture au troisième trimestre 2004) et à **Qingdao** (ouverture 2005). Par ailleurs, l'Ibis NorthPoint de **Hong Kong** s'agrandit de 64 nouvelles chambres et aura ainsi une capacité totale de 247 chambres d'ici le deuxième semestre 2004. Avec un taux d'occupation moyen de 84% sur le trimestre écoulé et la perspective d'une augmentation de la clientèle en provenance de Chine continentale, l'Ibis de Hong Kong devrait continuer d'accroître sa part de marché.

Ces implantations marquent une nouvelle étape dans le développement de Accor dans l'hôtellerie économique en Asie ».

\*\*\*\*

**Paris, le 4 novembre 2003, Accor a annoncé la consolidation de ses actifs hôteliers en Pologne dans la société Orbis et a diffusé le communiqué de presse suivant :**

«Après approbation des autorités polonaises concernées, la consolidation des actifs hôteliers de Accor en Pologne au sein du groupe hôtelier et touristique polonais Orbis, dont Accor est actionnaire de référence (avec près de 30% du capital), est effective depuis le 31 octobre.

L'opération, annoncée le 25 juin dernier, concerne 11 hôtels (1 677 chambres) dont :

- 8 **Ibis** implantés à Lodz, Poznan, Zabrze, Czestochowa, Krakow, Szczecin et 2 à Varsovie (« Centrum » et « Ostrobramska »),
- 3 **Novotel** à Krakow, à Szczecin et à Vilnius en Lituanie (ouverture prévue en 2004).

Ces hôtels, jusqu'à présent directement détenus par Accor, représentent un investissement de 89 millions d'euros pour Orbis. Ils seront exploités par Orbis sous contrat de franchise aux marques Accor. De plus, Orbis gèrera sous contrat de management le **Mercure Frédéric Chopin** à Varsovie. Ces hôtels renforcent le parc de la société polonaise qui comprend désormais 67 établissements dont 29 sous enseignes Accor. Il est prévu qu'une dizaine d'autres hôtels détenus par Orbis passent sous enseigne Accor dans les prochains mois ».

\*\*\*\*

Paris, le 5 novembre 2003, à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires du troisième trimestre 2003, Accor a diffusé le communiqué de presse suivant :

«

(en EUR millions)	2002	2003	Variations publiées	Variations comparables *
<b>Hôtellerie</b>	<b>3 803</b>	<b>3 655</b>	<b>- 3,9 %</b>	<b>- 1,4 %</b>
<b>Services</b>	<b>360</b>	<b>342</b>	<b>- 5,0 %</b>	<b>+ 8,7 %</b>
Autres activités	1 239	1 102	- 11,1 %	+ 0,7 %
<b>Total Groupe</b>	<b>5 402</b>	<b>5 099</b>	<b>- 5,6 %</b>	<b>- 0,2 %</b>

\* à périmètre et change constants

**Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe à fin septembre** est en recul de 5,6% en données publiées. Hors effets de devises et de périmètre, la baisse est limitée à 0,2%.

La variation de -5,6% en données publiées se décompose de la façon suivante :

- activité (à périmètre et change constants) :	- 0,2 %
- développement :	+ 3,6 %
- impact de change :	- 6,3 %
- cessions d'actifs :	- 2,7 %

### Hôtellerie

Le chiffre d'affaires de l'Hôtellerie pour les neuf premiers mois est en recul de 1,4% en données comparables. Il cède 3,9% en données publiées en raison d'effets de change négatifs (-5,9%). La contribution des nouvelles ouvertures est de +4,0%. L'activité au troisième trimestre est en amélioration dans l'hôtellerie haut et milieu de gamme (-0,7% contre -4,4% au deuxième trimestre) grâce notamment à une bonne performance du Royaume-Uni (+3,0%) et des États-Unis (+4,3%).

L'hôtellerie économique, qui a souffert d'un été difficile en Europe (-0,4% contre +0,7% au deuxième trimestre), et particulièrement en France, présente quelques signes encourageants aux États-Unis (-1,0% contre -4,6% au trimestre précédent).

### Services

Le chiffre d'affaires des Services enregistre une progression de 8,7% à fin septembre hors effets de change et de périmètre, voisine de celle constatée à fin juin (+8,9%). Le troisième trimestre est surtout marqué par le retour de la croissance du chiffre d'affaires en données publiées (+4,9%) en raison de l'atténuation des effets des dévaluations monétaires.

### Autres activités

Le chiffre d'affaires à fin septembre des autres activités du Groupe (agences de voyages, casinos, restauration et services à bord des trains) diminue de 11,1% en données publiées en raison, principalement, de la cession de 50% de Accor Casinos. Il progresse de 0,7% à périmètre et change constants.

### Maintien de l'objectif de résultat annuel

Au vu d'un troisième trimestre en conformité avec les attentes du Groupe et compte tenu des actions en cours, Accor maintient son objectif de réaliser un résultat avant impôt de l'ordre de EUR 500 millions pour l'année 2003. »

Chiffre d'affaires (en EUR millions)	1 <sup>er</sup> trimestre				2 <sup>nd</sup> trimestre				3 <sup>e</sup> trimestre				Cumul à fin septembre			
	2002	2003	Variation 03/02 publiée	Variation 03/02 à périmètre et change constants	2002	2003	Variation 03/02 publiée	Variation 03/02 à périmètre et change constant s	2002	2003	Variation 03/02 publiée	Variation 03/02 à périmètre et change constants	2002	2003	Variation 03/02 publiée	Variation 03/02 à périmètre et change constants
<b>Hôtellerie</b>	<b>1 136</b>	<b>1 104</b>	<b>-2,9%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>1 34 3</b>	<b>1 250</b>	<b>-6,9%</b>	<b>-3,3%</b>	<b>1 324</b>	<b>1 301</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>3 803</b>	<b>3 655</b>	<b>-3,9%</b>	<b>-1,4%</b>
Haut et milieu de gamme	608	625	+2,7%	+1,4%	719	700	-2,8%	-4,4%	689	705	+2,3%	-0,7%	2 017	2 029	+0,6%	-1,4%
Economique	239	249	+4,3%	+1,6%	291	293	+0,8%	+0,7%	300	306	+1,8%	-0,4%	830	848	+2,2%	+0,6%
Economique Etats-Unis	290	230	-20,5%	-3,4%	332	257	-22,6%	-4,6%	334	290	-13,2%	-1,0%	956	777	-18,7%	-3,0%
<b>Services</b>	<b>126</b>	<b>111</b>	<b>- 12,3%</b>	<b>+8,4%</b>	<b>12 8</b>	<b>120</b>	<b>-6,2%</b>	<b>+9,4%</b>	<b>107</b>	<b>112</b>	<b>+4,9%</b>	<b>+8,3%</b>	<b>361</b>	<b>342</b>	<b>-5,0%</b>	<b>+8,7%</b>
<b>Autres activités</b>	<b>405</b>	<b>343</b>	<b>- 15,1%</b>	<b>+0,9%</b>	<b>44 7</b>	<b>378</b>	<b>- 15,5%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>386</b>	<b>380</b>	<b>-1,7%</b>	<b>+1,1%</b>	<b>1 239</b>	<b>1 102</b>	<b>- 11,1%</b>	<b>+0,7%</b>
Agences de Voyages	116	93	-20,2%	-7,3%	121	100	-17,2%	-9,1%	110	91	-17,2%	-6,2%	347	284	-18,2%	-7,6%
Casinos	72	47	-34,4%	+4,2%	76	47	-38,3%	-1,2%	44	51	+16,1%	+0,7%	192	145	-24,4%	+1,2%
Restauration	118	98	-17,0%	+8,1%	115	107	-7,4%	+8,7%	89	97	+9,4%	+10,3%	322	302	-6,3%	+8,9%
Services à bord des trains	65	63	-4,2%	-2,3%	72	72	-0,8%	-1,5%	77	75	-1,9%	+0,6%	214	210	-2,2%	-1,0%
Divers	33	43	+29,7%	+3,5%	63	53	-16,3%	+6,4%	67	66	-2,4%	+1,7%	163	161	-1,2%	+3,9%
<b>TOTAL</b>	<b>1 667</b>	<b>1 558</b>	<b>-6,5%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>1 91 8</b>	<b>1 748</b>	<b>-8,9%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>1 817</b>	<b>1 793</b>	<b>-1,3%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>5 402</b>	<b>5 099</b>	<b>-5,6%</b>	<b>-0,2%</b>

RevPar Hôtellerie par segment en cumul à fin septembre 2003	Taux d'occupation		Prix moyen	RevPar publié, filiales et gérées	RevPar <sup>1</sup> à PCC (2), filiales seules
	(en %)	(var. en pts)			
Haut et milieu de gamme Europe	62,2%	- 2,1	- 2,1%	- 5,4%	- 3,8%
Economique Europe (hors Etats-Unis)	72,8%	- 2,7	+ 0,9%	- 2,7%	- 0,9%
Economique Etats-Unis (en USD)	66,1%	- 0,7	- 1,3%	- 2,3%	- 2,5%

RevPar Hôtellerie par pays en cumul à fin septembre 2003	Nombre de chambres (1)	Taux d'occupation		Prix moyen	RevPar publié filiales et gérées	RevPar <sup>1</sup> à PCC (2), filiales seules
		(en %)	(var. en pts)			
(en monnaie locale)		(en %)	(var. en pts)	(var. en %)	(var. en %)	(var. en %)
France	82 469	69,4%	- 2,9	+ 1,8%	- 2,3%	- 0,2%
Allemagne	30 192	62,9%	- 0,5	- 3,2%	- 4,0%	- 4,3%
Royaume-Uni	9 882	73,2%	- 2,2	+ 4,9%	+ 1,8%	- 1,7%
Pays-Bas	5 424	68,2%	- 8,5	- 6,5%	- 16,9%	- 16,5%
Belgique	5 180	68,5%	- 2,9	- 2,8%	- 6,7%	- 3,9%
Italie	3 453	57,8%	- 6,4	+ 0,1%	- 10,0%	- 7,5%
Espagne	3 478	69,7%	- 5,9	- 6,3%	- 13,6%	+ 0,5%
Hongrie	3 417	60,6%	- 2,1	- 7,7%	- 10,9%	- 11,0%
USA (haut et milieu de gamme)	3 764	63,2%	- 0,2	+ 2,1%	+ 1,7%	+ 1,3%

(1) filiales et gérées

(2) à périmètre et change constants

\*\*\*\*

<sup>1</sup> Le revenu par chambre disponible (RevPAR) correspond à la multiplication du taux d'occupation par le prix moyen.

**Paris, le 27 novembre 2003**, à l'occasion du rapprochement entre Carlson Wagonlit Travel et Protravel, le communiqué de presse suivant a été diffusé :

« Carlson Wagonlit Travel et Protravel ont annoncé aujourd'hui leur intention de rapprocher leurs activités (voyages d'affaires et tourisme d'affaires, voyages de loisirs) pour créer un leader de la distribution de voyages en France.

Ce projet, qui a été présenté pour avis aux Comités d'Entreprise des deux sociétés, sera soumis à l'approbation des autorités de la Concurrence.

L'ensemble des activités de voyages d'affaires et tourisme d'affaires de Carlson Wagonlit Travel et Protravel en France seront alors regroupées sous la marque Carlson Wagonlit Travel dès que Protravel sera délié de ses autres engagements à cet égard.

Le volume d'affaires combiné du nouvel ensemble atteindra 2,3 milliards d'Euros.

#### **Complémentarités, synergies et partenariats**

Dans les voyages d'affaires, ce rapprochement permettra aux équipes des deux sociétés de mettre en commun leur expertises complémentaires :

- pour l'assistance aux voyages des grandes entreprises comme des Pme/Pmi,
- tant en Ile de France ( région de forte implantation Carlson Wagonlit Travel ) qu'en Province où Protravel a connu un développement très dynamique,
- avec les investissements technologiques de Carlson Wagonlit Travel.

Dans le tourisme d'affaires, de fortes complémentarités de produits pourront être mises en place notamment entre les activités congrès grâce à Protravel (Points Cardinaux), et Incentive grâce à CWT Evénements.

Dans le secteur des voyages de tourisme et loisirs, les clients des deux entités actuelles bénéficieront :

- du partenariat Carlson Wagonlit Travel avec la division Tourisme et Loisirs de Accor et avec l'Alliance,
- des partenariats commerciaux entre Carlson Wagonlit Travel/Protravel et TUI, entre Protravel et Club Med / Jet Tours,
- des accords de Carlson Wagonlit Travel avec les grands titres de la presse régionale française et avec les Fédérations sportives,
- de l'expérience des deux sociétés sur Internet (via des sites marchands tels que travelonweb.com ou forumvoyages.com).

#### **Management**

Une fois le projet entériné, la Direction Générale en France de ce nouvel ensemble sera confiée à Jean-Claude Tacnet, aujourd'hui Directeur Général et actionnaire de Protravel. Avec une très bonne connaissance des 3 métiers, il bénéficie d'une expérience de fusions réussies dans le groupe Danone et chez Protravel. Baudouin Gillis assurera la direction de la gestion de l'activité loisirs et réseau de proximité sous l'autorité de Jean-Claude Tacnet et de Jean Robert Reznik, Directeur Général Accor Loisirs et Tourisme, dans le cadre du contrat de management en vigueur entre Accor et Carlson Wagonlit Travel. Isabelle Koch, actuelle Présidente de Carlson Wagonlit Travel France, prendra de nouvelles responsabilités managériales au sein de Carlson Wagonlit Travel.

#### **Actionnariat**

Le capital de SEAVT, la filiale du groupe Carlson Wagonlit Travel en France, après émission d'actions nouvelles, sera réparti pour 70% à Carlson Wagonlit Travel et pour 30% aux actuels actionnaires de Protravel. Patrice Riboud et Jean-Claude Tacnet deviendront administrateurs de SEAVT, avec Hervé Gourio, Président & CEO Carlson Wagonlit Travel Monde, August Gossewisch EVP Carlson Wagonlit Travel EMEA et Jean-Robert Reznik.

Grâce aux complémentarités de métiers des deux groupes, aux perspectives de synergies et surtout à la qualité et au professionnalisme de leurs équipes qui partagent des valeurs d'entreprise et des ambitions communes, Carlson Wagonlit Travel et Protravel sont confiants dans les perspectives d'avenir ouvertes par ce projet et la réussite de leur fusion opérationnelle.

\*\*\*\*

**Paris, le 17 décembre 2003**, Accor a annoncé la création de ORFEA, filiale de la SNCF et de Accor et a diffusé le communiqué de presse suivant :

« Guillaume Pepy, Directeur Général Exécutif de la SNCF et John Du Monceau, Vice Président délégué du Directoire de Accor, ont signé, le 16 décembre 2003, un protocole d'accord concernant la création d'une filiale commune, ORFEA, pour prendre en charge l'hébergement des personnels roulants (26 000 contrôleurs et conducteurs) de la SNCF.

Détenue à parité par SNCF-Participations et Accueil Partenaires, filiale de Accor Services, spécialisée dans la gestion déléguée de sites résidentiels, ORFEA a pour objectif :

- d'améliorer le service d'accueil et d'hébergement avec une prestation de qualité conforme au label «Résidences hôtelières Rail »,
- d'aider à la réorganisation du parc de foyers de la SNCF de manière à répondre aux attentes des utilisateurs.

La prise en charge par ORFEA de la gestion hôtelière des foyers se fera progressivement. Les investissements financiers liés à la rénovation du parc seront à la charge de la SNCF.

Guillaume Pepy, Directeur Général Exécutif de la SNCF précise : « *En s'inspirant de l'expérience positive de la résidence du Charolais à Paris, gérée depuis deux ans par Accor, la SNCF poursuit une association fructueuse avec un professionnel de l'hôtellerie pour créer une véritable chaîne hôtelière interne à l'entreprise, au service des conducteurs et contrôleurs de la SNCF* ».

John Du Monceau, Vice-Président délégué du Directoire de Accor, ajoute pour sa part: « *Cette initiative renforce la dynamique de partenariat entre nos deux sociétés. Accor affirme ainsi sa volonté de mettre à disposition des entreprises et des institutions publiques son savoir-faire dans la gestion déléguée de sites résidentiels.* » Rappelons que Accor et la SNCF ont conclu en 1999 un accord de partenariat qui s'est notamment illustré par le développement commun de produits tels que Train+Hôtel. »

\*\*\*\*

**Paris, le 19 janvier 2004**, Accor a annoncé le partenariat entre la famille Barrière Desseigne, Accor et Colony/Colyzeo visant à créer un groupe français acteur européen de tout premier plan dans le domaine des casinos et a diffusé le communiqué de presse suivant :

« La famille Barrière Desseigne, Accor et Colony Capital viennent de conclure un protocole d'accord visant à créer un groupe de tout premier plan dans le secteur des casinos.

Ce protocole prévoit le regroupement des actifs casinotiers et hôteliers de la Société Hôtelière de la Chaîne Lucien Barrière (SHCLB), de la Société des Hôtels et Casino de Deauville (SHCD), de Accor Casinos et de leurs filiales respectives.

Aujourd'hui, la SHCLB est détenue à 100% par la famille Barrière Desseigne qui possède également 54% de la SHCD. Accor détient 35% de la SHCD et 50% d'Accor Casinos, Colony Capital détenant également 50% de Accor Casinos. Avec cette importante opération de croissance externe, le Groupe Lucien Barrière simplifie

ses structures et, à l'issue du rapprochement, la famille Barrière Desseigne détiendra durablement 51%, Accor 34% et Colony Capital 15% de la nouvelle entité « Groupe Lucien Barrière ».

Outre sa participation au capital, Colony Capital apportera, notamment via le fonds européen Colyzeo, 100 millions d'euros dans le nouveau groupe, renforçant ainsi sa structure financière.

Cette répartition du capital est assortie d'un pacte d'actionnaires qui fixe les règles de gouvernance du nouvel ensemble, notamment, concernant certaines décisions importantes de la société conformément aux usages dans ce type de partenariat.

Dans le cadre de ce pacte d'actionnaires, Colony Capital dispose d'une option de vente à Accor de sa participation et Accor d'une option d'achat de cette participation.

La société SHCLB, devenue « Groupe Lucien Barrière » sera transformée en société par actions simplifiée avec un Conseil de Surveillance dont le Président sera Dominique Desseigne doté de pouvoirs spécifiques supplémentaires. Benjamin Cohen en sera nommé Vice-Président.

La présidence du Directoire sera confiée à Sven Boinet.

Sur la base des chiffres 2003, ce nouvel ensemble a réalisé un chiffre d'affaires brut de l'ordre de 900 millions d'euros. Il regroupera 37 casinos parmi lesquels ceux de Deauville, d'Enghien, de La Baule, de Montreux, de Bordeaux, de Biarritz ou de Nice, soit environ 5000 machines à sous, ainsi que 13 hôtels de luxe et une importante activité de restauration avec, entre autres, Le Fouquet's des Champs-Élysées à Paris.

Le Groupe Lucien Barrière et Accor, à travers leur partenariat, s'appuieront sur leurs compétences respectives dans les domaines commercial, industriel et financier afin d'attirer de nouveaux clients, d'améliorer la rentabilité du nouvel ensemble et de poursuivre la consolidation du secteur des casinos en Europe.

L'opération sera réalisée par l'acquisition par le Groupe Lucien Barrière de la totalité des actions SHCD et Accor Casinos détenues par la Famille Barrière Desseigne, Accor et Colony.

Par ailleurs, le Groupe Lucien Barrière acquerra la marque «Lucien Barrière» auprès de la famille Barrière Desseigne et en consentira une licence d'utilisation à l'ensemble des casinos et des hôtels du Groupe à des conditions fixées par expertise.

Ce protocole d'accord est soumis à certaines conditions suspensives, en particulier à l'approbation des autorités de la concurrence et des autorités de tutelle des casinos.

**Le Groupe Barrière** est organisé autour d'un concept : le resort, lieu de villégiature regroupant autour d'un casino, des hôtels de luxe, des restaurants, des équipements sportifs et de remise en forme qui accueille aussi bien une clientèle individuelle qu'une clientèle d'entreprises.

Il exploite aujourd'hui 13 hôtels à la Baule, Cannes, Deauville, Dinard, Enghien-les-Bains, représentant 2000 chambres, 14 casinos en France (le Casino Barrière d'Enghien les Bains est le 1er casino de France pour la seconde année consécutive) et un casino à Montreux qui est le seul à détenir la licence A en Suisse Romande, 57 restaurants dont le célèbre Fouquet's Paris et discothèques, 3 golfs, 1 centre de thalassothérapie et 2 Tennis Clubs.

Par ailleurs, le futur palace parisien, Hôtel Fouquet's Barrière, devrait ouvrir ses portes d'ici 2005.

Pour l'année 2002/2003 le Groupe Lucien Barrière, avec 4 400 collaborateurs, a généré un chiffre d'affaires brut de 646 millions d'euros. »

\*\*\*\*

**Paris, le 29 janvier 2004**, à l'occasion de la **publication du chiffre d'affaires annuel 2003**, Accor a diffusé le communiqué de presse suivant :

«

(en EUR millions)	2002	2003	Variation publiée	Variation comparable
<b>Hôtellerie</b>	<b>5 014</b>	<b>4 851</b>	<b>-3,3%</b>	<b>-0,7%</b>
<b>Services</b>	<b>482</b>	<b>471</b>	<b>-2,3%</b>	<b>+8,4%</b>
Autres activités	1 643	1 506	-8,3%	+0,3%
<b>Total Groupe</b>	<b>7 139</b>	<b>6 828</b>	<b>-4,3%</b>	<b>+0,1%</b>

L'année 2003 a été exceptionnelle dans l'industrie du tourisme avec les lourds impacts des événements géopolitiques, l'épidémie de SRAS, la baisse du dollar et des monnaies latino-américaines. Le quatrième trimestre a montré des signes encourageants de reprise, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires consolidé de Accor pour l'année 2003 est en repli de 4,3%. Hors effets de change, il augmente de 1,1% (+2,9% au quatrième trimestre). Le développement a représenté une hausse de 3,4% tandis que les cessions se sont traduites par une diminution de 2,4%.

Au total, l'activité à périmètre et change constants est stable (+0,1%), soulignant à nouveau l'équilibre du portefeuille d'activités de Accor.

## Hôtellerie

Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie pour l'année 2003 est en recul de -0,7% en données comparables. Il cède 3,3% en données publiées en raison d'effets de change négatifs (-5,5%). La contribution des nouvelles ouvertures est de 3,8%.

En données comparables et en année pleine, le chiffre d'affaires de l'hôtellerie haut et milieu de gamme est en baisse de 0,6% tandis que celui de l'hôtellerie économique progresse de 0,6% en Europe et recule de 2,4% aux États-Unis. Le quatrième trimestre confirme la tendance d'amélioration amorcée au troisième trimestre. En 2003, Accor a poursuivi son développement avec l'ouverture de 170 nouveaux hôtels (22 000 chambres).

## Services

Le chiffre d'affaires des services progresse de 8,4% sur l'année en données comparables, dont +7,7% sur le quatrième trimestre. Il cède -2,3% en données publiées en raison de la dévaluation des monnaies latino-américaines. En tenant compte des acquisitions, la croissance de Accor Services est de 10,6% hors effets de change.

## Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités du groupe (agences de voyages, casinos, restauration et services à bord des trains) diminue de 8,3% en données publiées. Il progresse de 0,3% à périmètre et change constants.

## Maintien de l'objectif de résultat annuel

L'amélioration de l'activité amorcée au troisième trimestre s'est poursuivie au quatrième trimestre conformément aux attentes du Groupe. Accor confirme son objectif de résultat avant impôt de € 500 millions pour l'année 2003.

Chiffre d'affaires (en EUR millions)	1 <sup>er</sup> trimestre				2 <sup>nd</sup> trimestre				3 <sup>e</sup> trimestre			
	2002	2003	Variation 2003/02 publiée	Variation 2003/02 à PCC*	2002	2003	Variation 2003/02 publiée	Variation 2003/02 à PCC*	2002	2003	Variation 2003/02 publiée	Variation 2003/02 à PCC*
<b>Hôtellerie</b>	<b>1 131</b>	<b>1 098</b>	<b>-2,9%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>1 337</b>	<b>1 245</b>	<b>-6,9%</b>	<b>-3,3%</b>	<b>1 319</b>	<b>1 295</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-0,8%</b>
Haut et Milieu de gamme	593	610	+2,8%	+1,4%	703	685	-2,5%	-4,3%	673	688	+2,2%	-0,8%
Economique	248	258	+4,2%	+1,5%	302	303	+0,2%	+0,3%	312	317	+1,9%	-0,3%
Economique Etats-Unis	290	230	-20,5%	-3,4%	332	257	-22,6%	-4,6%	334	290	-13,2%	-1,0%
<b>Services</b>	<b>126</b>	<b>111</b>	<b>-12,3%</b>	<b>+8,4%</b>	<b>128</b>	<b>120</b>	<b>-6,2%</b>	<b>+9,4%</b>	<b>107</b>	<b>112</b>	<b>+4,9%</b>	<b>+8,3%</b>
<b>Autres activités</b>	<b>410</b>	<b>349</b>	<b>-14,9%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>453</b>	<b>383</b>	<b>-15,5%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>391</b>	<b>386</b>	<b>-1,5%</b>	<b>+1,2%</b>
Agences de Voyages	116	93	-20,2%	-7,3%	121	100	-17,2%	-9,1%	110	91	-17,2%	-6,2%
Casinos	76	51	-32,5%	+4,4%	80	51	-36,4%	-0,9%	47	56	+16,4%	+1,8%
Restauration	120	99	-16,8%	+7,9%	117	108	-8,0%	+7,8%	90	98	+9,2%	+10,0%
Services à bord des trains	65	63	-4,2%	-2,3%	72	71	-0,8%	-1,5%	77	75	-1,9%	+0,6%
Divers	33	43	+29,7%	+3,5%	63	53	-16,3%	+6,4%	67	66	-2,4%	+1,7%
<b>TOTAL</b>	<b>1 667</b>	<b>1 558</b>	<b>-6,5%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>1 918</b>	<b>1 748</b>	<b>-8,9%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>1 817</b>	<b>1 793</b>	<b>-1,3%</b>	<b>+0,2%</b>

Chiffre d'affaires (en EUR millions)	4 <sup>e</sup> trimestre				A fin décembre 2003			
	2002	2003	Variation 2003/02 publiée	Variation 2003/02 à PCC*	2002	2003	Variation 2003/02 publiée	Variation 2003/02 à PCC*
<b>Hôtellerie</b>	<b>1 228</b>	<b>1 212</b>	<b>-1,3%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>5 014</b>	<b>4 851</b>	<b>-3,3%</b>	<b>-0,7%</b>
Haut et Milieu de gamme	692	712	+2,9%	+1,8%	2 661	2 695	+1,3%	-0,6%
Economique	279	289	+3,5%	+2,4%	1 140	1 167	+2,3%	+0,9%
Economique Etats-Unis	257	211	-17,8%	-0,5%	1 213	989	-18,5%	-2,4%
<b>Services</b>	<b>121</b>	<b>129</b>	<b>+5,8%</b>	<b>+7,7%</b>	<b>482</b>	<b>471</b>	<b>-2,3%</b>	<b>+8,4%</b>
<b>Autres activités</b>	<b>387</b>	<b>388</b>	<b>+0,4%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>1 643</b>	<b>1 506</b>	<b>-8,3%</b>	<b>+0,3%</b>
Agences de Voyages	106	99	-6,8%	-4,2%	453	382	-15,6%	-6,8%
Casinos	49	54	+9,5%	-3,2%	253	212	-16,3%	+0,8%
Restauration	105	113	+8,1%	+4,0%	432	419	-2,9%	+7,4%
Services à bord des trains	69	67	-3,2%	-2,7%	284	277	-2,5%	-1,4%
Divers	58	55	-3,9%	-2,3%	221	216	-2,3%	+2,3%
<b>TOTAL</b>	<b>1 736</b>	<b>1 729</b>	<b>-0,4%</b>	<b>+1,3%</b>	<b>7 139</b>	<b>6 828</b>	<b>-4,3%</b>	<b>+0,1%</b>

\* à périmètre et change constants

»

RevPar Hôtellerie par segment en cumul à fin décembre 2003	Taux d'occupation		Prix moyen	RevPar publié, filiales et gérées	RevPar à PCC (2), filiales seules
	(en %)	(var. en pts)	(var. en %)	(var. en %)	(var. en %)
Haut et milieu de gamme Europe	62,3	-1,5	-2,4	-4,7	-3,6
Economique Europe (hors Etats-Unis)	72,0	-2,2	+0,9	-2,1	-0,5
Economique États-Unis (en USD)	64,4	-0,7	-0,9	-1,9	-2,1

RevPar Hôtellerie par pays en cumul à fin décembre 2003	Nombre de chambres (1)	Taux d'occupation		Prix moyen	RevPar publié filiales et gérées	RevPar à PCC (2), filiales seules
		(en %)	(var. en pts)	(var. en %)	(var. en %)	(var. en %)
(en monnaie locale)						
France	82 333	68,7	-2,4	+1,0	-2,4	-0.5%
Allemagne	30 473	62,9	-0,3	-2,6	-3,2	-3.4%
Royaume-Uni	9 913	73,9	-1,1	+5,4	+3,9	-0.7%
Pays-Bas	5 462	67,9	-6,8	-6,4	-14,9	-14.5%
Belgique	5 228	68,6	-2,2	-2,9	-6,0	-3.3%
Espagne	3 552	68,4	-5,1	-7,2	-13,6	+0.1%
Italie	3 468	58,4	-4,5	-0,6	-7,7	-5.6%
Hongrie	3 295	59,4	-0,1	-8,0	-8,2	-9.4%
USA (haut et milieu de gamme)	3 764	63,3	+0,7	+1,7	+2,8	+4,5

(1) filiales et gérées

(2) à périmètre et change constants

\*\*\*\*

**Paris, le 29 janvier 2004**, Accor a annoncé que ses sites Internet séduisent de plus en plus de clients et a diffusé le communiqué de presse suivant :

**« Plus de 6 millions de nuitées réservées en 2003 soit l'équivalent d'un hôtel Accor toutes les 9 minutes »**

**Paris, le 29 janvier 2004.**

En 2003, plus de 6 millions de nuitées Accor ont été réservées via Internet soit une augmentation de 57 % par rapport à l'année précédente (3,9 millions en 2002).

**83% de ces réservations ont été effectuées directement sur les sites hôteliers de Accor** (le portail accorhotels.com, sofitel.com, novotel.com, mercure.com, suitehotel.com, ibishotel.com, etaphotel.com, hotelformule1.com, motel6.com, redroof.com).

17% des réservations proviennent de sites distributeurs.

#### ***Un volume d'affaires Internet en forte progression***

L'ensemble des nuitées réservées via Internet a généré un **volume d'affaires de 300 millions d'euros en 2003**, soit **5,6 % du volume d'affaires hébergement de Accor**.

En 2002, le volume d'affaires était de 202 millions d'euros soit 3,6 % du volume d'affaires total.

Ces performances résultent d'une forte croissance des réservations dans les enseignes haut et milieu de gamme du Groupe (Sofitel, Novotel, Mercure, Suitehotel) alors que les enseignes économiques restent prépondérantes avec 60% du volume d'affaires Internet.

#### ***Une nouvelle mise en valeur des offres et des sites plus attractifs***

Le portail international accorhotels.com et plusieurs sites du Groupe tels que sofitel.com ou etaphotel.com ont fait « peau neuve » en 2003, avec une présentation plus séduisante de leur offre et une amélioration de leurs services en ligne. **Chaque mois, 3,7 millions d'internautes visitent les sites hôteliers de Accor.**

Dès ce début d'année, accorhotels.com joue la carte de la séduction et du loisir :

- en affichant un nouveau design et de nouvelles façons de choisir sa destination,
- en élargissant sa gamme d'offres à réserver en ligne, avec, par exemple, des séjours qui incluent des **cures de thalassothérapie**,
- en complétant son offre hôtelière en ligne sur certaines destinations, comme l'Allemagne avec les **hôtels Dorint**.

Dans le but de satisfaire davantage les besoins des internautes internationaux (trois internautes Accor sur quatre viennent d'un pays autre que la France), le portail international accorhotels.com se dote dès à présent d'une **4e langue, l'espagnol** (après le français, l'anglais et l'allemand) à destination des près de **400 millions d'hispanophones** dans le monde. »

\*\*\*\*

**Paris, le 2 février 2004**, Accor a annoncé son **soutien au plan de relance proposé par Dorint** et a diffusé le communiqué de presse suivant :

« Accor, actionnaire à 40% de Dorint, apporte son soutien au plan à long terme, proposé par le Directoire de Dorint et approuvé par le Conseil de Surveillance, pour donner au groupe hôtelier allemand les moyens de tirer le meilleur parti du futur rebond économique en Allemagne.

Ce plan qui prolonge les mesures prises en 2003 pour abaisser les charges de loyer et les coûts d'exploitation s'articule autour des axes suivants :

- une augmentation de capital de 30 millions d'euros.
- une augmentation de capital complémentaire et/ou l'émission d'un prêt participatif (Genusschein) d'une valeur maximale de 25 millions d'euros.
- la mise en place d'un contrat de gestion des hôtels Dorint par Accor Allemagne permettant d'accroître leur performance commerciale et opérationnelle dans le cadre de la politique de co-branding des hôtels Dorint avec les marques Sofitel, Novotel et Mercure en cours de déploiement.

Il sera soumis à l'approbation d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Dorint. Les deux actionnaires les plus importants, Accor et la famille Ebertz, ont décidé d'apporter leur soutien à ce plan, Accor contribuant au maximum de sa participation à l'augmentation de capital et/ou au prêt participatif. »

\*\*\*\*\*

Madrid, le 16 février 2004, Telefónica et Accor annoncent le déploiement de réseaux Wifi dans les 40 hôtels du groupe hôtelier en Espagne :

**« Les premiers bénéficiaires du service Wifi seront les clients des hôtels Sofitel et Novotel situés à Madrid, Campo de las Naciones »**

**Madrid, le 16 février 2004.** Telefónica et Accor annoncent aujourd'hui un partenariat visant à déployer un réseau de « hotspots » Wifi dans les 40 hôtels du Groupe en Espagne, sur l'ensemble de ses enseignes Sofitel, Novotel, Mercure, Ibis, Etap Hotel et Formule 1. Destiné en priorité à une clientèle d'affaires, ce réseau permet d'utiliser Internet et les services de messagerie électronique avec un accès haut débit et sans fil.

Le réseau Wifi sera installé dans les espaces communs des hôtels (lobby, bar...), les salles de réunion ainsi que dans une partie des chambres. Il suffira au client qui désire s'y connecter d'obtenir une carte prépayée spécifique, disponible à la réception de l'hôtel. Adaptée à l'environnement d'un hôtel, l'offre tarifaire se décline en fonction des besoins de l'utilisateur :

- 35 euros pour le pack de 5 cartes à utiliser de 9 à 20 heures en salle de réunion,
- 12 euros pour la carte 24 heures « Zona ADSL Wifi »,
- 5 euros pour la carte 1 heure « Zona ADSL Wifi »,
- 1 euro pour une carte 10 minutes « Zona ADSL Wifi ».

Une formule d'abonnement sera également disponible : 52,50 euros par mois pour une utilisation illimitée depuis n'importe quel lieu identifié « Zona ADSL Wifi ».

Le calendrier prévoit la mise en service du réseau dans les hôtels Sofitel, Novotel, Mercure et Ibis d'ici juin 2004. Les établissements Etap Hotel et Formule 1 seront équipés d'ici la fin de l'année. Avec les 40 établissements Accor, le nombre d'hôtels équipés de la technologie Wifi de Telefónica Espagne s'élèvera à 150.

Accor compte aujourd'hui en Espagne 3 Sofitel, 6 Novotel, 1 Mercure, 20 Ibis, 3 Etap Hotel et 7 Formule 1. Neuf nouveaux établissements sont prévus en 2004, qui bénéficieront de réseaux Wifi dès leur ouverture.

Le partenariat entre Telefónica et Accor témoigne concrètement de la volonté des deux groupes d'offrir à leurs clients un service novateur, à valeur ajoutée grâce aux avantages d'une technologie simple et sûre.

Cette technologie permet d'offrir aux usagers un accès sûr à Internet et aux réseaux locaux de leur entreprise grâce à un réseau haut débit sans fil qu'ils atteignent depuis leur propre équipement disposant de la technologie Wifi (ordinateurs portables ou Pocket PC). Pour mettre en place ce service, Telefónica Espagne s'appuie sur des partenaires technologiques de premier plan comme Intel, Cisco, PalmOne et Samsung.

Plus d'informations sur la solution ADSL Zone Wifi et les services d'accès à la Zone ADSL Wifi sont disponibles au service Entreprises de Telefónica (+34 900555022) ainsi que sur le web : [www.telefonicaonline.com/solucioneswi-fi](http://www.telefonicaonline.com/solucioneswi-fi).

Depuis 2003, Accor met en oeuvre progressivement le Wifi dans l'ensemble de ses hôtels en Europe. En Allemagne, les 355 établissements Accor et Dorint devraient être opérationnels d'ici la fin de l'année. En France, où les 1 300 hôtels du Groupe sont concernés, plus de 400 établissements offrent aujourd'hui ce service. »

\*\*\*\*\*